



A la recherche d'un
patrimoine commun

Les « Itinéraires Culturels
Européens » en Europe et
en Bretagne

Guillaume LAMORT DE GAIL

Séminaire : La Fabrique Culturelle

Sous la direction de : Claire Toupin-Guyot

2013-2014

Remerciements

Je remercie tout d'abord Madame Claire Toupin-Guyot, directrice de mémoire, pour son encadrement, ses conseils et le temps passé à nous rassurer sur notre capacité à rédiger un mémoire. Un grand merci.

Je remercie ensuite toutes les personnes qui ont accepté d'échanger avec moi : Marie-Paule Labéy, Bernard Hulin, Antoine Selosse, Benjamin Lesobre, Romain Pasquier, Isabelle Andreen et Martine Queffrinec. Leurs informations m'ont été précieuses dans l'élaboration de ce mémoire.

Je remercie enfin ceux qui m'ont soutenu au cours de la rédaction de ce mémoire : ma famille, notamment mes parents pour avoir pris le temps de relire mes 100 pages, mes colocataires et les Créatifs.

Sommaire

TABLE DES ILLUSTRATIONS	4
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS	5
INTRODUCTION	6
CHAPITRE 1 . LE CONTEXTE DE CREATION DES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEEN »	12
CHAPITRE 2 . L'IMPLANTATION DES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS » DANS LES TERRITOIRES, DU PROJET A LA REALISATION CONCRETE	39
CHAPITRE 3 . LES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS », ENTRE CAPACITE ET IMPUISSANCE POUR METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE COMMUN EUROPEEN	69
CONCLUSION	91
ANNEXES	93
CORPUS	97
INDEX.....	103
TABLE DES MATIERES.....	104

Table des illustrations

Figure 1 - Balise Itinéraire Culturel Européen suivant les normes précises établies par le Conseil de l'Europe	38
Figure 2 - Carte des Itinéraires Culturels Européens - < www.univparis1.fr/fileadmin/IREST/Memoires_Masters_2/3.CR_conf%C3%A9rence_Itin%C3%A9raires_culturels_europ%C3%A9ens_GSVT.pdf >	42
Figure 3 - Carte de la Via Regia - < www.via-regia.org/ >	43
Figure 4 - Pays participant aux Routes de l'Olivier http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/olive_fr.asp	44
Figure 5 - Carte de l'itinéraire de la Via Francigena - < burroesugo.wordpress.com/2012/06/23/via-francigena-colective-project-2012/ >	48
Figure 6 - Balise sur la <i>Via Francigena</i> - < myfavouritenecropolis.wordpress.com/la-via-francigena/ >	48
Figure 7 - Carte des Chemins de Saint Michel - < www.lescheminsdumontsaintmichel.com/spip/spip.php?rubrique22&lang=fr > ...	59
Figure 8 - Balise Itinéraire Culturel Européen à Malestroit.....	67

Liste des sigles et des abréviations

APE : Accord partiel élargi

ATLAS : Association for tourism and leisure education

CESE : Comité économique et social européen

ICE : Itinéraire Culturel Européen

ICOMOS : Conseil international des monuments et des sites

IEIC : Institut européen des itinéraires culturels

FEDER : Fonds européen de développement régional

FFICE : Fédération Française des itinéraires culturels européens

PME : Petites et moyennes entreprises

TNB : Théâtre National de Bretagne

UE : Union Européenne

UNESCO : Organisation des Nations unies pour l'éducation, la science et la culture

Introduction

« "L'Europe que nous voulons est une Europe

des échanges, de la solidarité vécue entre des expressions culturelles différentes, des valeurs et des modes de vie divers mais complémentaires". Les itinéraires culturels sont les symboles de "l'Europe que nous voulons redécouvrir et de celle que nous voulons construire"! »

Catherine Lalumière, avant-propos de Dulau Robert, *Repousser l'horizon*, Rodez, Editions du Rouergue, 1994 dans Viviane Obaton, *La promotion de l'identité culturelle depuis 1946*, Institut Européen du l'Université de Genève, 1997

En plusieurs siècles d'histoire, les peuples européens et leurs mouvements, les grands courants de civilisation et leurs personnages, les pèlerinages, la religion, les industries et d'autres encore, ont tracé en Europe des routes qui survivent au temps et constituent aujourd'hui « les chemins réels et imaginaires où l'identité européenne s'est forgée »¹. Ces chemins servent depuis toujours à connaître l'Europe : ils ont été empruntés par les clercs au Moyen-âge lors de voyage d'études à travers les monastères d'Europe et du Grand Tour, puis par les jeunes de la bourgeoisie et de l'aristocratie européenne du XVIII^e siècle se rendant à la découverte des biens qui devaient être vus et visités, car essentiels à la compréhension des fondements de la culture européenne. Aujourd'hui, le Conseil de l'Europe invite de nouveaux les européens à parcourir ces itinéraires afin de qu'ils « puissent découvrir et développer eux-mêmes leurs solidarité au-delà des barrages sociaux, ethniques, religieux et linguistiques »².

Ce choix de sujet de mémoire a été motivé par l'intérêt que je porte à l'Europe en général et aux contenus de la culture européenne, mais également par l'envie de comprendre la réalité de la mise en œuvre d'un programme culturel en Europe. En effet, l'Union européenne, souvent confondue avec l'Europe dans les discours, est en panne de légitimité et subit les critiques de ses Etats-membres qui l'accusent d'être responsable des maux dont ils souffrent. Dans ce contexte, les actions culturelles ne semblent pas constituer une priorité, d'autant plus que la compétence culturelle de l'Union européenne est très

¹ Obaton Viviane, *La promotion de l'identité culturelle depuis 1946*, Institut Européen du l'Université de Genève, 1997.

² Intervention de Raymond Weber au Symposium international, Institut universitaire Kurt Bösch, *Les valeurs culturelles pour l'avenir des régions d'Europe*, Actes du Symposium, Sion, 1992, cahier n°2, p.123 cité par Viviane Obaton, *La promotion de l'identité culturelle depuis 1946*, op.cit.

récente et encore assez faible. J'ai donc choisi de m'intéresser particulièrement à l'action d'une institution extérieure à la communauté politique : le Conseil de l'Europe. Instituée le 5 mai 1949 par le Traité de Londres, cette organisation intergouvernementale s'est donnée comme mission le renforcement de la protection des droits de l'homme, de la démocratie et de la prééminence du droit en Europe. Elle rassemble 47 Etats membres, soit environ 800 millions de ressortissants. Bien que l'on puisse considérer l'action culturelle de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe comme un tout, dans le sens où elle vise invariablement la mise en valeur et la prise de conscience, chez les citoyens, d'une culture européenne, il est intéressant de noter le rôle précurseur du Conseil de l'Europe en terme de programmes culturels. Le programme des « Itinéraires Culturels Européens » (ICE), initié en 1987, démontre une volonté d'appuyer la coopération culturelle afin de mobiliser les Européens en faveur d'une action commune.

Le nom d'Europe a été donné par les grecs au VII^e siècle avant J-C, en hommage à la fille du roi Agenor de Tyr, qui fut enlevée par Zeus métamorphosé en taureau d'après le mythe. Aujourd'hui, l'Europe se définit mieux par un concept politique et institutionnel que par un concept géographique et historique. En effet, sa définition physique est floue :

*« L'Europe est au premier regard une entité géographique bien définie puisqu'elle est délimitée aux trois quarts par des côtes maritimes. Mais l'Asie n'a pas de limite naturelle à l'Ouest et l'Europe n'a qu'une limite arbitraire à l'Est : l'Oural. Ce qui est dessiné de façon précise, c'est en somme la péninsule occidentale de l'Asie, nommée continent par incontinence de langage ».*¹
Edgar Morin

L'Europe correspond plutôt à un idéal, idéal rêvé par les hommes qui ont souhaité l'unité des Etats européens et l'ont concrétisée après la Seconde Guerre mondiale.

« Faire l'Europe" est un processus de création, mais aussi un acte de foi : les militants qui construisent l'Europe croient en la volonté des hommes de s'unir afin de rendre la guerre impossible entre eux. » Viviane Obaton

La construction européenne est passée par la création d'une unité économique et d'instances de gouvernement, mais elle repose aussi fondamentalement sur la recherche de bases communes. Or, en Europe, ces bases sont essentiellement culturelles.

La notion de culture est particulièrement complexe à saisir, d'autant plus qu'elle n'a pas la même signification selon les pays. En Allemagne, la *Kultur* symbolise ce qui fait le génie d'un peuple. En France, la culture consiste à cultiver les lettres. Pour un anglais, la

¹ Morin Edgar, *Penser l'Europe*, Paris, Gallimard, 1990 [1987], p.38 cité par Viviane Obaton, *La promotion de l'identité culturelle européenne depuis 1946, op.cit.*

culture correspond à l'action d'assimilation d'un savoir et d'affinement de son esprit et de son goût¹. Pour l'anthropologie, la culture est un « système de significations à travers lequel les hommes perçoivent le monde »². Afin de mieux comprendre le sens que prend le mot culture dans le contexte européen, il convient également de s'arrêter sur la définition qu'en donne le Conseil de l'Europe.

*« La culture est tout ce qui permet à l'individu de se situer par rapport à son environnement, à la société ainsi que par rapport au patrimoine, tout ce qui lui permet de mieux comprendre sa situation et de pouvoir le cas échéant, la modifier. »*³

La culture est ici envisagée dans un sens large et elle devient également un outil qui permet à l'individu de comprendre et de bâtir son environnement. Enfin, les textes qui formulent la mission du Centre européen de la culture fondé par Denis de Rougemont à Genève le 7 octobre 1950 définissent eux la culture comme :

*« ce qui donne un sens à l'existence, au travail comme aux loisirs, et aux relations entre les hommes. Elle n'est pas seulement un héritage à conserver mais une commune manière de vivre et de créer, en accord avec une conception générale de l'homme, de sa dignité et de sa destinée »*⁴.

Ces définitions affirment l'importance intrinsèque de la culture pour l'individu et pour la construction d'une communauté. La recherche de la culture européenne qui dépasserait les différentes cultures nationales est donc indispensable à l'établissement d'une Europe forte. Ainsi, le concept d'identité culturelle européenne apparaît dans les années 1970, à la suite de la naissance du concept même d'identité culturelle en Afrique et en Amérique latine en tant que formule de contestation contre la colonisation et la suprématie de l'hémisphère nord. En Europe, cette notion connaît un réel succès à partir des années 1990. Selon l'historien Robert Frank, l'identité d'un groupe « est faite de traits communs qui font que les membres de ce groupe se sentent 'mêmes'. [...] L'identité européenne est donc une conscience d'être Européen, par opposition à ceux qui ne le sont

¹ Contribution de Denis de Rougemont à la Charte culturelle européenne, Archives du Conseil de l'Europe (Strasbourg!; désormais Arch. CE), CDCC (80)8, p.63 cité par Viviane Obaton, *La promotion de l'identité culturelle européenne depuis 1946*, op.cit.

² Lévi-Strauss Claude, cité dans le *Guide des centres culturels européens*, sous la direction de José Vidal-Beyneto, Strasbourg, Publication du Conseil de l'Europe, 1990, p.11 cité par Viviane Obaton, *La promotion de l'identité culturelle européenne depuis 1946*, op.cit.

³ Cité dans l'intervention de Charles Ricq lors d'un symposium international réuni à l'Institut universitaire Kurt Bösch, *Les valeurs culturelles pour l'avenir des régions d'Europe*, (actes du symposium), Sion, 1992, cahier n°2, p.70 cité par Viviane Obaton, *La promotion de l'identité culturelle européenne depuis 1946*, op.cit.

⁴ Cité dans la contribution de Denis de Rougemont à la Charte culturelle européenne : Arch. CE, CDCC 80(8), p.64 cité par Viviane Obaton, *La promotion de l'identité culturelle européenne depuis 1946*, op.cit.

pas, une conscience de similitude, un sentiment d'appartenance. »¹ Au moment où l'Europe fait l'objet de dissensions et est la cible de nombreuses critiques, définir et mettre en valeur l'identité culturelle européenne permettrait donc de redonner du souffle au projet européen en opérant une prise de « conscience européenne », que Robert Frank définit, elle, comme la « conscience de la nécessité de faire l'Europe »². Or, exprimer cette identité culturelle représente un véritable défi, comme l'exprime très clairement François de Menthon, président de l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe entre 1952 et 1954 :

*« Si nous sentons profondément en nous-mêmes la réalité culturelle et spirituelle de l'Europe, si cette réalité est également évidente hors d'Europe [...], dès que nous tentons une analyse, l'unité spirituelle de l'Europe paraît se dérober à toute définition acceptable pour tous dans chacun de nos pays »*³

C'est donc dans l'objectif de faire apparaître l'identité culturelle européenne que s'inscrit le programme des « Itinéraires Culturels Européens ». Dans le sens du Conseil de l'Europe, un itinéraire culturel est un médium qui crée un lien entre la culture et le patrimoine européens et le citoyen. Un itinéraire « transporte à la fois un message européen et invite au voyage tant virtuel qu'imaginaire »⁴. Il constitue, sur une carte, un ensemble de tracés qui ne sont pas arrêtés par les frontières. De plus, ces tracés ne font sens et ne peuvent être compris que grâce à la connaissance de l'histoire de l'Europe, de ses personnages, de son patrimoine. Les itinéraires culturels permettent donc de recréer un « espace narratif »⁵ de l'Europe, qui transmet aux citoyens actuels son passé et sa culture. Ces itinéraires reconstruisent l'esprit de l'Europe des voyages des siècles passés qui se jouaient des frontières géographiques et juridiques.

Le programme du Conseil de l'Europe tente donc de mettre en valeur les routes porteuses de cette identité européenne afin de mettre en « narration » la culture et le patrimoine européens, pour reprendre la notion de Michel Thomas-Penette, ancien directeur de l'Institut européen des itinéraires culturels (IEIC). Néanmoins, cette mission

¹ Frank Robert, pp.133-134 dans René Girault, *Identité et conscience européennes au XXe siècle*, Paris, Hachette, 1994.

² *Id.*

³ Intervention de François de Menthon lors de la Table ronde de l'Europe, Rome, 13-16 octobre 1953 : Arch. CE, dossier 034 15-1bis, PV de la Table ronde, p.14 cité par Viviano Obaton, *La promotion de l'identité culturelle européenne depuis 1946*, *op.cit.*

⁴ Thomas-Penette Michel, « Personnages en quête d'auteurs », Etude réalisée dans le cadre du projet SOURCE, absence de date [en ligne] <www.sources-of-culture.com/download/363/personnages-en-quete-d-auteurs-i-itineraires-europeens--storytelling-et-transmedia-pdf> (Mai 2014).

⁵ *Id.*

est loin d'être simple, dans un contexte où les initiatives culturelles européennes sont perçues par les Etats-membres comme une tentative d'empiétement sur leur domaine de compétence et où chacun d'entre eux apporte uniquement un soutien à ses propres industries créatives situées sur son territoire. Etudier un tel programme offre aussi l'occasion de mieux comprendre l'ancrage de l'action culturelle européenne à une échelle locale. La région Bretagne, espace de mobilisation qui revendique depuis longtemps son lien avec l'Europe et qui apparaît bien intégrée dans l'Europe des régions¹, semble pertinente pour étudier comment l'échelle européenne peut reconfigurer les modes d'actions et l'identité à l'intérieur d'une région. Il conviendra de savoir si les acteurs culturels bretons parviennent à s'inscrire au sein du programme et, plus globalement, au sein de la dynamique culturelle européenne.

Ainsi, ce mémoire tentera de répondre à la question suivante : au travers du programme des « Itinéraires Culturels du Conseil » de l'Europe, est-il possible de considérer un patrimoine commun en Europe et de le mettre en « narration » ? Le patrimoine de la région Bretagne peut-il être intégré dans un tel programme et faire sens en Europe ?

Afin de répondre à cette question, le travail s'est partagé en plusieurs étapes. Entre les mois d'octobre et de décembre 2013, il fut tout d'abord question de rassembler une bibliographie autour des thèmes de l'identité européenne, et notamment de l'identité culturelle européenne afin de cerner les concepts nécessaires à la compréhension du sujet. Cette recherche préliminaire permettait également de saisir l'importance de la culture et du patrimoine pour mettre en valeur cette identité européenne qui ne trouve pas encore appui chez les citoyens de l'Europe. Ensuite, il fut nécessaire de s'intéresser aux documents officiels publiés par l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, rapports, études et communiqués, parfois en anglais, afin d'appréhender les programmes « Culture » de la Commission européenne et le programme des ICE du Conseil de l'Europe. L'un des intérêts majeurs de la recherche était de comprendre l'application concrète du programme dans les territoires européens et notamment les différences qui pouvaient exister entre le texte et la réalisation des ICE sur le terrain. Ainsi, sept entretiens physiques ou par téléphone ont été réalisés entre décembre 2013 et avril 2014. Cinq d'entre eux se sont tenus avec un responsable d'itinéraire culturel français ou de projet d'itinéraire : Bernard Hulin,

¹ Pasquier Romain, « Quand l'Europe frappe à la porte des régions » Européanisation et mobilisations régionales en France et en Espagne, *Politique européenne*, 2002/3 n° 7, p. 159-177. <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2002-3-page-159.htm> (Janvier 2014).

directeur du musée de l'abbaye de Landevennec dans le Finistère, porteur d'une route carolingienne en construction, Marie-Paule Labéy, directrice de l'Association des Chemins de Saint Michel et à l'origine de l'Union française des itinéraires culturels, Antoine Selosse, responsable du Centre européen culturel de Saint Martin de Tours, Benjamin Lesobre, chargé de mission au département de Seine-Maritime pour le développement d'un itinéraire impressionniste et Martine Queffrines, déléguée Ile-et-Vilaine de l'Association bretonne des amis de Saint Jacques de Compostelle. Ces entretiens ont été déterminants pour la recherche et m'ont permis de comprendre les grandes difficultés que rencontrait le développement des ICE. Enfin, les échanges avec Isabelle Andreen, employée à Spectacle Vivant en Bretagne et Romain Pasquier, directeur de recherche au Centre National de Recherche Scientifique, ont été essentiels pour concevoir le rôle de l'Europe en Bretagne et les articulations entre ces différentes échelles. D'autres acteurs culturels ont été contactés afin de mieux saisir la dimension européenne de l'action culturelle bretonne, mais, hélas, sans obtenir de réponse. La presse fut également étudiée, mais avec peu de succès. Les « Itinéraires Culturels Européens » connaissent un retentissement très faible dans la presse nationale ou régionale française.

La difficulté majeure du sujet réside dans la confrontation du programme à la réalité : il existe assez peu d'informations qui permettent d'analyser concrètement un Itinéraire Culturel Européen. Seule une étude, commandée par le Conseil de l'Europe et achevée en 2010, tente d'étudier les impacts des ICE sur les territoires. Cette dernière souligne les nombreuses difficultés auxquelles font face les ICE pour connaître leur essor. En France, et plus particulièrement en Bretagne, il apparaît que le programme possède une portée assez faible : il s'est donc avéré assez difficile de l'étudier.

A partir de ces outils de travail, la réflexion s'est organisée en trois axes. Il s'agit tout d'abord de replacer les « Itinéraires Culturels Européens » dans leur contexte de création. Le premier axe permettra de revenir sur le développement d'une action culturelle en Europe comme réponse au défi de la promotion de l'identité européenne et de comprendre en quoi les ICE s'inscrivent dans cette dynamique. Ensuite, il conviendra de s'intéresser plus spécifiquement au développement des ICE dans les territoires européens, et plus particulièrement en France, puis dans la région Bretagne. En dernier lieu, il s'agira de définir les obstacles rencontrés par le programme pour mettre en « narration » le patrimoine commun européen et sont impuissance à être structurant pour la Bretagne.

Chapitre 1 . Le contexte de création des « Itinéraires Culturels Européens »

« Seule la culture constitue notre identité »

Umberto Eco

Le programme des « Itinéraires Culturels Européens », qui voit le jour en 1987, s'inscrit dans un contexte européen particulier qu'il est nécessaire de définir afin d'analyser et de comprendre les enjeux du programme. Il s'agit notamment pour l'Europe d'une période charnière au cours de laquelle le sens interne du projet européen fait débat, et où l'Europe petit à petit se tourne sérieusement vers un nouveau domaine d'action : la culture.

I. Le projet européen en quête de renouveau

Dans une Europe qui fait débat et qui peine à s'imposer, la recherche de l'unité est plus que jamais un enjeu que doivent prendre en compte ceux qui croient en la construction européenne. Cette recherche nécessite une réflexion complexe, amorcée dès le début du XXe siècle par les intellectuels et reprise quelques décennies plus tard par les institutions, autour de l'identité de l'Europe, et notamment autour de son identité culturelle.

A. L'Europe, source de désaccord

Le sens à donner au projet européen n'a jamais fait consensus. Il n'a pas résolu tous les conflits de mémoire liés à l'histoire chaotique du continent et semble être actuellement en panne d'offre politique.

1. La construction européenne en débat depuis son origine

Si les premières traces de l'idée du projet européen sont très anciennes, ce n'est qu'au sortir de la Seconde Guerre Mondiale que le continent décide effectivement de franchir le cap de la construction d'un projet politique. Au moment où l'Europe est en

ruine, les premiers jalons du processus d'unification européenne sont posés lors du Congrès de La Haye de 1948. Le Conseil de l'Europe, organisation intergouvernementale, doyenne des organisations européennes, est ainsi créé le 5 mai 1949, avec pour mission la promotion des droits de l'homme. Il est suivi par la célèbre Déclaration Schuman de 1950 qui est considérée comme l'acte de naissance de l'Union européenne. La Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier est ainsi instaurée en 1951. La coopération économique devient une réalité en Europe. Elle prend un tournant plus politique à partir de 1957 avec la signature des traités de Rome qui crée une entité internationale : la Communauté Economique Européenne. Le projet s'étoffe et se renforce au cours des années avec la succession des traités, la fusion des communautés en 1967, la poursuite de l'élargissement qui passe d'une union de 6 à 12 en 1986. La création de l'Union Européenne en 1992 marque un tournant essentiel dans l'approfondissement de la gouvernance européenne.

Toutefois, l'union des pays européens fut loin d'être une entreprise aisée et, dès qu'il fut question de construire les « Etats-Unis d'Europe », pour reprendre la formule de Churchill, la direction à donner à cette union n'a jamais fait consensus. Le débat se positionne notamment autour du caractère supranational du projet : l'Europe doit-elle être une Europe fédérale dans laquelle les Etats ont délégué une grande partie de leurs prérogatives ou doit-elle, au contraire, être une Europe des Etats-Nations, comme le préconisait De Gaulle ? Ainsi, la France est longtemps opposée à la délégation de compétences à la Communauté européenne, comme le démontre la politique de la chaise vide qu'elle pratique entre 1965 et 1966. Les britanniques, eux, sont uniquement favorables à une Europe en tant que zone de libre échange et craignent, par exemple, le renforcement de l'intégration européenne par la réunification de l'Allemagne. Face à cela, d'autres pays tel que l'Espagne sont candidats dans l'espoir, non seulement que leur adhésion à la Communauté permette un apport économique à leur pays, mais également pour asseoir leur transition démocratique. Différents sens sont donc donnés à la coopération selon les Etats. Si le traité de Maastricht est une avancée considérable, il signifie également le début d'une Europe dite à « géométrie variable » comme le soulignent Elie Barnavi et Krzysztof Pomian¹. L'Union Européenne rassemble de plus en plus d'Etats, mais ces derniers ont désormais le choix d'aller ou non vers une intégration plus poussée, au nom de la reconnaissance des différences existantes entre les peuples. Les

¹ Barnavi Elie et Pomian Krzysztof, *La Révolution Européenne*, Paris, Perrin, 2008.

exemples les plus visibles en sont notamment l'absence du Royaume-Uni et de l'Irlande de l'espace Schengen, ou encore la non-participation du Royaume-Uni, du Danemark et de la Suède à la zone euro. Ainsi donc, le projet européen pose premièrement le problème de sa définition et de ses objectifs. De plus, le processus d'unification se heurte également à des conflits de mémoire qui freinent l'entreprise de création d'une vision commune en Europe.

2. Des conflits mémoriels

La construction européenne s'est bâtie sur 3 millénaires de mémoire européenne, selon Elie Barnavi et Krzysztof Pomian¹. Ce legs devient un point essentiel dans le projet européen, et les institutions européennes s'efforcent de travailler sur les représentations mémorielles dès le sortir de la Seconde Guerre Mondiale. Toutefois, comme le montrent Laure Neumayer et Georges Mink², les institutions européennes ont des difficultés pour élaborer une politique mémorielle : il n'est pas aisé de penser une histoire commune à tous les Etats européens lorsque celle-ci est confrontée à des histoires différentes entre Nations et groupes d'individus. L'exemple développé par Emmanuel Droit dans « Le Goulag contre le Shoah » est particulièrement pertinent : il démontre comment le continent européen est marqué par une « dissymétrie de la mémoire collective »³, et ce, dès 1945. En effet, dans les pays européens de l'Ouest, la Shoah est rentrée dans la mémoire collective et officielle et les victimes d'Auschwitz constituent une commémoration centrale des pays occidentaux, jusqu'aux Etats-Unis. Pour les pays de l'Est de l'Europe, la souffrance liée au nazisme est bien inférieure à celle liée au communisme : les victimes juives ne sont pas perçues de la même façon par la société civile. Alors que la Shoah est un critère mémoriel de Copenhague, le devoir de mémoire devient obligatoire pour tous les Etats adhérents à l'Union Européenne. Peu à peu, la reconnaissance officielle s'opère dans les gouvernements des pays de l'Est avec la mise en place de musées, de jours de commémoration pour la Shoah. Mais globalement, la société reste indifférente et a l'impression que ce travail de mémoire est imposé par l'UE et qu'il occulte ses propres souffrances subies pendant la domination soviétique. La Russie et la Biélorussie ont même à peine commencé à reconnaître la Shoah.

¹ *Id.*

² Neumayer Laure et Mink Georges, *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007.

³ Droit Emmanuel, « Le Goulag contre la Shoah », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2/ 2007 (n° 94), p. 101-120 [en ligne] <www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-2-page-101.htm> (Novembre 2013).

Un autre exemple plus récent concerne les polémiques que connut le musée de l'Europe lors de son ouverture. Lors d'une conférence inaugurale en 1999, l'historien Elie Barnavi fut mal interprété par les journalistes grecs lorsqu'il annonça que l'Europe, au sens de prise de conscience d'elle-même, commença au Moyen-âge : ces derniers pensaient qu'il excluait ainsi la Grèce de l'Europe¹.

Cet exemple montre bien comment il est difficile de faire émerger une culture mémorielle commune en Europe, car les européens n'ont pas tous la même vision de l'histoire. Le travail de réunification des mémoires, comme le plaide Jorge Semprun, est donc à poursuivre et à renforcer. En Europe, les frontières entre l'Est et l'Ouest ont été si longtemps fermées qu'une partie du continent reste très méconnue de l'autre. Il est nécessaire de développer la connaissance que les pays ont les uns des autres en Europe pour que le projet européen continue à progresser, d'autant plus que ce dernier semble s'affaiblir et perdre du sens.

3. Un projet européen qui s'essouffle

En 2014, l'Union Européenne a réuni en son sein une grande partie des Etats du continent. Toutefois, la récente crise économique a mis en exergue la fragilité de l'Union et a ravivé les tensions entre les Etats. Si l'un des objectifs de la construction européenne était d'assurer la prospérité économique, celui-ci est aujourd'hui mis à mal et l'UE est souvent désignée comme responsable des troubles économiques. De plus en plus, la volonté de quitter l'union s'affirme, en témoignent les discours de Marine Le Pen en France, ou la tenue future d'un référendum au Royaume-Uni.

Les élargissements successifs ont posé le problème des frontières de l'Europe. Tout Etat de droit moderne pourrait-il intégrer l'Union Européenne ? Pour Pierre Manent, les européens se trouvent pris dans une « finalité sans fin », c'est-à-dire que l'Europe semble se perdre dans une extension indéfinie qui distend petit à petit le lien communautaire et empêche les citoyens de le discerner clairement.

L'Europe est en panne de légitimité, en panne de visibilité internationale, et en panne d'offre politique. Elle manque d'une voix forte qui s'exprimerait au nom de tous. Dans le forum européen, chacun parle au nom de ses intérêts nationaux, rendant impossible l'établissement d'une politique forte dans tous les domaines. Pour Zbigniew Brzezinski,

¹ Petric Boris, « Une « europe frigide ? Entretien avec Elie Barnavi », in Jean-François Gossiaux et Boris Petric, *Europa mon amour Autrement « Frontières »*, 2009 p. 238-245 [en ligne] <www.cairn.info/europa-mon-amour---page-238.htm> (Avril 2014).

L'Europe restera inachevée tant qu'aucune vraie institution supranationale ne sera créée¹, ce qui ne semble pas être à l'ordre du jour. Par ailleurs, le problème se situe également dans le manque d'intérêt de la part des citoyens envers le projet européen, ou alors, cet intérêt se concentre uniquement sur les angoisses liées à la construction européenne. Robert Frank et Rosalind Greenstein² soulignent qu'une des caractéristiques de l'identité est l'attachement sentimental que l'on ressent vis-à-vis de celle-ci. Or, c'est précisément ce sentiment qui semble faire défaut vis-à-vis du projet européen, le « non » français à la constitution européenne en 2004 en est une traduction concrète. Le fait que les européens ne se reconnaissent pas dans l'UE est lié au déficit démocratique dont elle souffre : les citoyens ne se sentent pas représentés, les institutions sont perçues telle une nébuleuse illisible. L'absence d'espace public européen est un frein à la connaissance et à la discussion des enjeux européens.

Ainsi, les marques actuelles d'essoufflement du projet européen montrent que l'UE renvoie à des dimensions politiques, culturelles, historiques ou identitaires complexes. L'Europe doit donc se penser de manière plus profonde en tant que créatrice d'unité entre les peuples membres.

B. Des éléments qui font sens dans toute l'Europe : à la recherche d'une identité européenne

Néanmoins, malgré les dissensions que connaît l'Europe, des éléments d'unité existent bel et bien. Ces valeurs issues de l'histoire européenne permettent de penser les contenus d'une identité européenne.

1. Une Europe diverse issue d'une histoire complexe

Dès le Ve siècle avant Jésus Christ, l'idée de spécificité de l'Europe apparaît dans les textes d'historiens grecs pour désigner leur continent en l'opposant aux régions orientales asiatiques. Elle est décrite comme la terre des cités libres et indépendantes, face à l'Asie de l'Empire Perse, perçue comme despotique. Au Moyen-âge, grâce à la vague d'unification opérée par le christianisme, l'Europe peut enfin prétendre à un certain rapprochement de ses habitants. Ce n'est toutefois qu'au XVIIIe siècle que la notion

¹ Brzezinski Zbigniew, *Le grand Echiquier*, Paris, Hachette, 1997.

² Frank Robert et Greenstein Rosalind, *Gouvernance et identités en Europe*, Paris, Bruylant, 2005.

d'Europe prend un sens moderne. Pour Voltaire, l'Europe est alors une « espèce de grande République », de plusieurs Etats qui partagent « un même fond de religion [et] les mêmes principes de droit public et de politique, inconnus dans les autres partis du monde ». C'est donc bien l'idée de civilisation européenne qui apparaît au cours du siècle des Lumières, l'idée que l'Europe partage certaines caractéristiques qui lui sont propres : une éducation, basée sur l'Antiquité classique, la coopération des savants dans une République des lettres gouvernée par la raison, les normes que les Etats s'engagent à respecter en temps de paix ou de guerre (le droit des gens) et la politique des Etats tournée vers l'objectif d'équilibre des puissances. L'Europe s'est constituée ainsi par un empilement de strates successives, qui sont loin de former un héritage culturel homogène. De l'héritage gréco-romain à la rencontre avec l'islam, de la domination chrétienne à la laïcisation, l'Europe est un « bouillon de culture » qui se nourrit de ses antagonismes féconds. Chaque courant de pensée produit en effet sa contestation : la raison contre la religion, l'Europe chrétienne contre l'Europe judaïque... Il s'agit donc de comprendre l'Europe comme issue de la diversité, diversité qui constitue sa force :

« Les Etats qui forment l'Europe disposent d'un ensemble de traits communs, de liens économiques et politiques, mais en même temps ils sont suffisamment semblables en taille et en puissance pour qu'aucun d'entre eux ne puisse soumettre les autres [...]. C'est cet équilibre entre unité et pluralité qui devient donc la caractéristique de l'Europe. » Tzvetan Todorov

Néanmoins, même si la diversité est le corollaire intrinsèque de la culture européenne, celle-ci a donné à certaines de ces valeurs une dimension voulue universelle.

2. Les valeurs de l'Europe

Pendant longtemps, la civilisation européenne a été convaincue qu'elle était dépositaire de valeurs valables pour tous les hommes et pour tous les temps. Exprimées positivement, ces valeurs sont notamment le respect de la personne humaine à travers la recherche de la paix ou l'interdiction de la peine de mort. La volonté de respecter l'égale dignité des personnes humaines est enracinée dans l'histoire européenne depuis le courant humaniste. Cette volonté se traduit par la condamnation de l'esclavage, l'affirmation des droits et des libertés, ou encore la lutte juridique pour l'égalité homme femme. L'Europe se caractérise également par le respect du droit : le droit l'emporte sur la force, la négociation sur la violence. La forme politique que propose l'Europe aujourd'hui est en effet inédite : il s'agit de mettre fin à plusieurs siècles d'histoire conflictuelle sur le continent et opter pour des résolutions pacifiques des conflits. L'Europe ne rayonne d'ailleurs pas par un complexe militaire mais par la mise en place de normes qui orientent le comportement des

acteurs vers plus de responsabilité collective et influencent les plus puissants dans de nombreux domaines (environnement, santé...). Cette préférence pour la tolérance et la non-violence est très présente chez les citoyens européens, qui par ailleurs démontrent une sensibilité accrue à la pauvreté et aux inégalités. L'humilité est également une valeur du continent. Elle est issue de l'histoire particulière de l'Europe qui la place au centre de nombreux phénomènes du XXe siècle dans lesquels elle n'est pas innocente et doit effectuer un travail de mémoire pour prévenir la récurrence de ces conflits. L'humilité, le respect du droit et de la personne humaine semblent aboutir sur la démocratie, système qui prend appui sur un ensemble de règles fondées sur le consentement de chaque membre de la communauté politique, comme valeur européenne fondamentale. A cela, Tzvetan Todorov rajouterait notamment l'esprit critique, indissociable de la pensée européenne. Néanmoins, s'il apparaît possible de définir les contenus d'une identité politique et culturelle de l'Europe, il n'est pas aussi évident de faire advenir chez ses habitants une prise de conscience de cette identité.

C. Repenser l'unité de l'Europe : la mise en valeur des éléments communs par les institutions

La notion d'identité est floue et complexe : elle se base à la fois sur des critères objectifs tels que la langue, le territoire, l'origine commune et sur des critères subjectifs qui se réfèrent à la façon dont un individu se représente la réalité sociale et s'identifie à une communauté plus ou moins imaginée. Dans le cas de l'Europe, cette identité est d'abord née chez les intellectuels, puis les institutions ont tenté de la propager vers le citoyen lambda.

1. La prise de conscience de l'identité européenne : l'Europe des esprits

C'est au sortir de la Première Guerre mondiale que laisse l'Europe dévastée que naissent les premières ambitions européistes. En 1918, la guerre bouleverse radicalement les rapports entre l'Europe et le reste du monde et lui fait prendre conscience de son déclin. Dès lors, l'Europe va se construire par la comparaison aux autres régions du monde, et son unité se fait grâce à la nécessaire place qu'elle laisse aux autres. Alors que le contexte semble hautement anti-européiste, avec les tensions laissées par le traité de Versailles et un

violent regain nationaliste, il apparaît que l'Europe partage encore une histoire et une civilisation. Les premières actions en faveur de la nécessité européenne s'inscrivent dans les suites des Accords de Locarno qui, en 1925, marquent un pas dans la réconciliation franco-allemande. Le mouvement paneuropéen de Richard Coudenhove-Kalergi avance que la paix et le bien-être en Europe ne peuvent être assurés que par une fédération des Etats européens non communistes. Le projet prend un aspect plus politique grâce à Aristide Briand, qui, au cours de son discours du 7 septembre 1929 à la Société des nations, propose une vraie méthode de construction à travers la volonté de créer les « Etats-Unis d'Europe ». Petit à petit, les intellectuels européens vont démobiliser l'intelligence nationaliste pour construire une culture européenne. Cette dernière se détache de l'Orient, à présent perçue comme une Asie barbare et primitive, tout comme de l'Occident représenté par les Etats-Unis. Ces réflexions permettent de penser la spécificité de l'identité européenne. Les revues et les lieux de rencontre se multiplient. L'Europe des esprits existe donc bel et bien dès l'entre-deux-guerres et les réflexions produites au cours de cette période seront au fondement de la construction d'après 1945. Néanmoins, si beaucoup d'intellectuels à travers le continent sont des européistes convaincus et le demeurent alors que l'Europe ne se construit pas comme elle avait été idéalement pensée, ce sentiment est loin d'être partagé par l'opinion publique.

2. La médiation identitaire par les institutions européennes

La problématique du sentiment d'appartenance identitaire à l'Europe devient centrale à partir du moment où l'on comprend que l'intégration économique n'est pas suffisante pour donner sens au projet européen. Or, comment déclencher le processus d'identification à l'Europe, « objet politique non identifié », comme le dit Jacques Delors, qui, malgré un socle historique et culturel commun indéniable, est incapable de produire des représentations identitaires efficaces ? En effet, il n'existe ni lieu de mémoire, ni héros qui soit typiquement européen avant d'être national. Il existe encore moins de nation européenne. Dès lors, il est très difficile pour l'individu de se sentir européen. Une médiation est donc nécessaire entre l'Europe et les citoyens : c'est le rôle que vont assumer les institutions européennes. Il est intéressant de noter le changement vocabulaire au cours de la seconde moitié du XXe siècle : le projet européen est passé de la nécessité d'unification à intégration puis, dans les années 1990, à la recherche de l'identité européenne. Ce tournant s'initie notamment avec la mise en place des premières politiques

symboliques. La mise en place de la journée de l'Europe, l'adoption d'un hymne, d'un drapeau en 1986, puis plus tard du passeport européen ou de l'euro sont autant de symboles forts qui accompagnent les symboles nationaux sans leur faire de l'ombre et permettent la mise en scène de cette identité. En 1973, la Déclaration sur l'identité européenne de Copenhague introduit le concept d'identité dans les textes officiels européens. Cette déclaration dégage deux aspects de l'identité : un aspect civique, basé sur l'attachement au droit, à la démocratie, et un aspect plus culturel, fondé sur l'Europe en tant que civilisation. Il s'agit de faire exister ce collectif européen afin de donner plus de légitimité à l'action communautaire et la rendre plus proche du citoyen. L'Eurobaromètre est également créé, pour pouvoir donner la parole à ces citoyens européens. Le concept d'identité est repris en 1983 dans la Déclaration solennelle sur l'UE de Stuttgart, mais il est désormais fortement rattaché à l'affirmation d'un héritage culturel commun. Le traité de Maastricht approfondit la recherche identitaire grâce à l'introduction de la notion de citoyenneté qui permet une institutionnalisation du lien d'appartenance à l'Europe. Cependant, le rejet du traité établissant une constitution en 2005 semble marquer un frein. En effet, les traités adoptés *a posteriori* n'approfondissent pas la recherche de l'identité européenne. Cette dernière reste donc « shallow » selon Umberto Eco, dure à définir et à percevoir au niveau des institutions qui sont censées la représenter.

Cependant, il est intéressant de revenir sur l'importance de la mise en valeur d'un héritage culturel commun que proclame la Déclaration de Stuttgart, mais également le traité de Maastricht, pour faire advenir l'identité européenne. Il semble que les pratiques culturelles pourraient peut-être alors remplacer le discours institutionnel dans la poursuite de cet objectif.

3. La médiation identitaire par les pratiques culturelles et le patrimoine

Pour Dominique Wolton, la fin du XXe siècle voit le développement d'un « mouvement assez fort de réactualisation de l'unité culturelle européenne pour y trouver un appui au projet politique européen, qui souhaite enraciner sa légitimité et sa force en mobilisant les idées de culture et de “patrimoine européen” »¹. En effet, l'identité culturelle représente les éléments qui constituent une communauté, un peuple ou un groupe spécifique possédant une culture ou un système de valeurs communs à partager. Cette identité étant composée d'une multitude de liens, il serait plus aisé de la considérer comme

¹ Wolton Dominique, *La dernière Utopie, naissance de l'Europe démocratique*, Flammarion, Paris, 1993.

une prise de conscience, de la part d'un certain groupe, d'une différence par rapport à d'autres groupes¹. Or, c'est ce que l'Europe tente de faire depuis 1945 en cherchant à se différencier des Etats-Unis ou de l'Asie, et en mettant en relief ce qui unit les européens². Dès lors, la meilleure façon de rechercher l'identité européenne serait peut-être d'utiliser un discours centré sur l'identité culturelle et de mettre en place des médiations entre une expérience culturelle européenne et les Etats. En ce sens, le patrimoine apparaît en effet comme un moyen privilégié pour appréhender son appartenance régionale, nationale et européenne. Une meilleure connaissance du patrimoine européen, terrain consensuel, pourrait donc permettre une prise de conscience identitaire européenne³. La mise en valeur du patrimoine pose la question de la mémoire qui n'est pas unidimensionnelle en Europe et qui se révèle parfois conflictuelle. Il est nécessaire de retrouver ces lieux de mémoire européens afin de créer une médiation entre des mémoires concurrentes et de rendre visible des symboles tangibles d'une identité européenne commune⁴. Ce patrimoine européen recouvre plusieurs aspects : il est tout d'abord un corpus d'œuvres, qui ne correspond pas à la simple juxtaposition d'œuvres nationales⁵. Il est ensuite un héritage commun composé des héritages historiques, intellectuels, artistiques, le patrimoine des valeurs et une évidence dialectique⁶. Le patrimoine européen est enfin la recherche d'une cohérence⁷ que cherchent à lui donner les institutions. Si le patrimoine culturel de l'Europe apparaît donc comme une valeur qui permet de donner plus de sens à l'identité européenne, il convient dès lors de revenir sur le développement de la culture dans l'action communautaire européenne.

¹ Parisotto Laura, « Culture, identité, Europe : un nœud borroméen ? », mémoire sous la direction de Maximos Aligisakis, Institut européen de l'université de Genève, 2012.

² Obaton Viviane, *La promotion de l'identité culturelle depuis 1946*, Institut Européen du l'Université de Genève, 1997 cité par Laura Parisotto, « Culture, identité, Europe : un nœud borroméen ? », mémoire sous la direction de Maximos Aligisakis, Institut européen de l'université de Genève, 2012.

³ Anne-Kim Lê Tri, *Le concept de patrimoine européen : méthodes et principes de validation*, dans *Représentations du passé : patrimoine, musées, problématiques identitaires et culturelles en Europe*, sous la direction de Renaud Zupinger, Paris, Le fil d'Ariane, 1997.

⁴ Calligaro Oriane, Foret François, « La mémoire européenne en action », *Politique européenne* 2/ 2012 (n° 37), p. 18-43[en ligne] <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2012-2-page-18.htm> (Avril 2014)

⁵ Jean-Michel Leniaud, in *Patrimoine européen*, n°1, 1994, p.5, cité par Anne-Kim Lê Tri, *op cit*.

⁶ Boldiz Ivan, *L'identité européenne*, Rencontres internationales de Genève : *L'Europe aujourd'hui*, Edition La Baconnière, Neuchâtel, 1985, p. 324, cité par Anne-Kim Lê Tri, *op cit*.

⁷ Leniaud Jean-Michel, *op cit*.

II. La naissance d'une action culturelle européenne

De la première apparition de la notion de culture dans les textes européens à sa consécration à la fin des années 1990 en tant que domaine d'action de la politique européenne, la culture s'est imposée comme une ressource incontournable pour répondre aux défis actuels de la construction européenne.

A. L'importance intrinsèque de la culture

Si la culture semble être l'angle mort du projet européen à son commencement, elle va petit à petit apparaître comme une notion indispensable à son élaboration.

1. La culture absente des programmes européens ?

« L'Europe de la culture n'était pas à inventer »¹ disait Jacques Delors, affirmant que la construction européenne ne devait pas commencer par la culture. Au sortir de la Seconde Guerre mondiale, la culture apparaît pourtant comme un facteur de réconciliation. Denis de Rougemont affirme au Congrès de la Haye que « le sort de la paix dépendrait désormais d'une union entre les peuples d'Europe dont les idéaux sont opposés à ceux des Etats-Unis comme des Soviétiques ». Toutefois, si le Conseil de l'Europe obtient la compétence pour agir dans ce domaine, la culture reste une priorité communautaire assez marginale. De fait, la construction d'une union économique semble être l'objectif principal du projet européen, du traité de Rome de 1957 jusqu'à la fin des années 1970. Par ailleurs, à l'heure où certains pays sortent de la dictature, une intervention étatique dans le domaine de la culture peut être encore comparable à une opération de propagande. Ainsi, aujourd'hui, « l'Europe n'est-elle autre chose qu'un grand marché ? » demande Dominique Wolton, posant une critique récurrente de la construction européenne qui aurait, depuis son commencement, oublié de créer de véritables liens autre qu'économiques entre les Etats. Toutefois, il serait injustifié de dire que la culture est entièrement absente de la dynamique européenne. Dans le traité de Rome, des allusions à une Europe de la culture et de la connaissance sont faites, au travers de la nécessité de protéger des « trésors nationaux ayant une valeur artistique, historique ou archéologique »² ou la recommandation aux pays

¹ Delors Jacques, *Combats pour l'Europe*, Paris, Economica, 1996.

² Traité de Rome, 1957, art 36.

membres de s'associer avec les pays extérieurs en vue de conduire au « développement économique, social et culturel »¹. En 1950, le Centre européen de la culture est fondé, avec pour mission de promouvoir la culture, l'éducation et la citoyenneté européennes, ainsi que d'établir un dialogue interculturel. En 1954, la Fondation européenne de la culture permet des premiers échanges dans le domaine des médias, de la traduction et des arts. Cependant, il faudra attendre les années 1970 pour que les institutions communautaires commencent réellement à se saisir de la question de la culture.

2. La place de la culture dans les textes européens

Alors que la culture apparaît de plus en plus comme un point d'ancrage essentiel pour donner de la cohérence au projet européen, l'UE ne dispose pas de compétence dans ce domaine. Dans les années 1970, la Commission passe par des stratégies communicationnelles ou des directives afin d'imposer ses idées. L'action culturelle européenne prend de l'ampleur suite à la date du 22 novembre 1977 lors de laquelle la Commission européenne effectue sa première communication sur l'Action communautaire dans le secteur culturel, document qui ne donne cependant aucune définition concrète de cette éventuelle action et semble lier le concept de culture à l'économie². Un document du Parlement européen en 1983 évoque, lui, l'aspect intellectuel que pourrait prendre une politique culturelle européenne et préconise l'augmentation du budget destiné à la culture³. Bien que cette volonté se heurte à aux pouvoirs étatiques, le discours s'affermir : l'Europe souhaite se doter de compétences culturelles. La Déclaration solennelle sur l'Union européenne est également intéressante dans cette perspective, dans le sens où elle présente clairement les aspects vers lesquels l'action culturelle européenne devrait se tourner. Elle souligne notamment l'importance de la coopération culturelle entre Etats et de l'enseignement de la « culture européenne »⁴.

Les années suivantes voient la poursuite du développement de cette action culturelle : en 1984, les ministres européens de la culture se rassemblent pour la première fois, on assiste à plusieurs réalisations touchant le patrimoine culturel, l'audiovisuel, le

¹ Traité de Rome, 1957, art 131.

² « L'action communautaire dans le secteur culturel », Communication de la Commission au Conseil du 22 novembre 1977, *Bulletin des Communautés européennes*, supplément 6/77 cité par Laura Parisotto, « Culture, identité, Europe : un nœud borroméen ? », *op.cit.*

³ Résolution du Parlement européen du 18 novembre 1983, sur le *Renforcement de l'action communautaire dans le secteur culturel* cité par Laura Parisotto, « Culture, identité, Europe : un nœud borroméen ? », *op.cit.*

⁴ Déclaration solennelle sur l'Union européenne (Stuttgart, 19 juin 1983), *Bulletin des Communautés européennes*. Juin 1983, n°6. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

festival du film européen, la création de la Fondation européenne ou du programme Erasmus. En 1992, Le traité de Maastricht symbolise une avancée considérable puisqu'il reconnaît une compétence de l'UE dans le domaine culturel, bien que celle-ci reste soumise au principe de subsidiarité. Un article entier est dédié à la culture : « La Communauté contribue à l'épanouissement des cultures des États membres dans le respect de leur diversité nationale et régionale, tout en mettant en évidence l'héritage culturel commun »¹. Le concept de culture européenne n'est cependant pas assez exploité et l'action communautaire semble être limitée à la mise en valeur des différentes cultures nationales. Toutefois, le traité de Maastricht va permettre une meilleure gouvernance européenne de la culture et l'établissement de programmes plus ambitieux. Les années 1990 marque également l'imposition dans les discours et les textes, autant nationaux qu'européen, d'une approche économique de la culture qu'il est nécessaire de développer.

3. Une nouvelle vision de la culture au service de l'économie

Depuis une dizaine d'années, les interventions dans le domaine de la culture se légitiment par les nécessaires retombées économiques que ces dernières auront sur les territoires. Le Conseil de l'Union européenne rappelle « la valeur intrinsèque de la culture ainsi que l'importance qu'elle revêt comme élément moteur essentiel d'une économie de marché compétitive, novatrice et ouverte à tous et comme instrument de cohésion sociale » et souligne « l'apport de la culture et des industries culturelles et créatives au développement local et régional, lesquelles, en rendant les régions européennes plus attrayantes [...] créent de nouvelles possibilités d'emploi, ainsi que des produits et des services novateurs, et contribuent à développer de nouvelles compétences. ». Les pays sont donc incités à « renforcer le rôle de la culture dans les politiques de développement local et régional »². Des groupes de travail européens sur les statistiques culturelles se sont ainsi développés depuis 1995 afin de répondre à la demande de données de l'UE concernant le secteur culturel. Il a été établi que les secteurs créatifs et culturels représentaient jusqu'à 4,5% du PIB et 8,5 millions d'emploi dans l'Union Européenne³. Cette approche est au cœur de l'actuelle stratégie Europe 2020, pour laquelle le réseau Essnet « Statistiques

¹ Traité de Maastricht, 1992, disponible sur

<<http://eurlex.europa.eu/fr/treaties/dat/11992M/htm/11992M.html>> (Avril 2014).

² Conclusions du Conseil du 10 mai 2010 sur l'apport de la culture au développement local et régional, Journal Officiel de l'Union européenne, (2010/C 135/05).

³ European competitiveness report 2010, European Commission, 2010 [en ligne] <www.eurosfairer.prd.fr/7pc/doc/1289204975_sec_2010_1276_en.pdf> (Avril 2014).

culturelles » a par exemple été créé en 2009 pour travailler sur la définition d'un cadre statistique de référence pour la culture, sur le financement de la culture et les dépenses culturelles et enfin les pratiques culturelles¹. Les travaux des Etats-membres font également écho à ces études : en France, la publication d'un rapport en décembre 2013 sur l'apport de la culture à l'économie développe une méthodologie afin de mesurer l'impact de l'implantation d'équipements culturels sur le développement économique des territoires. C'est donc une vision économiciste de la culture qui domine tant au niveau national qu'eupéen aujourd'hui. Les initiatives culturelles ne semblent être une réussite que lorsqu'elles présentent un intérêt économique pour les régions européennes, ce qui fait écho aux autres défis auxquels l'Europe doit faire face.

B. Les nouveaux défis de l'Europe

Les programmes européens répondent aussi à la nécessité de sauvegarder le patrimoine, promouvoir l'Europe en tant que première destination touristique mondiale et développer des stratégies de tourisme durable.

1. Sauvegarder un patrimoine commun

A l'heure où le patrimoine culturel apparaît comme essentiel dans la recherche et la mise en valeur de l'identité européenne, les préoccupations pour celui-ci prennent de plus en plus d'importance au sein des institutions. En 1973, une résolution du parlement européen évoque la nécessité de protéger le patrimoine architectural et artistique de l'Europe. Il faut attendre néanmoins 1984 pour que la première subvention importante de la Commission soit accordée à un monument, en l'occurrence le Parthénon, considéré comme le berceau de la démocratie. Ces préoccupations trouvent appui lors de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe mise en place en 1985 par le Conseil de l'Europe. Cette dernière définit le patrimoine comme les monuments, les ensembles architecturaux et les sites, œuvres combinées de l'homme et de la nature. Il s'agit non seulement de protéger le patrimoine, en assurant un régime légal de protection, en interdisant le déplacement de monuments ou en améliorant la qualité de son environnement, mais également de le mettre en valeur en favorisant l'accès du public à ce patrimoine. Dans les années 1980, les actions des institutions européennes se sont tournées

¹ Deroin Valérie, Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture 2009-2011, 2011, [en ligne] <www.Culturecommunication.gouv.fr/deps> (Avril 2014).

principalement vers les monuments issus de l'héritage gréco-romain et chrétien¹. En 1985, c'est l'Acropole qui est choisie pour lancer le programme des Capitales européennes de la culture. Le champ d'action s'élargit progressivement, avec l'instauration en 1991 des Journées européennes du patrimoine permettant dans les 50 Etats partis à la Convention culturelle européenne une présentation de biens culturels inédits et l'ouverture exceptionnelle au public d'édifices historiques. Leur slogan « l'Europe, un patrimoine commun », est un symbole remarquable.

Le Conseil de l'Europe va encore plus loin avec la rédaction de la Convention européenne du paysage en 2000 dans laquelle le patrimoine prend une dimension plus large et plus subjective puisqu'il recouvre désormais la notion de « paysage », définie comme « une partie de territoire telle que perçue par les populations, dont le caractère résulte de facteurs naturels et/ou humains et de leurs interrelations »². Elle constitue le premier traité international entièrement dédié à la protection, la gestion et l'aménagement des paysages européens. Le programme des « Itinéraires Culturels Européens », dont il sera question dans la partie suivante, s'inscrit bien dans cette volonté de préserver et de mettre en valeur les éléments constitutifs d'un patrimoine européen commun. Toutefois, rendre le patrimoine européen attractif s'associe souvent à la promotion de l'Europe comme destination touristique, ce qui constitue également un des défis actuels de l'Europe.

2. Promouvoir la destination Europe

Le tourisme est clairement identifié comme un facteur clef de la croissance européenne. En 2010, la Commission européenne fait état de près de 10 millions d'emplois dans l'industrie touristique européenne, celle-ci générant plus de 5% du PIB de l'UE, voire 10% si l'on tient compte de tous les secteurs liés au tourisme³. Par ailleurs, l'Union européenne demeure la première destination touristique mondiale avec près de 400 millions de touristes par an, soit 40% des arrivées à travers le monde⁴. Au fil des années, l'UE a donc pu poser les fondements d'une politique du tourisme afin de renforcer la compétitivité de l'activité touristique européenne. Le traité de Lisbonne a fait du tourisme une compétence d'appui, de coordination et de complément de l'Union. La promotion de la

¹ Calligaro Oriane, Foret François, « La mémoire européenne en action », *Politique européenne* 2/ 2012 (n° 37), p. 18-43[en ligne] <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2012-2-page-18.htm> (Avril 2014).

² Convention européenne du paysage, Conseil de l'Europe, 2000, disponible sur <<http://conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm>> (Avril 2014).

³ L'Europe, première destination touristique au monde - un nouveau cadre politique pour le tourisme européen, Communiqué de la Commission européenne, 2010, [en ligne] <<http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0352:FIN:fr:PDF>> (Avril 2014).

⁴ *Id.*

destination Europe est un terrain sur lequel le continent apparaît sous un jour uni. La politique européenne du tourisme fait d'ailleurs entièrement partie de la stratégie économique « Europe 2020 ». Cependant, il ne s'agit pas d'encourager un tourisme de consommation de masse mais plutôt un tourisme soutenable respectueux de son environnement culturel.

3. Promouvoir un tourisme soutenable et culturel pour un meilleur dialogue interculturel

Au cours d'une étude, le Conseil de l'Europe démontre qu'aujourd'hui, le vieillissement de la population, l'individualisation de la société, ainsi que la rapidité des transports, les préoccupations pour l'environnement et l'augmentation des interdépendances de tous les organismes ayant rapport au tourisme (des opérateurs aux communautés locales), sont autant de facteurs qui pèsent sur les pratiques traditionnelles touristiques¹. Il semble que la tendance actuelle soit à un tourisme de qualité tourné vers la culture. L'ATLAS (Association for Tourism and Leisure Education, dont la traduction pourrait être l'Association pour l'éducation du tourisme et du loisir) définit le tourisme culturel comme « le mouvement de personnes vers des attractions culturelles, qui ne se situent pas dans leur lieu normal de résidence, dans l'intention de rassembler de nouvelles informations ou expériences dans le but de satisfaire leurs besoins culturels »². Selon l'Organisation Mondiale du Tourisme, les voyages touristiques dans un objectif « culturel » représentent 40% des voyages internationaux en 2004. En 2009, il y aurait eu 375 millions de voyages culturels internationaux. Le tourisme culturel serait ainsi l'un des segments qui connaît la croissance la plus importante. Une étude de 2004 a d'ailleurs démontré que le programme « Capitale européenne de la culture » avait permis une augmentation moyenne de 12% du tourisme dans la ville au cours de l'année de l'événement³.

De plus, l'Europe apparaît comme un territoire privilégié pour le développement de ce type de tourisme : sur les 812 sites culturels et naturels recensés par l'UNESCO en 2006 dans 137 pays au titre de « Patrimoine de l'Humanité », 300 se trouvent dans les 25

¹ Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

² *Id.*

³ Palmer/Rae Associates, International Cultural Advisors, «European Cities and Capitals of Culture», étude préparée pour la Commission européenne, août 2004.

Etats membres¹. Le Comité économique et social européen reconnaît aussi, dans un rapport de 2006, l'importance du développement du tourisme culturel pour la prise de conscience de l'identité européenne qui nécessite une « connaissance plus approfondie des pays, traditions culturelles et différences qui composent la riche mosaïque européenne »², soit une amélioration du dialogue interculturel. Entre 2000 et 2006, l'Union européenne a consacré 7 milliards d'euro à des projets liés directement ou indirectement au secteur touristique, dont le secteur du tourisme culturel à savoir le patrimoine artistique (constitution de réseaux entre villes³ à l'image des « Itinéraires Culturels Européens »), les événements tels les foires, concerts ou festivals, les valeurs œnologiques ou gastronomiques, le tourisme cinématographique et les parcs à thème naturels.

La nécessité de promouvoir le tourisme en Europe afin de rendre le continent attractif depuis l'extérieur et de favoriser le dialogue interculturel pour les européens marque donc une nouvelle étape dans la mise en avant d'une action culturelle communautaire. Elle se traduit par la mise en œuvre de programmes toujours plus élaborés qui tendent à faire naître une politique culturelle européenne.

C. Vers une politique culturelle européenne

Avant d'aborder l'action de la Commission européenne à partir des années 2000, il convient de revenir sur le rôle majeur qu'a eu le Conseil de l'Europe dans la mise en œuvre de programmes culturels, notamment en terme de coopération culturelle.

1. Le rôle du Conseil de l'Europe, précurseur des programmes de coopération européenne

En matière de promotion de l'identité culturelle européenne, le Conseil de l'Europe a un rôle précurseur qu'il convient tout d'abord d'examiner. Le Conseil de l'Europe est fondé en 1949 avec pour mission de créer un espace démocratique et de « défendre la démocratie pluraliste, les droits de l'homme, la prééminence du droit, favoriser la prise de conscience et la mise en valeur de l'identité culturelle de l'Europe et

¹ Avis du CESE sur le thème « Tourisme et culture : deux facteurs de croissance », Journal officiel de l'Union européenne du 9 mai 2006, [en ligne] <eescopinions.eesc.europa.eu/EESCopinionDocument.aspx?identifier=ces%5Cint%5Cint279%5Cces400-2006_ac.doc&language=FR> (Février 2014).

² *Id.*

³ Tel que le réseau des villes de la Magna Grecia.

sa diversité »¹. Très rapidement, son activité s'oriente vers les problématiques culturelles : il décerne par exemple le label « Evènement Culturel » pour récompenser les projets culturels et artistiques européens considérés comme novateurs. En 1954, il met en place la Convention culturelle européenne qui préconise une union plus étroite des Etats à travers des domaines tels que l'éducation, le patrimoine, la jeunesse et la culture. Dans les années 1980, il instaure un programme d'évaluation des politiques culturelles européennes qui débouche sur la réalisation d'un *Compendium des politiques et tendances culturelles en Europe*. Le Conseil de l'Europe fait donc partie des premières institutions à avoir défendu la constitution de réseaux culturels européens, qui apparaît comme le moyen de créer un lien entre sphère institutionnelle et sphère citoyenne². Les réseaux sont également une solution qui permet aux acteurs culturels européens de se rencontrer. Très tôt, le Conseil de l'Europe a donc travaillé sur la notion de culture commune et de patrimoine et a développé des programmes incitant la coopération régionale en Europe. Face au désintérêt des populations pour la construction européenne, il a réagi en tentant de promouvoir l'identité culturelle de l'Europe pour créer ce fond de conscience européen³ qui permettrait de redonner force au projet. En ce sens, son action est avant-gardiste. Le programme des « Itinéraires Culturels Européens » semble montrer une nouvelle fois ce rôle de précurseur. Néanmoins, le Conseil de l'Europe subit à présent la concurrence de l'Union européenne dont les programmes se tournent de plus en plus vers l'action culturelle, notamment à partir des années 1990.

2. Les programmes « Culture » de l'Union européenne

Entre 1996 et 1999, trois programmes culturels, qui font suite à l'établissement du nouveau cadre juridique de Maastricht, sont mis en place : « Kaléidoscope », qui vise à encourager la coopération culturelle, « Ariane » qui soutient le livre et la traduction et « Raphaël » pour la protection du patrimoine européen. Ces trois programmes sont réunis dans « Culture 2000 » en février 2000 qui devient le principal instrument de financement dans le domaine de la culture pour la période 2000 - 2006. Il est doté en tout d'un budget de 236 millions d'euro et permettra le financement de 1072 projets. Aucune ligne directrice

¹ Site du Conseil de l'Europe <hub.coe.int/fr/> (Mars 2014).

² Staines Judith, *Les Réseaux : un avenir pour la coopération culturelle en Europe*, Bruxelles, Forum Européen pour les Arts et le Patrimoine, 1996. <www.artfactories.net/Forum-Europeen-des-Arts-et-du.html> cité par Laura Parisotto, *op.cit.*

³ Autissier Anne-Marie, *L'Europe de la culture : Histoire(s) et enjeux*, Internationale de l'imaginaire, Nouvelle série, Numéro 19, 2005 cité par Laura Parisotto, « Culture, identité, Europe : un nœud borroméen ? », *op.cit.*

n'est cependant définie : « Culture 2000 » semble s'inscrire uniquement dans une logique de financement de grands projets, financement qui reste par ailleurs très limité étant donné que le budget alloué pour le programme ne dépasse pas les 0,3% du budget de l'UE.

En décembre 2006, le Parlement européen et le Conseil établissent le programme « Culture 2007-2013 ». Le budget est renforcé et s'élève à 400 millions d'euro. Son objectif général est énoncé ainsi : « mettre en valeur l'espace culturel partagé par les Européens et fondé sur un héritage culturel commun par le développement de la coopération culturelle entre les créateurs, les acteurs culturels et les institutions culturelles des pays participant au programme, en vue de favoriser l'émergence d'une citoyenneté européenne »¹. Le dialogue interculturel, la circulation des œuvres d'art et la mobilité des professionnels du secteur culturel sont les trois axes essentiels sur lesquels il insiste. Ce contenu est accompagné par un Agenda européen de la culture à l'ère de la mondialisation, adopté par le Conseil, qui rappelle le rôle unique que doit jouer la culture en Europe. L'Agenda propose de favoriser la mobilité des acteurs culturels et des biens afin de garantir la diversité de création en Europe. Les possibilités d'actions pour les Etats-membres et la Commission semblent s'agrandir grâce au renforcement des partenariats et de la coordination, ainsi que grâce à l'augmentation des ressources financières disponibles.

Ceci est encore insuffisant pour parler de politique culturelle européenne, même si l'expression est employée par Giorgio Ruffolo dans un rapport au début des années 2000². Au-delà du fait qu'une action culturelle entièrement européenne se heurterait inmanquablement à une opposition des Etats-nations, la culture ne fait pas l'objet d'une stratégie claire : elle semble s'effacer derrière d'autres domaines tels que la connaissance, l'économie ou l'éducation³. L'actuel programme « Europe créative » tente de redonner une impulsion aux secteurs de la culture et de la création.

3. Le programme « Europe créative 2014-2020 »

En 2011, la Commission européenne annonce l'arrivée du programme « Europe créative » pour la période 2014-2020. Ce dernier présente tout d'abord un budget bien plus élevé que les programmes précédents puisque 1,46 milliards d'euro seront normalement déployés. Ses quatre objectifs principaux sont les suivants : assurer la sauvegarde et la promotion de la diversité culturelle et linguistique européenne et renforcer la richesse

¹Culture Programme 2007-2013, Site de la Commission européenne <http://eacea.ec.europa.eu/culture/programme/about_culture_en.php> (Avril 2014).

² *Rapport sur la coopération culturelle de l'UE*, Rapporteur Giorgio Ruffolo, A5-0281/2001.

³ Parisotto Laura, « Culture, identité, Europe : un nœud borroméen ? », *op.cit.*

culturelle de l'Europe, contribuer aux objectifs européens d'une croissance économique intelligente, durable et inclusive, aider les secteurs de la culture et de la création à s'adapter à l'ère du numérique, à la mondialisation et offrir de nouvelles opportunités, de nouveaux marchés internationaux aux secteurs culturels français. Seront également repris dans « Europe Créative » d'anciens programmes tels que Culture, MEDIA (à destination de l'industrie audiovisuelle européenne) et MEDIA Mundus (extension du programme MEDIA à des pays non européens). La Commission promet que ce programme aura beaucoup plus de retombées que Culture 2007-2013 : il doit toucher 300 000 artistes et professionnels de la culture et leurs œuvres, plus de 1000 films européens seront soutenus en vue de leur diffusion dans toute l'Europe et au-delà, 5500 livres et œuvres littéraires seront traduits pour une plus grande diffusion en Europe et, enfin, des millions de citoyens pourraient bénéficier de projets financés par le programme¹. Il s'agit de pousser les secteurs de la création qui présentent « un fort potentiel de stimulation de l'emploi et de la croissance en Europe »². « Europe Créative » inscrit donc bien la culture dans l'approche économique qui domine actuellement les discours. Il semble cependant définir uniquement la culture par l'innovation, sans véritablement revenir sur la notion d'héritage culturel commun. Il n'y a donc pas d'approfondissement de la réflexion sur le lien entre culture et identité européenne dans le nouveau programme. Il n'y a pas non plus établissement d'une véritable politique culturelle européenne. Néanmoins, le programme a le mérite de donner un poids significatif à la culture dans l'action communautaire.

Ainsi, le programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe s'inscrit tout à fait dans le contexte décrit précédemment : il est une nouvelle réponse aux préoccupations européennes concernant à la fois la protection du patrimoine, la mise en avant de la culture européenne, le développement d'un tourisme soutenable et la recherche de l'identité européenne.

¹ Flyer Europe Créative, 2013, disponible sur <ec.europa.eu/dgs/education_culture/promo/creative-europe/pub/print/creative-europe-leaflet_no-identifiers_fr.pdf> (Novembre 2013).

² Vassiliou Androulla, commissaire européenne pour l'éducation, la culture, le multilinguisme et la jeunesse, citation sur le flyer Europe Creative disponible sur <ec.europa.eu/dgs/education_culture/promo/creative-europe/pub/print/creative-europe-leaflet_no-identifiers_fr.pdf> (Novembre 2013).

III. Le programme des « Itinéraires Culturels Européens » : une réponse aux défis européens

De 1987 à aujourd'hui, le programme des Itinéraires Culturels Européens a connu de fortes évolutions, autant au niveau de la définition de l'itinéraire culturel qu'au niveau des critères juridiques qui l'encadrent. Il convient de revenir sur le processus de création du programme, ainsi que sur les paramètres de définition actuels de celui-ci.

A. Le processus de création d'un programme innovant

1. La naissance du programme

Les réflexions autour du concept d'itinéraire culturel naissent dès les années 1960 au sein du Conseil de l'Europe, à l'heure où les congés payés et le développement des moyens de transport semblent offrir de nouvelles occasions de voyager. En effet, comme il a été dit précédemment, la construction européenne est en quête de légitimité : il faut donner aux européens des possibilités de voyager à travers le continent afin de leur faire prendre conscience de l'héritage culturel européen, de leur faire découvrir les autres européens. Ces réflexions aboutissent à la charte de Saint Jacques qui, le 23 octobre 1987, marque la naissance du programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe. Le premier itinéraire à être labellisé fut un des itinéraires les plus célèbres d'Europe : les chemins de pèlerinage de Saint Jacques de Compostelle qui traversent la France jusqu'en Espagne. Déjà, le programme songe à labelliser d'autres routes et la réunification des deux blocs Ouest et Est en 1989 sera une base importante dans la poursuite du travail. Cinq autres itinéraires sont labellisés dans les années 1990 dont la *Via Francigena* ou l'Héritage de Al-andalus. Le programme est ainsi ouvert à tous les pays signataires de la Convention culturelle européenne entrée en vigueur en 1955, soit 51 Etats. Plusieurs résolutions sont adoptées par le Comité des ministres du Conseil de l'Europe afin de préciser les modalités d'attribution des mentions. A partir de la fin des années 1990, le programme commence à attirer de plus en plus de candidats. Ce succès se traduit particulièrement par la création d'un organe spécifique pour assurer le développement des ICE.

2. L'Institut Européen des Itinéraires Culturels

A partir de novembre 1996, le développement des Itinéraires Culturels s'accélère lorsque le Conseil de l'Europe décide de confier la mise en œuvre à un organisme extérieur. Celui-ci est donc mis sous la responsabilité d'une association à but non lucratif qui s'implante en 1997 au Luxembourg, plus précisément au Centre culturel de rencontre de l'Abbaye de Neumünster. L'Institut est chargé d'assurer la continuité et le développement des « Itinéraires Culturels Européens ». Sur son site, l'IEIC précise qu'il est responsable de deux champs d'action : il est à la fois un service européen et une agence technique. Autrement dit, il doit assister les itinéraires et les évaluer, diffuser les informations autour du programme, aider les porteurs de projets et les former. Il travaille également de très près avec le Conseil de l'Europe et assure des missions de concrétisation de sa politique développée autour de l'identité européenne, du multiculturalisme, de la protection des minorités ou du dialogue interreligieux. De 2004 à 2006, l'IEIC a notamment assuré le travail de visibilité et de communication d'un programme de recherche européen PICTURE consacré à l'étude des impacts du tourisme culturel sur les ressources urbaines et économiques. Il travaille à rendre plus visible les cadres réglementaires du Conseil de l'Europe et doit effectuer un travail de recherche sur le patrimoine culturel, le tourisme durable qui aboutit à la rédaction de conventions, de chartes (tel le règlement des ICE). Ainsi, l'institut a plusieurs missions, même si, actuellement, le programme des ICE est le programme le plus important placé sous son contrôle. L'IEIC organise régulièrement des rencontres entre tous les porteurs d'itinéraire en Europe, afin que ces derniers puissent échanger sur leurs pratiques et suivre des séminaires de formation. Il accueille également les chercheurs, étudiants et le grand public.

3. L'Accord Partiel Elargi (APE) : l'essor des itinéraires culturels

L'Accord Partiel Elargi marque un tournant dans le développement du programme des ICE. Il symbolise premièrement une certaine réussite du Conseil de l'Europe : le nombre de propositions d'itinéraire et de demandes d'aide d'assistance technique va croissant. Un APE est alors institué suite à la résolution du 8 décembre 2010 par le Conseil de l'Europe, dans le but de faciliter les coopérations entre Etat et d'augmenter les moyens du programme. En effet, tous les Etats signataires de l'accord doivent contribuer à son financement. Les « Itinéraires Culturels Européens » sont désormais ouverts aux Etats parties à la Convention culturelle européenne, à l'Union Européenne et aux régions dotées

d'organes politiques. Ainsi, le Canada et le Maroc acquièrent par exemple le statut de pays observateurs. Le label est distribué de façon importante à la suite de cet accord et le nombre d'itinéraire est passé à 27 en 2013. Les itinéraires incorporés au programme concernent notamment les Voies européennes de Mozart en 2002, la Route du fer dans les Alpes en 2004, la Route des abbayes cisterciennes en 2010 ou encore, plus récemment labellisée en 2013, la Route européenne de la culture mégalithique. En 2008, le programme est consacré par l'Union européenne puisque la Commission reconnaît l'IEIC comme un organisme actif au niveau européen dans le domaine de la culture¹.

B. La définition d'un Itinéraire Culturel Européen : un bien culturel, un réseau et un produit touristique

Le document révisant le statut de l'APE en 2013 définit les itinéraires culturels comme un « projet de coopération culturelle, éducative, patrimoniale et touristique visant à développer et promouvoir un itinéraire ou une série d'itinéraires fondés sur un chemin historique, un concept, une personne ou un phénomène culturel de dimension transnationale présentant une importance pour la compréhension et le respect des valeurs européennes communes »². Cette définition complexe tente de saisir tous les aspects présentés par un ICE, mais ne permet pas de l'identifier concrètement. Le mot itinéraire semble en effet faire référence à un trajet physique que l'on peut parcourir. Or, si cela est le cas pour certains itinéraires tels que les chemins de Saint Jacques de Compostelle ou la *Via Francigena* qui reprennent d'anciennes routes de pèlerinage et qui peuvent effectivement être parcourus à pied, la plupart des ICE n'est ni linéaire ni physique.

Ces dernières années, la conception du patrimoine a été renouvelée et élargie. Elle comprend désormais une catégorie matérielle et immatérielle : les monuments et les traditions, les beaux-arts et les arts populaires, les produits typiques et les paysages. L'UNESCO a adopté ainsi en 2003 une Convention pour la sauvegarde du patrimoine

¹ Centre de ressource de l'Institut européen des itinéraires culturels <www.culture-routes.lu/php/fo_index.php?> (Novembre 2013).

² Statut révisé de l'accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels, Annexe à la résolution CM/Res(2013)66 adoptée par le Conseil de l'Europe le 18 décembre 2013 [en ligne] <conventions.coe.int/Treaty/FR/PartialAgr/Html/CulturalRoutesStatuteRev.htm> (Janvier 2013).

culturel immatériel, défini comme le « patrimoine oral de l'humanité »¹. L'itinéraire culturel s'inscrit dans cette vision et est donc en ce sens une nouvelle catégorie de bien culturel.

Un itinéraire culturel ne désigne cependant pas une série de biens culturels isolés les uns des autres. Il ne prend son sens qu'en considérant ces biens culturels comme « des points de repère en Europe qu'il faut relier »². Un itinéraire doit constituer un réseau sur le continent européen, des villes, des communes ou des organisations qui ont signé des accords de collaboration, afin de créer une coopération entre les acteurs porteurs de la même thématique européenne.

Enfin, les ICE correspondent aussi à une nouvelle pratique du tourisme culturel. Ils répondent aux actuelles problématiques des pratiques touristiques, qui doivent combattre les excès du tourisme de masse, en offrant une redécouverte des biens culturels sans les séparer de leur contexte. Ainsi, il s'agit non seulement d'amener les touristes dans les lieux les plus importants du patrimoine européen, mais également de penser le parcours et les itinéraires à suivre pour les rejoindre. L'intérêt est de proposer une lecture transversale des contextes culturels et identitaires dans lesquels sont ancrés les biens et les paysages, ainsi que de mettre en avant des territoires habituellement peu valorisés. Puisque les ICE s'affirment comme produit touristique, ils se soumettent aussi à la nécessité d'être effectivement pratiqués par la population européenne et étrangère. Ils doivent être connus des voyageurs.

Ainsi, les Itinéraires culturels du Conseil de l'Europe doivent avoir un rôle de laboratoire à « ciel ouvert »³ qui, grâce à ses nouvelles propositions pour redécouvrir le patrimoine européen, permet une lecture transfrontalière de l'Europe. Le programme répond également à un cadre juridique précis défini par l'Institut européen des itinéraires culturels.

¹ Texte de la Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO, 2003 [en ligne] <www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00006> (Avril 2014).

² Eleonora Berti, « Les Itinéraires Culturels Européens, un « produit touristique » culturel ? », Conférence de l'IREST, Paris, 27 novembre 2012 [en ligne] <www.univparis1.fr/fileadmin/IREST/Memoires_Masters_2/3.CR_conf%C3%A9rence_Itin%C3%A9raires_culturels_europ%C3%A9ens_GSVT.pdf> (Octobre 2013).

³ Résolution CM/Res(2013)67 révisant les règles d'octroi de la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », Conseil de l'Europe, 20 décembre 2013 [en ligne] <[wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM\(2013\)148&Language=lanFrench&Ver=addfinal&Site=COE&BackColorInternet=DBCFF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM(2013)148&Language=lanFrench&Ver=addfinal&Site=COE&BackColorInternet=DBCFF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864)> (Janvier 2013).

C. La conception juridique de l'Itinéraire Culturel Européen

1. Critères d'octroi de la mention ICE

Il existe six critères qu'un projet d'itinéraire doit remplir pour être éligible. Il doit en premier lieu être « représentatif des valeurs européennes et être commun à trois pays d'Europe »¹. Ces valeurs européennes correspondent à celles défendues par le Conseil de l'Europe : le respect des droits de l'homme, de la démocratie, la valeur de la culture et du patrimoine culturel, l'accès à la culture en tant que droit fondamental. Il doit constituer un réseau d'au moins trois pays porteur d'une thématique européenne transversale. L'itinéraire doit troisièmement faire l'objet d'une « recherche et d'un développement effectués par des groupes pluridisciplinaires venant de différentes régions de l'Europe »². Ce critère vise en effet à ce que les itinéraires proposent une « narration » fondée sur des recherches et des connaissances spécialisées, ne relevant pas de la compétence d'un groupe particulier qui risque d'avoir une interprétation restrictive ou nationaliste d'un thème. D'autre part, le « thème [de l'itinéraire] doit être représentatif de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européens et contribuer à l'interprétation de la diversité de l'Europe d'aujourd'hui »³. Ce quatrième critère inclut donc une grande étendue de possibilités dans le choix du thème d'un itinéraire, en insistant néanmoins sur l'importance de la dimension historique. Le cinquième critère est d'ordre plus pratique : l'ICE « doit se prêter à des échanges culturels et éducatifs pour les jeunes »⁴. Il s'agit donc d'organiser des activités pédagogiques avec des universités ou des écoles, des activités sportives, destinées à attirer les jeunes européens sur les lieux du patrimoine de l'Europe. Enfin, l'itinéraire doit également « permettre l'essor d'initiatives et de projets exemplaires et innovants dans les domaines du tourisme culturel et du développement durable » et « permettre le développement de produits touristiques en partenariat avec des opérateurs touristiques, produits destinés à des publics variés y compris les publics scolaires »⁵. Le programme des itinéraires a donc une visée touristique, mais il doit s'orienter plutôt vers un tourisme culturel durable. En ce sens, le touriste est « une source de revenus pour les opérateurs » et

¹ *Id.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

⁴ *Ibid.*

⁵ *Ibid.*

est sensibilisé à la « diversité des identités et des cultures européennes »¹. Ces six critères sont mis en œuvre selon des priorités d'action précisément définies.

2. Les priorités d'action du programme

Le Conseil de l'Europe énumère cinq domaines d'action prioritaire vers lesquels les itinéraires doivent se tourner. Les deux premiers sont la « coopération en matière de recherche et de développement » et la « valorisation de la mémoire, de l'histoire et du patrimoine européen »². En ce sens, les projets d'itinéraires culturels doivent impérativement sensibiliser le public à l'importance de la protection et de la préservation du patrimoine. Ils doivent promouvoir les textes statutaires du Conseil de l'Europe, de l'UNESCO et de l'ICOMOS concernant la protection du patrimoine. Les projets ont aussi pour objectif de repérer « des espaces et des sites patrimoniaux européens autres que les monuments et les sites exploités habituellement par le tourisme »³ : il s'agit de mettre en valeur des territoires délaissés tels que des territoires ruraux ou des espaces industriels en voie de reconversion économique. Le troisième domaine d'action prioritaire est « les échanges culturels et éducatifs des jeunes Européens ». Le quatrième concerne la « pratique contemporaine de la culture et des arts ». Les itinéraires doivent encourager la « culture vivante » et, telle que la déclaration de Saint Jacques de Compostelle le préconisait, « stimuler la création artistique culturelle contemporaine ». Dans la pratique, cette exigence doit se traduire par l'organisation de débats interculturels au sujet de la culture et de l'art en Europe, favoriser une relation au patrimoine qui ne se limite pas à l'exposition d'objets statiques, encourager les pratiques artistiques contemporaines et innovantes qui facilitent l'accès d'un public varié à la culture et aux activités culturelles. Enfin, il semble nécessaire de s'intéresser à la procédure d'octroi et de retrait du label ICE.

3. La mention Itinéraire Culturel

Avant 2007, plusieurs mentions pouvaient être décernées : « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », « Grand itinéraire culturel du Conseil de l'Europe » ou encore « Dans le cadre des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe ». Depuis 2007, le label ne peut plus prendre qu'une seule appellation pour plus de clarté et pour empêcher une conception hiérarchique du patrimoine ou de la culture. Les mentions sont octroyées par le Conseil de direction de l'Accord Partiel Elargi, qui est composé d'un représentant de

¹ *Ibid.*

² *Ibid.*

³ *Ibid.*

chaque membre de l'APE. Ce Conseil se réunit une fois par an et a pour mission d'adopter le projet de programme annuel d'activités de l'APE et de superviser sa mise en œuvre ainsi que les relations avec l'IEIC¹. La décision de ce Conseil est prise à la suite d'une série d'étapes : le dépôt des projets d'itinéraire à l'IEIC qui doit prêter assistance aux candidats, puis leur évaluation par un expert indépendant ou par l'IEIC en interne, en fonction de la complexité des dossiers. A la suite de l'octroi, il est indispensable que les itinéraires fassent apparaître la mention « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe » et le logo du Conseil de l'Europe sur les supports de communication des itinéraires.



Figure 1 - Balise Itinéraire Culturel Européen suivant les normes précises établies par le Conseil de l'Europe²

Cependant, les itinéraires sont encore soumis à une évaluation après avoir reçu la mention : ils doivent déposer tous les trois ans un dossier d'information complet, avec le même contenu que celui demandé lors d'une première candidature. S'il est constaté qu'un critère n'est plus rempli, l'itinéraire dispose d'un an pour y remédier. Dans le cas contraire, la mention « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe » sera retirée, comme ce fut notamment le cas pour les Chemins du Mont Saint Michel. La mention peut également être suspendue en raison de l'absence d'activité sur un réseau.

Si le Conseil de l'Europe a conçu les Itinéraires Culturels Européens comme un programme innovant, adapté aux nécessités européennes actuelles, et donc appelé à avoir du succès auprès des Etats européens, ces derniers ne peuvent véritablement prendre sens que lorsque les acteurs culturels s'en seront saisis. Or, l'implantation des ICE dans les territoires européens, et plus particulièrement en France et en Bretagne, semble produire des effets contrastés.

¹ Statut révisé de l'accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels, Annexe à la résolution CM/Res(2013)66 adoptée par le Conseil de l'Europe le 18 décembre 2013 [en ligne] <conventions.coe.int/Treaty/FR/PartialAgr/Html/CulturalRoutesStatuteRev.htm> (Janvier 2013).

² Photo prise à Vitré par Martin Queffrines, Déléguée Ile-et-Vilaine de l'Association Bretonne des Amis de Saint Jacques de Compostelle.

Chapitre 2 . L'implantation des « Itinéraires Culturels Européens » dans les territoires, du projet à la réalisation concrète

« Recherche l'Europe, c'est la faire »

Denis de ROUGEMONT, *Les chances de l'Europe*, Neuchâtel, Editions de la Baconnière, 1962, p.15.

Pendant presque 30 années de mise en œuvre, la mention « Itinéraire Culturel Européen » s'est petit à petit répandue sur l'ensemble du continent européen, à l'Ouest puis à l'Est, jusqu'à sortir même des frontières géographiques de l'Europe. Le programme a sans aucun doute eu divers impacts positifs sur les territoires sur lesquels il convient de s'attarder. Néanmoins, lorsque le programme est étudié à l'échelle de la France, et plus précisément de la Bretagne, certaines de ses failles se révèlent.

I. La mise en œuvre du programme dans les territoires, des impacts à prendre en compte

Une étude publiée en 2010 par le Conseil de l'Europe a permis de rendre compte des impacts de la mise en œuvre du programme « Itinéraires Culturels Européens » dans le continent européen. Ces derniers ont été bénéfiques pour les territoires, pour certains plus que d'autres comme en témoigne l'exemple de la *Via Francigena* .

A.L'implantation du programme en Europe

Dans les années 1990, les « Itinéraires Culturels Européens » ont principalement concerné l'Ouest de l'Europe. A partir de l'Accord Partiel Elargi de 2001, le label a commencé à être distribué vers l'Est de l'Europe puis à l'extérieur du continent.

1. Un choix de thème pertinent

Les 26 thématiques des itinéraires culturels européens peuvent être divisées selon différentes catégories. Les anciennes routes de pèlerinage (telles que les Chemins de Saint Jacques de Compostelle ou la *Via Francigena*) sont particulièrement intéressantes dans le cadre du programme des itinéraires car elles proposent au voyageur la possibilité de parcourir les routes à pied. Les Chemins de Saint Jacques sont l'exemple le plus pertinent car ils connaissent un fort développement d'activités. En 2004, la Fédération Française des Associations des Chemins de Saint Jacques de Compostelle a organisé un relais jacquaire européen « Europa compostela » qui a permis à beaucoup de personnes de marcher sur les routes labellisées Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe¹. De même, en Espagne, la Communauté de Madrid organise chaque année un voyage sur les « rutas culturales »² en collaboration avec plusieurs agences de voyage. En 2013, près de 30000 retraités ont pu découvrir les paysages des routes labellisées par le Conseil de l'Europe, au cours d'un voyage de 5 à 8 jours en Espagne.

Certains thèmes d'itinéraires concernent de grands personnages dont l'on peut retrouver la trace du passage dans plusieurs pays européens. C'est le cas des Voies de Mozart qui relient dix Etats européens, de Vienne à Londres, ou encore de l'itinéraire Schickhardt, architecte de Frédéric Ier de Wurtemberg pendant la Renaissance, dont la signature se retrouve dans beaucoup de constructions architecturales entre la France et l'Allemagne. Certains itinéraires sont portés par l'influence monastique qu'ont eu des courants de pensée religieuse en Europe : c'est le cas du réseau des sites clunisiens, abbaye bénédictine fondée en 909 ou du réseau européen des abbayes cisterciennes lié au parcours de l'Ordre cistercien fondé en 1098 sur le continent européen.

Certains itinéraires proposent une thématique liée au patrimoine, notamment au patrimoine industriel. Ce thème s'est avéré beaucoup plus complexe à préparer que d'autres pour l'IEIC, car il soulève la problématique de la reconversion des sites industriels. L'extension des crises industrielles a en effet amené un nombre de plus en plus grand de collectivités territoriales à adopter des stratégies de développement fondées sur l'utilisation de ce patrimoine à des fins autant culturelles qu'économiques³. Finalement, le thème de la Route du fer dans les Pyrénées a été adopté en 2004, ce qui a

¹ Europa Compostela, Site des Chemins de Saint Jacques de Compostelle, <www.chemin-compostelle.eu/ec2010.html> (Avril 2014).

² « Presentada la 9ª edición de las rutas culturales para 30000 mayores », El Mundo, 28 mai 2013, [en ligne] <www.elmundo.es/elmundo/2013/05/28/madrid/1369742260.html> (Janvier 2014).

³ Itinéraires européens du patrimoine industriel, Site de l'Institut européen des itinéraires culturels <www.culture-routes.lu/php/fo_index.php?lng=fr&dest=bd_pa_det&rub=75> (Novembre 2013).

permis d'organiser des visites dans des sites tels que les forges d'Asson, des expositions dans des musées tels que le musée des mines de Cercs ou la fondation Lenbur¹. Les « Itinéraires Culturels Européens » ont donc pu participer à la revalorisation de ces territoires industriels délaissés, d'autant plus que 90% des régions concernées par ces itinéraires sont des régions rurales². De plus, ils amorcent une étude de la mémoire technologique et ouvrière en Europe, une « clé majeure pour analyser les dérives des systèmes de production et de transformation du monde actuel »³. D'autres itinéraires ont également pour objectif la mise en avant du patrimoine : c'est le cas de l'itinéraire Vauban et Wenzel sur les architectures militaires fortifiées en Europe, ou encore de la Route européenne du patrimoine thermal labellisée en 2010 qui permet de relier les villes thermales européennes construites depuis l'Antiquité.

Enfin, il est intéressant de relever que certains ICE reprennent une thématique qui fait l'objet d'un travail de mémoire important dans l'histoire européenne. C'est le cas de l'itinéraire du patrimoine juif qui, en partenariat avec l'Association européenne pour la Préservation et la Promotion de la Culture et de l'Héritage Juif, regroupe des sites archéologiques, anciennes synagogues, cimetières séculaires, bains rituels, quartiers, monuments et lieux de mémoire, des archives, bibliothèques et des musées. En plus de proposer une commémoration de l'histoire des juifs, cet itinéraire a aussi pour objectif de montrer la richesse de la contribution juive à l'Europe (l'Arche Sainte de la Bevis Marks Synagogue à Londres, la synagogue de Traenheim en France ou le quartier juif de Segovia en Espagne) et ainsi que la part que l'identité européenne doit à cet héritage⁴.

Les itinéraires culturels reflètent donc bien un ensemble de thèmes variés qui permettent une lecture intéressante de l'Europe, dans certains aspects parfois méconnus.

¹ La Route du fer dans les Pyrénées, Site du Patrimoine industriel dans la vallée de l'Ouzoum. <www.feretsavoirfaire.org/spip.php?article99> (Avril 2014).

² Eleonora Berti, « Les Itinéraires Culturels Européens, un « produit touristique » culturel ? », Conférence de l'IREST, Paris, 27 novembre 2012. [en ligne] <www.univparis1.fr/fileadmin/IREST/Memoires_Masters_2/3.CR_conf%C3%A9rence_Itin%C3%A9raires_culturels_europ%C3%A9ens_GSVT.pdf> (Octobre 2013).

³ Delbaere R., « Développements récents des itinéraires textiles du Conseil de l'Europe, ou le tourisme dans la voie de la mémoire ouvrière ». In: Méditerranée, Tome 84, 3-1996. Tourisme et loisirs. [en ligne] <www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_0025-8296_1996_num_84_3_2926> (Novembre 2013).

⁴ Itinéraire européen du Patrimoine juif, Site de l'Institut européen des itinéraires culturels <http://www.culture-routes.lu/php/fo_index.php?lng=fr&dest=bd_pa_det&rub=73> (Novembre 2013).

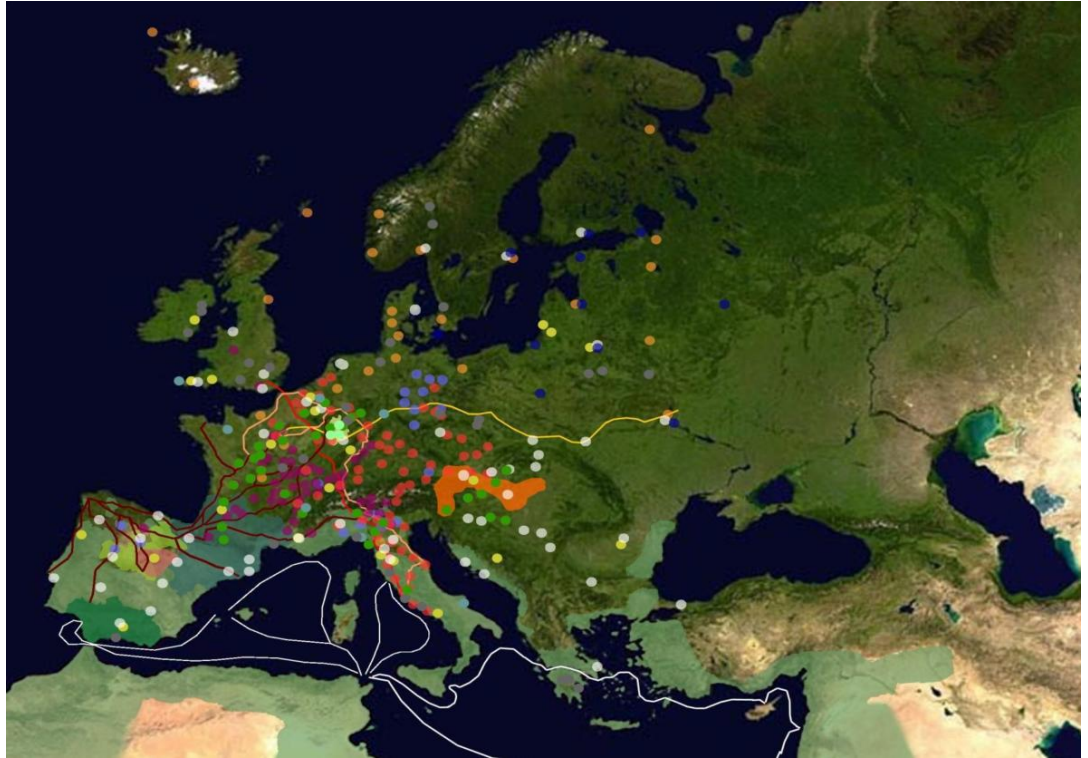


Figure 2 - Carte des Itinéraires Culturels Européens -

www.univparis1.fr/fileadmin/IREST/Memoires_Masters_2/3.CR_conf%C3%A9rence_Itin%C3%A9raires_culturels_europ%C3%A9ens_GSVT.pdf

Cette carte donne une idée de la présence du programme des Itinéraires Culturels sur l'ensemble du continent européen. Malgré une concentration à l'Ouest, les itinéraires sont également présents à l'Est de l'Europe. Or, il convient de s'arrêter un moment sur ces derniers, car l'ouverture du programme vers l'Est de l'Europe fut un défi pour le Conseil de l'Europe.

2. L'ouverture du programme à l'Est de l'Europe

Les Itinéraires Culturels Européens sont présents dans plus de 70 pays au total, mais sont surtout représentés à l'Ouest de l'Europe. La France, l'Italie, l'Espagne, le Portugal, l'Allemagne et le Royaume-Uni, se partagent à eux-seuls 40% du réseau établi par le programme. Retrouver des liens entre l'Ouest et l'Est de l'Europe est un des objectifs du programme qu'il tente de concrétiser à travers certains itinéraires, notamment grâce à la *Via Regia* (qui signifie voie royale).

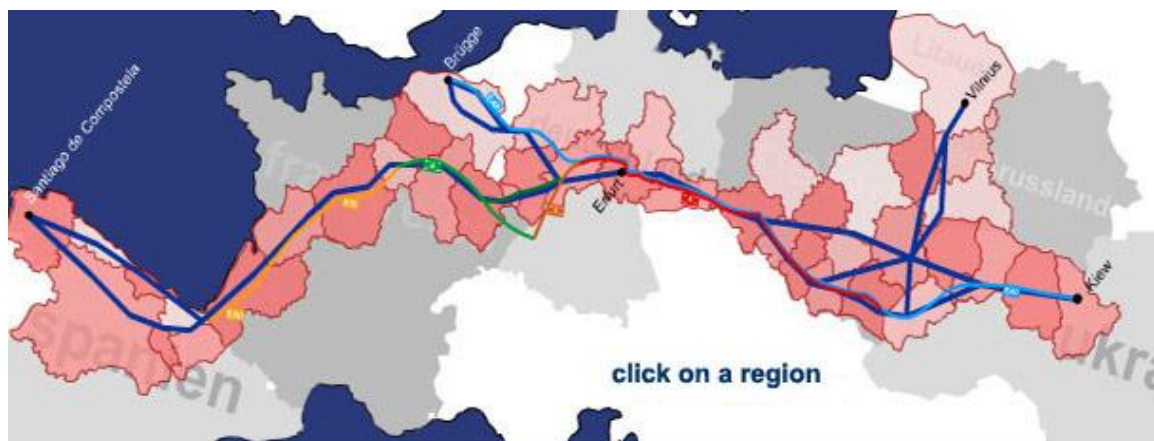


Figure 3 - Carte de la Via Regia - <www.via-regia.org/>

La route *Vía Regia*, labellisée en 2005, est la plus ancienne route terrestre entre l'Est et l'Ouest de l'Europe, elle traverse l'Ukraine, la Pologne, l'Allemagne, la France jusqu'en Espagne. Pendant 2000 ans, marchands, soldats, rois, pèlerins et migrants ont emprunté cette voie, dont le tracé a changé au fil des temps mais qui a toujours eu un caractère international. C'est notamment cette route qu'emprunta Napoléon lors de ces conquêtes allant de la Russie à l'Espagne. Aujourd'hui, elle correspond à l'autoroute E40, qui relie Calais à Astrakhan en Russie et qui est actuellement la plus longue route européenne avec ses 7200 kilomètres. En ce sens, la labellisation de la route par le Conseil de l'Europe est un acte symbolique important au moment où la chute du Rideau de Fer permet de nouveau aux européens de se déplacer et de faire l'expérience de la *Via Regia* sur l'ensemble de son parcours¹.

Le travail effectué par les itinéraires culturels dans l'Est de l'Europe est également essentiel, souligne Todor Kretev. Dans les Balkans, l'état du patrimoine culturel est préoccupant : le patrimoine commun est fragmenté au sein de systèmes culturels locaux et semble très mal connu dans le reste de l'Europe et du monde, alors que la région a été au carrefour de civilisations historiques. Les conflits, les difficultés économiques et un manque de coopération régionale menacent ce patrimoine culturel et empêchent les Etats d'en tirer profit. A la fin des années 1990, plusieurs équipes de l'ICOMOS ont réfléchi à ces problématiques et, en 1999, le projet culturel « Itinéraires Culturels du Sud-est de l'Europe » a été lancé dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe « L'Europe, patrimoine commun ». Une série d'itinéraires culturels a été élaborée afin de faire ressortir les traits culturels régionaux : les routes antiques et moyenâgeuses, le système de forteresse, l'architecture vernaculaire... Chaque itinéraire crée également la possibilité de

¹ Site officiel de la *Via Regia*, <www.via-regia.org/fr/viaregia/index.htm> (Avril 2014).

développer un tourisme culturel unique. Ce projet est essentiel dans le sens où il pense pour la première fois un « patrimoine balkanique commun » en ignorant les frontières et les clivages de la région¹. Il ne possède pas aujourd'hui la mention d'Itinéraire Culturel Européen, cependant, les pays des Balkans participent à l'Itinéraire de la *Via Regia* ou aux Routes de l'Olivier. Ces dernières présentent l'intérêt de faire sortir le programme des frontières européennes.

3. L'ouverture du programme hors de l'Europe

L'Accord Partiel Elargi a permis à des pays hors Union-Européenne de participer au programme des ICE. Ainsi, l'Egypte, l'Algérie, la Jordanie, le Liban, la Libye, le Maroc, la Tunisie et la Turquie participent aux Routes de l'Olivier, avec la France, la Grèce, l'Espagne et l'Italie notamment.



Figure 4 - Pays participant aux Routes de l'Olivier

http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/olive_fr.asp

Historiquement, l'olivier est très présent autour du bassin méditerranéen et a fourni une grande variété de produits (fruit, huile, savon, bougies) dans des régions assez dépourvues de ressources. L'olivier est devenu le symbole de la gloire, de la fertilité de la pureté et surtout de la paix. La frontière Maroc-Algérie a notamment été spécialement ouverte en 2003 afin que les marcheurs de la Route de l'Olivier puissent passer d'un Etat à l'autre. L'arbre est toujours une importante ressource économique à l'heure actuelle. Les Routes de l'Olivier se sont développées dès la fin des années 1990. En 2003, elles sont reconnues par l'UNESCO en tant que « 2^e Itinéraire Culturel Mondial » puis par le Conseil de l'Europe en 2005 en tant qu' « Itinéraire Culturel Européen »².

¹ Todor Kretev, « Itinéraire Culturel, Synthèse des valeurs matérielles et immatérielles, le cas de l'Europe du Sud-est », ICOMOS, 2003 [en ligne] < www.international.icomos.org/victoriafalls2003/papers/C2-6%20-%20Kretev.pdf > (Novembre 2013).

² Les Routes de l'olivier, Site de l'Institut européen des itinéraires culturels, <www.culture-routes.lu/php/fo_index.php?lng=fr&dest=bd_pa_det&rub=77> (Novembre 2013).

Basé en Grèce où est située la Fondation culturelle des Routes de l'Olivier, cet itinéraire est soutenu par un ensemble de chambres de commerce et d'écomusées dans 18 autres pays. Le but est de démontrer l'impact que la culture de l'olivier a provoqué dans les différents pays d'Europe, de retracer son histoire et son importance à l'échelle européenne. Il est effectivement possible de parcourir ces itinéraires, notamment en Grèce ou au Maroc, où des motos sont mises à disposition. Un itinéraire par bateau a également été élaboré en 2006. Plusieurs événements sont également organisés chaque année sur les routes tels que des festivals, des concerts ou des expositions. En 2008, une exposition itinérante sur le thème de l'olivier et du dialogue interculturel, organisée avec l'IEIC et le Musée des civilisations de l'Europe et de la Méditerranée de Paris, a été présentée dans dix villes des Balkans et de l'Asie¹. La reconnaissance de ces routes par le programme permet donc d'élargir justement la pensée de l'histoire et du patrimoine de l'Europe au-delà de ses frontières géographiques. Le programme a aussi permis une revalorisation plus matérielle des territoires.

B. Les impacts des itinéraires sur les territoires

L'étude réalisée par le Conseil de l'Europe s'est focalisée sur les impacts des itinéraires culturels européens pour les petites et moyennes entreprises, en admettant que cet aspect ne couvre qu'une partie des objectifs du programme. Chaque itinéraire se construit cependant selon un modèle unique, de sorte qu'il est assez difficile de donner des informations générales valables pour l'ensemble des routes. Il est tout de même possible de donner les grandes lignes des impacts économiques des ICE sur les territoires.

1. Quelle gouvernance économique pour les itinéraires ?

La notion de réseau a pris de plus en plus d'importance dans la réalisation de l'action culturelle en Europe. Le programme des Itinéraires Culturels s'inscrit dans cette vision. En effet, les itinéraires doivent être gouvernés en réseau, avec à leur tête une organisation à but non lucratif. Les partenaires doivent gérer à égalité le projet, la signature d'une charte permettant souvent d'instaurer des relations loyales entre eux. Néanmoins, le Conseil de l'Europe souligne la difficulté qu'ont les partenaires d'un même réseau à réaliser des actions en commun. La plupart des acteurs ne sont actifs que sur la portion de

¹ Site officiel des Routes de l'Olivier, <www.olivetreeroute.gr/> (Avril 2014).

route qui les concerne sans véritablement opérer une coopération avec les équipes des autres régions et des autres pays travaillant sur le même itinéraire. L'étude préconise une rencontre obligatoire par an entre tous les partenaires d'un même réseau.

Le financement des itinéraires est l'autre grande question de la gouvernance des réseaux. L'étude du Conseil de l'Europe distingue parmi les principales sources de revenus possibles pour les itinéraires : la vente de biens et services, les cotisations des partenaires, les sponsors, les instances de gouvernement locale, nationale ou internationale. Par exemple, le budget de la Route des Oliviers se constitue à 30% des contributions des partenaires, à 20% de la vente de bien et service disponible sur l'itinéraire et à 50% des contributions autres telles que les sponsors ou les chambres de commerce et d'industrie. L'étude constate des difficultés globales dans la recherche de financement. Les acteurs semblent passer plus de temps à se consacrer à ce problème qu'à tenter de travailler en coopération avec l'ensemble des partenaires de l'itinéraire. La *Via Francigena* faisant exception, les financements nationaux sont la plupart du temps impossibles à obtenir pour un tel projet. Les financements européens reçus sont également très faibles, à part si l'ICE parvient à obtenir des ressources de la part de la Commission européenne, comme c'est le cas de l'ICE Héritage de Al-Andalus dans le cadre du programme Euromed Heritage¹.

2. Les ICE, sources d'innovation pour les entreprises locales

Il est établi que les Itinéraires Culturels peuvent apporter des ressources aux territoires sur lesquels ils s'implantent. L'IEIC préconise en effet que les acteurs régionaux soient sensibilisés aux thématiques des itinéraires et s'en saisissent afin d'en tirer profit. Les ICE apparaissent en tout premier lieu comme une opportunité pour le secteur touristique, dans le sens où ils permettent de placer certaines régions dans la carte mentale du touriste. Les PME peuvent développer des produits ou des services originaux qui accompagnent le développement des itinéraires. En Espagne, l'agence de voyage TURESPAÑA supporte le tourisme et notamment sur les chemins de Santiago qui appartiennent à l'ICE l'Héritage de Al-Andalus. Les jours saints, des efforts accrus sont déployés pour entraîner un nombre important de voyageurs sur les routes. Un réseau d'hôtel gratuit est par exemple mis en place pour les pèlerins. En 2007, un accord a été signé entre l'entreprise *Otros Caminos*, spécialisée dans la randonnée et le vélo, et une des

¹ Site officiel de Euromed Heritage, valorisation du patrimoine culturel autour de la Méditerranée <www.euromedheritage.net> (Avril 2014).

routes de l'itinéraire Al-Andalus. L'étude note que 25% des clients de celle-ci se disent intéressés par l'ICE. Sur l'itinéraire *Transromanica*, les PME sont presque toutes au courant de l'existence de l'ICE : elles sont impliquées dans les services proposés sur l'itinéraire, tels que l'hébergement, la restauration ou la vente de produits typiques comme le vin. La *Via Regia* emploie, elle, un système d'information géographique pour renseigner les visiteurs sur les services existants tout au long de la route.

Les ICE offrent donc des nouvelles opportunités pour le développement de services et de produits créatifs. Toutefois, l'étude montre que les routes souffrent d'un manque de cohérence globale. En effet, les visiteurs perçoivent rarement les ICE dans leur ensemble et se limitent à la visite d'une petite portion sur un seul pays. De même, les PME proposent une offre trop locale et ne participent pas à promouvoir l'itinéraire culturel dans son ensemble. Il manque encore des outils d'évaluation pour rendre compte des impacts du programme sur les territoires et les entreprises. Néanmoins, un ICE particulier se dégage parmi les autres : c'est la *Via Francigena*, qui semble avoir réussi le pari d'inclure les PME dans son essor.

C. L'exemple de la *Via Francigena*, Itinéraire Culturel Européen modèle ?

1. Historique de création de l'itinéraire

L'exemple de la *Via Francigena* est particulièrement intéressant par le développement touristique qu'elle a connu, et notamment dans sa portion italienne. La région Toscane est en effet bien déterminée à déployer un fort tourisme culturel en rapport avec cet Itinéraire Culturel Européen. La *Via Francigena* a été labellisée en 1994, parmi les premiers ICE. Depuis, la Route a connu maints développements. L'Association de la communauté italienne de la *Via Francigena*, représentant 34 municipalités de sept régions différentes, est fondée en 2001, suivie par l'Association européenne de la *Via Francigena* en 2006, qui semble actuellement être le leader du réseau. En 2004, la *Via Francigena* devient également ICE en Suisse. Historiquement, la route était empruntée par les pèlerins venant de France pour se rendre à Rome. La partie suisse (dans le canton du Valais et du Vaud notamment) connecte, elle, le Jura et les Alpes : elle retrace les routes empruntées par les romains au cours de leurs conquêtes militaires. Afin de pouvoir de nouveau être parcourus, de nombreux travaux ont eu lieu entre 1975 et 1996 pour sécuriser les chemins. L'ICE bénéficie de plusieurs sources de financement provenant des municipalités

concernées par la route, mais également du gouvernement suisse et italien. L'Association européenne de la Via Francigena reçoit elle des financements européens.

2. Un itinéraire au centre des préoccupations régionales

La *Via Francigena* propose de nombreuses activités. Elle peut être parcourue à pied, à vélo, ou à moto, grâce à un balisage précis représenté sur la Figure 6.



Figure 5 - Carte de l'itinéraire de la Via Francigena - <burroesugo.wordpress.com/2012/06/23/via-francigena-colective-project-2012/>



Figure 6 - Balise sur la *Via Francigena* - <myfavouritenecropolis.wordpress.com/la-via-francigena/>

Elle traverse plusieurs sites d'une grande beauté et organise des événements liés à l'histoire de la route ou à la culture de la région. En 2011, un festival fut notamment organisé, ainsi qu'une exposition « From Canterbury to Rome : 1800 km through Europe ». Elle a pu obtenir des partenariats avec des tours opérateurs, des offices de tourisme, des PME locales (gîtes, restaurants, transport), des attractions culturelles (musées, églises, monuments historiques), ainsi qu'avec des organisations à but non-lucratif, des institutions éducatives, des associations politiques régionales, l'Etat suisse et italien, et d'autres

partenariats européens. En Suisse, au moins 75 entreprises dans le canton du Valais sont directement liées à l'activité de l'Itinéraire culturel. L'étude¹ estime que la région Toscane, qui s'est engagée dans un vaste plan de valorisation du développement soutenable dans les aires où le tourisme est peu développé, possède environ 12500 PME concernées par le secteur touristique. Un grand nombre d'entre elles semblent pouvoir bénéficier de la présence de l'itinéraire culturel. La population locale tire donc des avantages de son existence. La *Via Francigena* attire effectivement de nombreux touristes, tant sur sa portion italienne que suisse, bien qu'aucun chiffre précis ne soit fourni par l'étude. Il est cependant possible d'affirmer que le nombre de réservations dans les structures touristiques ont sensiblement augmenté depuis l'établissement du label « Itinéraire Culturel Européen ». Par ailleurs, un magazine biannuel est publié afin de renseigner sur les activités de l'Association européenne de la *Via Francigena*. L'ICE semble également impliquer des organisations actives sur le thème de la sauvegarde et la conservation du patrimoine culturel et naturel (cas du partenariat entre Heritage Trust et Swiss Hiking en Suisse). Bien que l'étude souligne les difficultés rencontrées par l'itinéraire, notamment au niveau de la coordination des actions sur l'ensemble des chemins, la *Via Francigena* peut être considérée comme un modèle pour les autres itinéraires culturels. En effet, tout d'abord, une offre touristique s'est clairement développée autour de la route, ce qui a permis à l'ICE d'acquérir de la visibilité et d'être effectivement pratiqué par des voyageurs. Un grand réseau d'acteurs publics et privés est actif autour de l'ICE. La population locale et régionale en font partie, et leurs intérêts sont pris en compte et respectés dans la gestion des chemins. L'ICE prend également en compte les recommandations de l'UNESCO sur le patrimoine et s'engage à protéger les sites naturels et les paysages, tout en tentant de revaloriser les monuments historiques isolés. L'Association européenne de la *Via Francigena* est dynamique, et effectue un bon travail de recherche sur le projet. En ce sens, la *Via Francigena* fait partie des itinéraires qui respectent le plus les objectifs initiaux du programme des ICE. La route est d'ailleurs particulièrement soutenue par le Conseil de l'Europe et bénéficie d'un lobby dans les institutions européennes. Les itinéraires présents en France ne bénéficient pas d'une situation aussi exemplaire.

¹ Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

II. Le patrimoine français et le programme des « Itinéraires Culturels Européens » : une relation privilégiée ?

La France occupe une position privilégiée au sein du programme des Itinéraires Culturels Européens. Afin de mieux la comprendre, il convient tout d'abord de revenir sur la place qu'a occupé la France au cours des programmes culturels européens développés à partir de 2000. Enfin, l'étude particulière d'un itinéraire culturel actif en France permettra de déterminer plus précisément l'état du programme des ICE dans le pays.

A. La place de la France dans les programmes culturels européens

1. L'action européenne promue

Le forum de Chaillot des 4 et 5 avril 2014 place la France « en chef de file de l'Europe de la culture » selon un article du Figaro du 6 avril 2014¹. Le forum a inévitablement traité de la question de l'hégémonie américaine dans les circuits commerciaux des produits culturels (Amazon, Google, Apple...). Face à cela, le président François Hollande a réaffirmé que la culture constituait pour l'Europe « un avantage comparatif par rapport aux autres continents » et qu'il fallait défendre et préserver la diversité culturelle en Europe. La France semble toujours avoir trouvé sa place dans l'action culturelle européenne.

Au cours de la période 2000-2012, 742 projets coopératifs ont été cofinancés en France par l'Union Européenne dans le cadre des programmes « Culture », soit une mobilisation de 221 millions d'euro. Ces projets ont été orientés à 56,5% vers le secteur de la création artistique et à 30% vers le secteur du patrimoine². En 2013, cinq festivals soutenus par le programme européen sont d'origine française : la 52^e Semaine Internationale de la Critique, la 11^e édition du festival Plein Bobine, le 41^e Festival International du Film de La Rochelle, les 25^e Etats Généraux du Documentaire et ma 35^e

¹ Debouté Alexandre, « La France se pose en chef de file de la culture », Le Figaro, 6 avril 2014, <www.lefigaro.fr/medias/2014/04/06/20004-20140406ARTFIG00163-la-france-se-pose-en-chef-de-file-de-l-europe-de-la-culture.php> (Avril 2014).

² « Etude Culture 2020 » par Relais Culture Europe, 2012, disponible sur <documents.relais-culture-europe.eu/etude-rce-culture-2020-pdf.pdf> (Décembre 2013).

édition de Cinemed à Montpellier. Ils se sont partagés 186 000 euros¹. Ainsi, plusieurs acteurs français ont perçu les modes d'action européens comme un moyen de contourner la crise qui touche les secteurs culturels nationaux et se sont tournés vers la création d'un projet en commun avec d'autres structures culturelles situées hors de France. C'est notamment le choix du Théâtre National de Bretagne à Rennes, dont l'exemple sera développé dans une partie ultérieure. « Europe Créative 2014-2020 » poursuit le travail effectué par les programmes antérieurs en apportant une aide financière accrue aux artistes et professionnels de la culture et aux activités culturelles transnationales.

En juillet 2008, la France a pris la présidence du Conseil de l'Union Européenne avec un volet culturel important. Entre le 1^{er} juillet et le 31 décembre, seize colloques, états généraux, forums ou rencontres sont organisés afin de traiter des différents aspects de l'Europe de la culture et de l'audiovisuel. Christine Albanel, ministre de la culture de 2007 à 2009, annonce l'orientation des travaux européens autour de quatre axes : valoriser et protéger le patrimoine commun de l'Europe, soutenir la création culturelle à l'ère du numérique, assurer la diversité culturelle et linguistique et affirmer l'importance de l'architecture dans le développement durable². La France est donc à la fois bénéficiaire des programmes culturels européens et propose une avancée de la réflexion sur l'Europe de la culture. Cependant, la France semble encore avoir des progrès à faire dans les projets de coopération européens.

2. Une difficulté à se saisir de la dimension européenne ?

Un rapport du Sénat de 2001 dresse une critique qui semble encore valable aujourd'hui. La plupart des projets cofinancés par l'Union européenne n'a d'européen que le nom : ils sont à finalité régionale ou locale³. Il apparaît que rares sont les projets culturels qui participent vraiment à penser l'idée de la culture commune européenne. De plus, si la mise en réseau et l'insertion européenne apparaissent comme des nouvelles stratégies pour contourner la crise économique, l'étude « Culture 2020 » sur la coopération culturelle réalisée par le Relais Culture Europe semble démontrer que l'infléchissement des acteurs culturels français vers l'Europe n'est pas encore parfait. Premièrement, 75% des

¹ Toute l'Europe, portail d'information en ligne sur les questions européennes, <www.touteleurope.eu/les-politiques-europeennes/culture/synthese/le-programme-europe-creative-2014-2020.html> (Mai 2014).

² « Les défis culturels de la présidence française de l'Union européenne », Lettre du ministère de la Culture et de la communication, Juin 2008 [en ligne] <www.culture.gouv.fr/culture/actualites/lettre/lettre160.pdf> (Avril 2014).

³ Blin Maurice, Rapport d'information au nom de la délégation du Sénat pour l'Union européenne sur l'Europe et la culture, 1^{er} février 2001 [en ligne] <www.senat.fr/rap/r00-213/r00-2131.pdf> (Octobre 2013).

projets de coopération culturelle français mettent en jeu des partenariats dans l'Europe des 15, c'est-à-dire l'Europe avant les élargissements de 2004. Les partenariats avec l'Europe continentale sont encore très peu développés. D'autre part, l'étude constate que le cadre institutionnel a évolué en faveur des échanges culturels lors du passage du programme « Culture 2000 » à « Culture 2007-2013 », alors que le nombre de projet n'a sensiblement pas augmenté. Les acteurs français semblent donc finalement avoir une faible participation dans les réseaux européens. L'étude préconise donc une meilleure prise en compte du niveau européen comme solution à la crise économique qui fragilise les secteurs culturels. La coopération doit être pensée comme « un outil de renforcement des secteurs culturels européens entre eux »¹. Néanmoins, la participation de la France aux « Itinéraires Culturels Européens » est intéressante. Alors que les acteurs français sont vus par l'étude « Culture 2020 » comme assez peu impliqués dans la dimension culturelle européenne, la France semble être le pays le plus engagé dans le programme.

B. La France, leader dans le programme des Itinéraires Culturels ?

Par le nombre d'itinéraires traversant son territoire, la France est le leader des ICE. Après avoir analysé la présence du label, il conviendra de s'interroger sur le rôle de la Fédération française des itinéraires culturels, organisation qui tente de coordonner les chemins au niveau national.

1. La France, bénéficiaire du label Itinéraire Culturel Européen

La France est actuellement le pays le plus représenté par le programme des Itinéraires Culturels. En effet, sur les 26 itinéraires labellisés en janvier 2014, elle est impliquée dans 22 d'entre eux. L'étude demandée par le Conseil de l'Europe démontre également cette prédominance de la France dont le territoire possède 10,4% du réseau total établi par le programme des ICE². Ce tableau récapitulatif examine la position de la France dans la gestion de ces différents itinéraires.

¹ « Etude Culture 2020 » par Relais Culture Europe, 2012, disponible sur <documents.relais-culture-europe.eu/etude-rce-culture-2020-pdf.pdf> (Décembre 2013).

² Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

Tableau 1 - Itinéraires Culturels Européens présents en France

<i>Nom de l'ICE</i>	<i>Date de labellisation</i>	<i>Quelle activité et quelle visibilité en France ?</i>
Chemins de Saint Jacques de Compostelle	1987	Itinéraire très actif en France grâce à la Fédération Française des Amis de Saint Jacques de Compostelle. < www.compostelle-france.fr/ >
Itinéraire Schickhardt	1992	Itinéraire centré en Allemagne. Site disponible en français avec des relais vers des structures touristiques françaises non liées directement à l'itinéraire. < www.heinrich-schickhardt-kulturstrasse.de >
Itinéraire des Vikings	1993	Itinéraire centré sur les Iles Shetland, en Ecosse. Site internet non disponible en français. Ne semble pas actif en France. < dva.destinationviking.com/ >
<i>Via Francigena</i>	1994	Itinéraire surtout actif en Italie, mais également en France grâce à l'Association française de la Via Francigena. < avff.fr/ >
Itinéraire Vauban et Wenzel	1995	Absence de site spécifique pour cet itinéraire. Les informations sont à chercher auprès du Service des sites et des monuments nationaux du Grand Duché de Luxembourg < www.ssmn.public.lu/ >
Voies de Mozart	2002	Itinéraire centré en Autriche. Site disponible en français, mais absence de relais spécifique de cet itinéraire en France. < http://www.mozartways.com >
Route des Phéniciens	2003	Itinéraire basé en Italie. Site disponible en français, mais pas de structure spécifique pour l'itinéraire en France. < www.rottadeifenici.it >
Route du fer dans les Pyrénées	2004	Absence de site spécifique pour l'itinéraire. Quelques informations sur le site du patrimoine industriel de la Vallée de l'Ouzoum. < www.feretsavoirfaire.org/ >
Itinéraire Saint Martin de Tours	2005	Itinéraire actif et basé en France grâce à la présence du Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours. < www.saintmartindetours.eu/ >

Itinéraire des Sites Clunisiens	2005	Itinéraire actif en France. L'Association européenne des sites clunisiens est basée en France. < www.sitesclunisiens.org/ >
Les Routes de l'Olivier	2005	Itinéraire basé en Grèce. Site disponible en français, mais l'itinéraire semble physiquement peu présent en France. < www.olivetreeroute.gr/fr/reseau_fr.php >
<i>Via Regia</i>	2005	Itinéraire basé en Allemagne. Site disponible en français mais pas de relais spécifique de l'itinéraire en France. < www.via-regia.org >
<i>Transromanica</i> , le patrimoine roman	2007	L'itinéraire est basé en Allemagne mais dispose d'un relais en France au sein de la Basilique Sacré Cœur de Paray-le-Monial (Bourgogne) < www.transromanica.com >
Iter Vitis, les chemins de la Vigne	2009	Itinéraire basé en Italie mais dispose d'un relais en France à travers une organisation entièrement consacrée aux chemins de la vigne. < www.itervitis.com >
Route européenne des abbayes cisterciennes	2010	Le réseau regroupe aujourd'hui 180 sites cisterciens répartis dans 11 pays européens, dont 104 en France. Le réseau est donc très présent en France. < www.cister.net/ >
La Route européenne des cimetières	2010	L'Association à la tête du réseau (Association of significant cemeteries in Europe) se situe en Italie. Le Service central des cimetières à Paris en notamment partie. < cemeteriesroute.eu/cemeteries.aspx >
Chemins de l'Art rupestre préhistorique	2010	L'itinéraire est basé en Espagne. Site internet disponible en français, mais pas de structure française dédiée à cet itinéraire. < www.prehistour.eu/ >
Itinéraire européen des villes thermales historiques	2010	L'association européenne des villes thermales historiques est basée en Italie. Site internet disponible en français. L'itinéraire est relayé en France par la Fédération thermale et climatique et par la Route des villes d'eaux du massif central qui ne sont pas entièrement consacrées à l'ICE. < www.ehta.eu >

Itinéraire européen du patrimoine juif	2010-2011	L'association européenne pour la préservation et la promotion de la culture et de l'héritage juifs est basée en Espagne. L'itinéraire est relayé en France par les Journées européennes de la culture et du patrimoine juifs. < www.judaicultures.info/journees-europeennes-de-la-culture-84/ >
Réseau européen des sites casadéens	2012	Le réseau est basé en France. < http://www.reseaucasadeen.eu >
Route européenne de la céramique	2012	Pas d'association exclusivement consacrée à cet itinéraire. Les informations se trouvent sur le site du Réseau urbain pour l'innovation dans les céramiques, dont le partenaire leader est la ville de Limoges. < urbact.eu/en/ >
Sur les pas des Huguenots et des Vaudois	2013	Récemment labellisé, cet itinéraire est géré par la Suisse, l'Allemagne, l'Italie et la France. Cependant, le site ne met pas encore à disposition la moindre information sur la mention Itinéraire Culturel Européen. < www.surlespasdeshuguenots.eu/ >

Finalement, il apparaît que la France n'est véritablement active que dans cinq itinéraires parmi les 22 listés, signalés en gras dans le tableau : les Chemins de Saint Jacques de Compostelle, l'Itinéraire Saint Martin de Tours, l'Itinéraire des sites clunisiens, la Route européenne des abbayes cisterciennes et le Réseau européen des sites casadéens. (Les Chemins de Saint Michel en font également partie, mais ils ne sont pas cités ci-dessus car ils ont actuellement perdu le label du Conseil de l'Europe et agissent pour le récupérer d'ici 2015). Pour les autres itinéraires, il n'existe dans la plupart des cas aucune structure spécifique en France qui prend en charge la gestion de l'itinéraire. Le réseau se limite dans ce cas là à des partenariats ponctuels avec certains sites ou monuments, comme c'est le cas pour la Route européenne des cimetières, sans qu'un véritable projet de coopération ne soit mis en place autour de l'itinéraire. L'internaute est également souvent renvoyé vers des organisations touristiques qui n'ont pas toujours un lien direct avec la mention ICE. Parfois, certains sites ne donnent presque aucune indication quant à l'existence de l'itinéraire en France, alors que le Conseil de l'Europe le mentionne. Le cas de l'itinéraire des Vikings est pertinent sur ce point : aucune information n'est disponible sur la portion française de cet ICE. Il y a donc clairement des progrès à faire pour construire des réseaux qui fassent sens autour des projets d'itinéraire. Néanmoins, il semble intéressant de se

focaliser sur les ICE effectivement présents en France afin de se rendre compte des relations entretenues entre les acteurs du projet et la mention du Conseil de l'Europe.

2. La valeur ajoutée du label au patrimoine français

Pour les itinéraires français, la recherche de la mention Itinéraire Culturel Européen permet avant tout de constituer une mise en réseau afin de donner une envergure européenne au patrimoine qu'ils soutiennent. C'était notamment l'occasion pour le Centre Culturel Européen Saint Martin de Tours de redonner de l'importance au personnage de Saint Martin peu mis en avant dans l'histoire européenne. « Saint Martin est une date qui fait sens dans toute l'Europe »¹, affirme Antoine Selosse. Une coopération entre la France et l'Italie a été ouverte, de nouveaux bâtiments ont été construits pour l'obtention de la mention. De même, le label attribué aux Chemins du Mont Saint Michel permettait d'affirmer la dimension européenne du Mont Saint Michel qu'il possède indéniablement². Les bénéfices attendus par le label sont également un gain de visibilité au niveau national et européen. Ainsi, le Réseau des abbayes cisterciennes aurait gagné en visibilité auprès de la Commission européenne et du Conseil de l'Europe au cours d'événements tels que le Salon du patrimoine, les « Carrefours d'Europe » ou la Journée européenne du tourisme³. Les Itinéraires casadéens soulignent également l'importance de l'établissement d'un réseau pour « favoriser les échanges touristiques et économiques entre les différents sites composant le réseau »⁴.

Le récent lancement d'un projet d'itinéraire culturel en Seine-Maritime et dans l'Eure montre d'ailleurs que le label attire les régions françaises. Ainsi, Didier Marie, Président du département de Seine-Maritime, et Jean Louis Destans Président du département de l'Eure, ont décidé de construire un réseau européen sur le thème de l'impressionnisme. L'acquisition du label permettrait « une reconnaissance qualitative » des territoires régionaux, ainsi qu'une « reconnaissance culturelle »⁵ de l'impressionnisme au niveau européen. Le travail s'inscrit également dans le cadre du « développement

¹ Entretien avec M. Selosse, 18 février 2014.

² Entretien avec Mme Labéy, 6 février 2014.

³ Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe, 3 ans déjà, Site officiel de la Charte européenne des Abbayes et des sites cisterciens, <www.cister.net/itineraire-culturel-du-conseil-de-leurope-3-ans-deja/#more-2923> (Avril 2014).

⁴ Stanislas Anne-Laure, « Rencontre avec les Itinéraires Culturels Européens », Site du Réseau européen des sites casadéens [en ligne] <www.reseaucasadeen.eu/index.php?p=3&r=ice> (Avril 2014).

⁵ Entretien avec M. Lesobre, 18 février 2014.

touristique de la Vallée de la Seine »¹. Phénomène culturel transnational, l'itinéraire de l'impressionnisme a l'ambition de constituer un réseau depuis la France vers le Royaume-Uni, les Pays-Bas, la Belgique, le Danemark ou encore la Norvège. A terme, une association européenne regroupant les différents partenaires du réseau sera créée. L'Institut européen des itinéraires culturels a fixé l'échéance à fin 2016.

En France, le regroupement d'un certain nombre de porteurs de réseaux en association démontre d'ailleurs l'investissement important fourni pour le développement des itinéraires culturels.

3. La Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens (FFICE), nouvel acteur de poids

La création de cette association, née de la volonté d'avoir une meilleure coopération entre les réseaux français, est liée à un processus complexe. Les ICE français étaient tout d'abord réunis au sein de la Fédération Française des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe. Hélas, suite au retrait du label des Chemins du Mont Saint Michel en 2012, il était nécessaire de changer de structure. Les ICE français se sont alors regroupés au sein de l'Union Française des Itinéraires Culturels, dont les membres fondateurs sont les Chemins de Saint Michel, la *Via Francigena* en France, les Chemins de Saint Jacques de Compostelle, l'Itinéraire Saint Martin de Tours, le Réseau des sites clunisiens et du patrimoine juif. Cette organisation est devenue le 8 janvier 2013 Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens dont le siège est à la Maison de l'Europe de Paris. Ses objectifs sont les suivants : « promouvoir une prise de conscience d'une identité culturelle européenne et d'une citoyenneté européenne fondée sur un ensemble de valeurs », « regrouper les personnes morales françaises [...] porteuses ou non d'un « Itinéraire Culturel Européen » et « promouvoir le dialogue interculturel [et] sauvegarder et mettre en valeur le patrimoine culturel et naturel »². Cette organisation montre donc l'importance prise par la notion d'itinéraire culturel et semble être un moyen pertinent pour développer le programme des ICE en France. Pour le Conseil de l'Europe, la Fédération est d'ailleurs « un bon exemple de gouvernance » que pourraient adopter les autres itinéraires, « permettant la mise en commun de ressources et d'énergies, l'échange d'expériences et de

¹ « Itinéraire Culturel Européen sur le thème de l'impressionnisme », Dossier de presse, Département de l'Eure et de la Seine-Maritime, 9 janvier 2014 [en ligne] <pierrettecanu.hautetfort.com/media/02/02/457140009.pdf> (Janvier 2014).

² Statut de la Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens, 8 janvier 2013 disponible sur <www.compostelle-france.fr/bulletins_pdf/m10g/20130410170215.pdf> (Février 2014).

se positionner en tant qu'interlocuteur privilégié des différents ministères concernés »¹. La fédération a notamment mis en place le 20 octobre 2011 une application Iphone nommée « Carré d'or » permettant d'obtenir des informations contextualisées à caractère touristique et culturel relatives aux neuf itinéraires culturels européens qui se croisent à Paris. Le voyageur, à pied ou à vélo, peut ainsi accéder à des vidéos, des témoignages, des textes ainsi que des informations d'ordre pratique afin d'apprécier les itinéraires parisiens. Cette application s'inscrit également dans la volonté de transition vers un tourisme de participation plus respectueux des cultures et des lieux².

La présence de cette fédération démontre que les acteurs français se sont approprié des enjeux des itinéraires culturels. La visibilité et le développement du programme des Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe pourraient donc être assurés grâce à cette organisation. Néanmoins, l'étude particulière d'un des réseaux, celui des Chemins de Saint Michel, révèle une relation précaire entre ceux-ci et l'IEIC.

C. L'exemple d'un itinéraire culturel français : les chemins du Mont Saint Michel

1. L'inscription du Mont Saint Michel dans sa dimension européenne grâce à la mention ICE

Le Mont Saint Michel est inscrit depuis 1979 sur la liste du patrimoine mondial de l'UNESCO. Avec trois millions de visiteurs annuels, c'est un des lieux les plus visités de France. En 1998 est fondée l'association « Les Chemins du Mont Saint Michel » (appelée « Chemins de Saint Michel » depuis 2009) chargée de retrouver et de promouvoir les anciens chemins de pèlerinage menant au Mont. « Devenir un réseau européen a toujours été dans nos objectifs »³ affirme Marie-Paule Labéy, présidente de l'association. Celle-ci s'est tout d'abord occupée de retrouver les chemins de pèlerinage en Normandie. Des recherches historiques minutieuses ont été effectuées et plusieurs pactes ont été passés avec

¹ Site du Conseil de l'Europe, <www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/Routes/letters/visits_fr.asp> (Avril 2014).

² « Le 20 octobre 2011 sera lancée l'application pour « Iphone » des Itinéraires Culturels Européens du Conseil de l'Europe dans le « Carré d'Or » parisien, Patrimoine en blog, 17 octobre 2011, [en ligne] <patrimoine.blog.pelerin.info/2011/10/17/une-application-iphone-sur-les-itineraires-culturels-europeens-a-paris/> (Janvier 2014).

³ Entretien avec Mme Labéy, 6 février 2014.

les communes, afin qu'elles soient signalées comme villes-étapes sur les chemins. Elles assurent le balisage des chemins et l'hébergement des pèlerins. Puis, l'association s'est aperçue que les itinéraires liés au Mont devaient être cherchés à l'extérieur de la région. Le projet s'est donc élargi pour rejoindre Winchester (alias le Petit Mont Saint Michel en Angleterre), puis vers Rouen, Paris, Chartres, Saint Jacques de Compostelle. D'autres associations se sont créées en France : « Saint Michel d'Aiguilhe » ou encore « Saint Michel de Savoie » chargée de retrouver la voie venant d'Italie, d'où proviennent les reliques de Saint Michel. Les associations se sont engagées par le biais d'une charte afin que les chemins balisés de l'itinéraire Saint Michel aient tous le même objectif. Dès lors, le label « Itinéraire Culturel Européen » est apparu comme un gage de reconnaissance du travail effectué sur les Chemins de Saint Michel. Pour cela, l'association a créé des partenariats avec une association espagnole et une association italienne (la Sacra di San Michele) qui se sont chargées d'établir le balisage des sentiers de Saint Michel dans leur pays respectif. Le réseau est donc labellisé Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe en 2007.



Figure 7 - Carte des Chemins de Saint Michel -
www.lescheminsdumontsaintmichel.com/spip/spip.php?rubrique22&lang=fr

Ainsi donc, le projet Itinéraire Culturel Européen a permis la formation d'un réseau européen dans lequel s'inscrit le Mont Saint Michel. Néanmoins, le retrait du label en 2012 démontre que les relations entre l'association et l'IEIC ne sont pas si simples.

2. Des directions contraires entre les Chemins de Saint Michel et l'IEIC

Les cinq années de labellisation n'ont pas semblé apporter beaucoup de bénéfices à l'association. Selon sa présidente, ni le fonctionnement ni la visibilité des Chemins de Saint Michel ne se sont améliorés. De surcroît, en 2012, les Chemins du Mont Saint Michel perdent la mention ICE. En effet, ils ne répondent plus aux critères qui ont évolué¹ : l'itinéraire est trop « franco-français » et n'est pas assez ouvert aux jeunes². Ce retrait s'est effectué sans qu'un délai suffisant ne soit accordé pour que l'association puisse s'adapter aux nouveaux critères, ni qu'aucun membre de l'IEIC ne soit venu prendre connaissance de la réalité des chemins. Dès lors, Marie-Paule Labéy souligne les imperfections du programme. En effet, l'IEIC n'apporte aucune aide au réseau, qu'elle soit financière ou intellectuelle. Les séminaires de formation organisés pour former les porteurs de réseaux ne lui est pas utile, dans le sens où elle est à la tête de l'association depuis déjà plusieurs années³.

Ainsi, en France, le programme des Itinéraires Culturels Européens est très présent, mais il possède peu de réalisations concrètes. De plus, les porteurs d'ICE semblent critiques vis-à-vis du programme. Qu'en est-il à l'échelle de la région Bretagne ? Les ICE sont-ils un programme structurant à l'échelle d'une région ?

¹ Cf. Résolution CM/Res(2013)67 révisant les règles d'octroi de la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », Conseil de l'Europe, 20 décembre 2013 [en ligne] <[wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM\(2013\)148&Language=lanFrench&Ver=addfinal&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM(2013)148&Language=lanFrench&Ver=addfinal&Site=COE&BackColorInternet=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864)> (Janvier 2013).

² Entretien avec Mme Labéy, 6 février 2014.

³ *Id.*

III. Les « Itinéraires Culturels Européens » en Bretagne : une présence trompeuse

Le programme des Itinéraires Culturels Européens semblent offrir l'opportunité à la Bretagne de revaloriser son patrimoine culturel en lui donnant une dimension européenne. La région est historiquement habituée à composer avec l'échelle européenne et a clairement identifié les enjeux de la relation entretenue avec les institutions européennes, notamment au niveau culturel comme le démontre l'exemple du Théâtre National de Bretagne. Dès lors, l'absence du programme en Bretagne soulève des interrogations.

A. La Bretagne, territoire européanisé

« La tradition d'ouverture sur le monde de Rennes a renforcé son adhésion au projet humaniste européen d'une union sans cesse plus étroite entre les peuples » est-il possible de lire sur le site de la ville de Rennes. Les enjeux sont le renforcement de la notoriété de Rennes et de sa Métropole auprès des acteurs institutionnels européens pour « s'enrichir des pratiques et réflexions menées au niveau européen » ainsi que pour « nourrir l'esprit d'ouverture sur le monde des citoyens notamment en cultivant les réseaux sous toutes leurs formes »¹. La région Bretagne entretient en effet des liens historiques avec l'Europe et a vite identifié des intérêts à défendre auprès des institutions. Très tôt, la Bretagne bénéficie des programmes européens qui permettent de compenser le retrait financier de l'Etat. Entre 1975 et 1987, le Fond européen de développement régional attribue 308 millions d'écus à la Bretagne, pour son agriculture, mais également pour la réalisation du plan routier. Ce montant correspond à 14% des financements obtenus par la France pendant cette période. De 1987 à 1992, la Bretagne obtient l'aide d'un autre programme : l'Opération intégrée du Développement². En 1988, l'ouverture d'un bureau de liaison par le conseil régional de Bretagne à Bruxelles marque « la première traduction de l'intégration par les acteurs régionaux bretons des nouveaux enjeux européens »³. Les élites bretonnes se montrent plutôt mobilisées par ces enjeux : en 1993-1994, le conseil

¹ Site de Rennes, ville et Métropole, <metropole.rennes.fr/politiques-publiques/cooperation-rayonnement/les-cooperations-europeennes/> (Avril 2014).

² Pasquier Romain, « Quand l'Europe frappe à la porte des régions » Européanisation et mobilisations régionales en France et en Espagne, *Politique européenne*, 2002/3 n° 7, p. 159-177. <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2002-3-page-159.htm> (Janvier 2014).

³ *Ibid.*

régional tente d'étendre au maximum la population éligible et l'enveloppe allouée à la Bretagne. L'enveloppe financière ne va diminuer que très légèrement : 2,2 milliards de Francs pour 7 ans sont attribués en 1999, contre 2,5 milliards disponibles lors des 6 années précédentes. En 2006, une délégation bretonne permanente est instituée à Bruxelles.

Plus récemment, entre 2010 et 2013, près de 162 projets concernant la Bretagne ont été cofinancés par les fonds européens dans de divers domaines, principalement économique, social et environnemental. De plus, la Bretagne s'est largement investie dans les politiques de coopération interrégionale à l'échelle européenne. Le programme INTERREG créé en 1990 vise ainsi à promouvoir la coopération entre les régions européennes et le développement de solutions communes dans les domaines du développement urbain, rural, et côtier, du développement économique et de la gestion de l'environnement. Ce programme a petit à petit permis aux territoires de s'aménager en prenant en compte l'échelle européenne¹. La Bretagne a ainsi multiplié les contacts avec les Asturies en 1988, avec la Galice en 1992, ou la Land de Saxe en Allemagne depuis 1995. A partir de 1996, elle participe au programme Espace Atlantique figurant dans la liste des premiers espaces de coopération transnationale arrêtée par la Commission européenne au cours de la programmation 1994-1996. Depuis 2004, elle coopère également avec le Pays de Galle autour de thématiques comme le jumelage des communes, la culture et la langue, ainsi qu'avec la Voïvodie de Wielkopolska en Pologne². Ainsi, la Bretagne semble être historiquement un territoire actif en Union européenne. Dès lors, il convient de s'interroger sur la place de la région dans l'Europe de la culture.

¹ « Programmes et projets de coopération territoriale européenne en Bretagne », Région Bretagne, mai 2012, <www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2012-06/compendium_cte_mai_avec_couv.pdf> (Avril 2014).

² Site de la région Bretagne, <www.bretagne.fr/internet/jcms/c_13545/programmes-europeens-en-bretagne> (Avril 2014).

B. L'action culturelle européenne en Bretagne

La Bretagne bénéficie des programmes culturels de l'Union européenne, le Théâtre National de Bretagne et de son projet « Prospero » en est un des exemples majeurs.

1. L'enjeu culturel européen identifié

« Intégrer l'échelle européenne dans nos pratiques est sans doute un enjeu actuel majeur pour les acteurs culturels du spectacle vivant et les collectivités territoriales »¹ souligne le site internet de Spectacle Vivant en Bretagne, établissement créé en 2008 par la Région Bretagne et le Ministère de la culture et de la communication, avec la mission d'accompagner les équipes artistiques professionnelles implantées en Bretagne et de soutenir leur diffusion en France et à l'étranger. La Bretagne bénéficie globalement d'une bonne activité culturelle sur son territoire. Aucune commune n'est à moins de 30 kilomètres d'une offre culturelle permanente. Il y a environ 130 cinémas dont 70 d'Arts et d'essai et 250 librairies. Entre 2004 et 2011, le budget alloué à la culture a augmenté en moyenne de 11% dans les régions françaises. En Bretagne, il est passé de 16,7 millions d'euro à 35,6 millions, soit une évolution de 113%². La région souhaite mettre en avant la diversité culturelle à travers la promotion de la culture et du patrimoine bretons, soutenir les industries culturelles en Bretagne et assurer une meilleure visibilité de la Bretagne dans le reste du monde. La défense de ces intérêts passe notamment par la participation au projet culturel communautaire. Ainsi, les financements européens ont pu soutenir divers projets culturels bretons au cours des dernières années. Par exemple, « Project of Generosity » était un projet de coopération entre plusieurs théâtres belge, espagnol, danois, slovène et français (la Compagnie Théâtre à l'envers en Bretagne) de janvier 2011 à août 2012. Il obtint 200000 euros de fonds européens³. Mis en œuvre entre septembre 2012 et août 2014, le projet Art Cooperation Transmission Democ(k)racy, rassemblant une structure bretonne, roumaine, serbe, hollandaise et anglaise, propose séminaires, expositions et résidences croisées de 10 élèves et 10 enseignants de différentes nationalités, autour de la thématique de la création artistique contemporaine en Europe à l'ère de la mondialisation. Il est

¹ Site de Spectacle Vivant en Bretagne, <www.spectacle-vivant-bretagne.fr/ressources/pole-culture-europe> (Février 2014).

² « Bretagne, l'ambition culturelle », Région Bretagne, Mai 2011 [en ligne] (Février 2014) <www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2011-05/politique_culturelle_regionale-reecrit.pdf>.

³ Project of Generosity, Site de La Bretagne et l'Europe <www.labretagneetleurope.eu/internet/jcms/preprod_130035/project-of-generosity> (Décembre 2013).

financé à hauteur de 170 000 euros par des fonds européens, soit près de 50% du budget total.¹ Ainsi, la Bretagne semble ouverte à la réalisation de projets culturels sur des thématiques européennes. Le Théâtre National de Bretagne, la structure culturelle qui possède le rayonnement le plus important dans la région, s'est inscrite dans cette dynamique grâce à « Prospero ».

2. L'exemple du Théâtre National de Bretagne, « Prospero européen »²

« Six villes, un projet, le théâtre en commun » : Prospero, en référence au personnage de la pièce de Shakespeare *La Tempête*, fut initié en juillet 2008. Ce projet de coopération culturelle relie entre eux six institutions culturelles : le TNB rennais, le Théâtre de la Place de Liège, l'Emilia Romagna Teatro Fondazione (à Modène en Italie), le Centro Cultural de Belém (à Lisbonne), le Tutkivan Teatterityon Keskus (en Finlande) et la Schaubühne à Berlin. Le Théâtre National de Bretagne est d'ailleurs désigné à l'unanimité comme le coordinateur du projet : il est l'unique interlocuteur des institutions européennes et assure la transmission des informations entre elles et les six théâtres. Le projet a été signé pour cinq ans sous l'égide de la Commission Européenne dans le cadre du programme « Culture 2007 - 2013 ». Les objectifs sont les suivants, d'après François Le Pillouër, directeur du TNB : encourager la circulation des œuvres et des artistes, faire bon usage de l'espace et de l'héritage culturels communs, renforcer le dialogue interculturel et promouvoir la diversité des cultures, contribuer à l'émergence d'une citoyenneté européenne. Au-delà des financements attribués par la Commission Européenne, il s'agit bien de la mise en œuvre d'une réflexion artistique sur ce qu'est l'Europe, sur ce qui lie les européens entre eux et sur le concept même d'identité européenne. Les six structures, de langue et de culture différente, ont travaillé conjointement afin de proposer une création que l'on peut qualifier effectivement d'européenne. Plus précisément, les axes du travail furent la réalisation et la tournée dans les six villes de quatre créations, soit une par année : *John Gabriel Borkman*, achevée en 2008, *Les Demoiselles de Wilko* (2009), les *Contes Africains d'après Shakespeare*, créée à Liège en 2011 et *Husbands*, dont la réalisation se termina en 2012. L'opportunité pour les metteurs en scène était de coproduire leur projet

¹ Art Cooperation Transmisison / Democ(k)racy, Site de La Bretagne et l'Europe <www.labretagneetleurope.eu/internet/jcms/preprod_159143/art-cooperation-transmission-act/-demockracy> (Décembre 2013).

² Titre du mémoire de Durocher Lucie, *Le Théâtre National de Bretagne, un Prospero européen ? Les acteurs culturels face à l'opportunité européenne*, mémoire réalisé sous la direction de Jean-François Polo, IEP de Rennes, 2011.

une fois défini, et de le réaliser dans un des pays partenaires. Un autre axe essentiel du projet fut le soutien à six jeunes artistes choisis par chacun des six théâtres : ces derniers furent pris en charge par un metteur en scène plus expérimenté afin de soutenir leur prochaine création et tournée. Les six structures ont également mis en commun leurs réseaux pour intensifier les échanges et partager une réflexion autour de la création, la mise en scène ou le jugement critique. L'aboutissement de ce travail s'est notamment traduit par l'organisation de deux colloques : à Tampere en 2010 (autour des Utopies et des pensées critiques dans le processus de réflexion) et un à Liège en 2012 (dont le thème était le Théâtre et ses publics : la création partagée). Ces deux colloques ont fait l'objet de publication¹. L'étude effectuée par Lucie Durocher sur le TNB montre bien que ce projet a eu des conséquences sur les acteurs culturels : « L'impact de l'Europe sur le TNB se concrétise par de multiples facettes et permet d'entrevoir certains processus à l'œuvre dans ce qu'on pourrait appeler l'eupéanisation des acteurs culturels »² : l'apprentissage des normes européennes de fonctionnement et de raisonnement et les transformations des représentations associées à l'Europe par exemple.

La Bretagne a donc déjà composé avec les institutions européennes dans le cadre de l'élaboration de projets culturels. Néanmoins, elle semble ne pas encore participer au programme des ICE du Conseil de l'Europe.

C. L'absence du programme Itinéraire Culturel Européen en Bretagne ?

Alors que la région possède un patrimoine susceptible d'être sélectionné pour obtenir le label, aucun ICE ne s'est encore véritablement implanté en Bretagne.

1. Des itinéraires en projet

L'ancienne abbaye de Landevennec, située à la pointe du Finistère, s'est lancée depuis peu dans la quête de la mention Itinéraire Culturel Européen. L'idée part de deux constats, énonce Bernard Hulin, directeur du musée de l'abbaye. Le premier est l'isolement géographique que connaît la ville. Le deuxième est la prise de conscience d'une thématique partagée par d'autres institutions culturelles en France et en Europe : le patrimoine

¹ Site du Théâtre National de Bretagne, <www.t-n-b.fr/fr/prospero/projet/presentation.php> (Avril 2014).

² Durocher Lucie, *Le Théâtre National de Bretagne, un Prospero européen ? Les acteurs culturels face à l'opportunité européenne*, mémoire réalisé sous la direction de Jean-François POLO, IEP de Rennes, 2011.

carolingien. L'art carolingien commence au sacre de Pépin et se poursuit sous Charlemagne dès le IX^e siècle qui favorise l'ouverture de la période de « Renaissance carolingienne ». L'Empire s'étend sur une partie importante de l'Europe. Au XIII^e siècle, des constructions majeures sont réalisées : Aix-la-Chapelle ou encore le monastère de Centula¹ (abbaye de Saint-Riquier dans la Somme). Ainsi, Landevennec se donne pour mission de relier ces sites pour faire vivre à nouveau le patrimoine carolingien. En décembre 2013, une vingtaine de sites est susceptible de constituer un réseau : ils se situent en France, en Allemagne, en Belgique, en Suisse, au Luxembourg et en Italie. Néanmoins, le travail est loin d'être achevé avant d'obtenir la mention Itinéraire Culturel Européen. De plus, il apparaît que l'IEIC n'apporte aucune aide à la constitution du dossier de candidature : l'abbaye de Landevennec doit assurer seule la formation de l'itinéraire, de son réseau et des activités qui inviteront les voyageurs à s'y rendre. Isolée en Bretagne, la tâche n'est pas facile d'après Bernard Hulin, qui ne peut pas vraiment obtenir de soutien de la part des communes ou de la région Bretagne à cette étape là du projet, encore à ses débuts. Mais l'engagement d'un chargé de mission au cours de l'année 2014 pour le suivi de l'itinéraire culturel carolingien montre bien la volonté d'aboutir à la labellisation. La prochaine étape sera la création d'un site internet qui permettra de regrouper sous le même en-tête l'activité des partenaires de la route culturelle.

2. La présence fictive des ICE en Bretagne

Officiellement, les Itinéraires Culturels Européens existent en Bretagne grâce aux chemins de Saint Jacques de Compostelle, et plus particulièrement par le biais de l'Association Bretonne des Amis de Saint Jacques de Compostelle et des Chemins de Saint Michel qui ont également balisé des sentiers bretons. Néanmoins, leur présence est presque indétectable. En 2010, la première pancarte des itinéraires culturels est inaugurée à Malestroit, ville-étape sur les chemins de Saint Jacques située à 80 kilomètres au Sud-ouest de Rennes.

¹ Entretien avec B. Hulin, 20 décembre 2013.



Figure 8 - Balise Itinéraire Culturel Européen à Malestroit¹

Actuellement trois autres pancartes marquant la présence des ICE existent en Bretagne : une à Vitré, une à Chelun (à l'extrême-est de la Bretagne), dans le cadre de « la voie des Plantagenets », ville-étape sur les chemins de Saint Jacques de Compostelle et des Chemins de Saint Michel et une à Montours, (au Nord-ouest de la région) qui est également une ville étape des deux itinéraires. Toutefois, le logo du Conseil de l'Europe semble être la seule présence du programme des Itinéraires Culturels Européens en Bretagne. En effet, bien que faisant théoriquement partie du programme, l'Association Bretonne des Amis de Saint Jacques de Compostelle n'a « jamais été contactée » par l'Institut des itinéraires culturels européens et n'a jamais non plus cherché à prendre contact avec celui-ci². La présence de la mention ICE s'explique donc par l'application des directives de l'association nationale des Jacquaires, mais pas par un travail conjoint entre les responsables de chemins bretons et l'organisation européenne. Quant aux balises ICE appartenant aux Chemins du Mont Saint Michel, elles symbolisent également une présence fictive puisqu'il n'y a « personne pour les itinéraires culturels européens »³ en Bretagne. De plus, le programme semble totalement inconnu dans la région, exception faite des responsables des itinéraires de Saint Jacques. Alors que la Bretagne favorise le développement des coopérations interrégionales, il n'est pas possible de trouver des informations sur les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe, que ce soit via le site internet de la Région ou des structures spécialisées. Ainsi, la Maison de l'Europe, à Rennes ne dispose d'aucune information sur le sujet. Les agences de voyage rennaises⁴ et même les acteurs culturels régionaux sont dans le même cas : Isabelle Andreen, responsable

¹ Photo prise par Martine Queffrènc, déléguée pour l'Ille-et-Vilaine de l'Association Bretonne des Amis de Saint Jacques de Compostelle.

² Entretien avec Martine Queffrènc, 9 avril 2014.

³ Entretien avec Mme Labéy, 6 février 2014.

⁴ Havas Voyage, Salaun Voyage et Thomas Cook interrogées le 28 novembre 2013 à Rennes.

Europe et International de Spectacle Vivant en Bretagne, n'a jamais entendu parlé du programme. Enfin, celui-ci ne trouve pas non plus écho dans la presse régionale. Sur les cinq dernières années, un seul article de Ouest France évoquant les « Itinéraires Culturels Européens » a été repéré, le 14 février 2010, au sujet de Malestroit comme ville étape sur les Chemins de Saint Jacques de Compostelle¹.

Par ailleurs, la non-participation de la Bretagne à la Route européenne de la culture mégalithique, labellisée par le Conseil de l'Europe en 2013, est difficilement compréhensible. Les sites mégalithiques sont très importants dans la région, notamment dans le Morbihan (Locmariaquer, Carnac). Or, l'itinéraire ne possède aucun partenaire en France². Il semble donc qu'apparaisse ici une faille dans le programme du Conseil de l'Europe. Il convient désormais d'explicitier les différents blocages qui freinent le développement du programme en France et en Bretagne.

¹ « La ville est étape officielle sur les chemins de Compostelle », Ouest France, 14 février 2010.

² Site de la Route européenne du patrimoine mégalithique, <www.megalithicroutes.eu/projektet/> (Mai 2014).

Chapitre 3 . Les « Itinéraires Culturels Européens », entre capacité et impuissance pour mettre en valeur le patrimoine commun européen

« Le formalisme [des exigences européennes] brise la créativité des itinéraires »

Marie-Paule Labéy, entretien du 6 février 2014

Si 29 itinéraires sont officiellement labellisés « Itinéraires Culturels Européens », il apparaît difficile de saisir l'impact concret du programme, et notamment en France et en Bretagne. Les difficultés rencontrées par celui-ci peuvent globalement se diviser en deux catégories : le blocage économique et le blocage politique. Enfin, il convient de se demander en quoi le programme, et plus généralement l'action culturelle européenne, est structurante ou non pour la région Bretagne.

I. Les ambivalences et contradictions du programme : un blocage économique ?

Une des difficultés principales des ICE est la faiblesse des ressources financières dont ils sont dotés et qui restreignent leur développement : les ICE ne se donnent pas les moyens d'exister. Néanmoins, il convient aussi de souligner que les contradictions dans la conception du programme sont également sources de blocage.

A. Un programme faiblement doté

Les faibles ressources financières dont disposent l'IEIC pour accomplir ses missions conduisent à des incohérences dans la réalisation du programme : l'IEIC ne peut pas fournir un suivi de qualité des itinéraires.

1. Le manque de moyen du Conseil de l'Europe

Face aux institutions européennes, le Conseil de l'Europe ne représente pas un poids important. Alors que l'Union européenne se voit dotée d'un budget total de 135 milliards d'euro pour l'année 2014¹, le Conseil de l'Europe plafonne lui à 369 millions d'euro. A peine 2% du budget est consacré au volet « Construire un avenir démocratique sûr » dans lequel est classé le programme des « Itinéraires Culturels Européens », ainsi que les programmes « Eurimages » ou l'Observatoire européen de l'Audiovisuel. Au final, seuls 286 100 euro sont consacrés aux Itinéraires Culturels en 2014², soit 0,08% du budget total du Conseil de l'Europe. Il faut néanmoins noter une légère augmentation de ce montant, qui était de 202 300 euro en 2012 et en 2013³. L'Institut européen des itinéraires culturels semble donc disposer de très peu de ressources pour pouvoir assurer sa mission d'accompagnement des réseaux. Il est d'ailleurs financé par le grand duché du Luxembourg, sans lequel il ne pourrait pas fonctionner et ne disposerait pas de locaux propres⁴. Il est intéressant de noter que les pays qui contribuent le plus au budget des itinéraires culturels du Conseil de l'Europe sont la France, l'Allemagne, l'Italie, la Russie (chacun contribuant à près de 14% du budget) et l'Espagne (qui contribue à hauteur de 10%) : ce sont donc bien ceux qui bénéficient le plus du label sur leur territoire. Cependant, ces contributions restent assez faibles. La France, Etat qui pourtant semble être le leader en terme de présence des ICE, n'apporte au total que 39 997 euro au programme pour l'année 2014. Ce manque interne de moyen financier se traduit dans la mise en œuvre du programme par un manque de suivi des réseaux européens.

2. Des itinéraires délaissés ?

L'IEIC a pour mission d'apporter « assistance aux itinéraires et aux nouveaux projets » afin de les aider à se développer. Pour 2014-2015, le Conseil de l'Europe a par ailleurs planifié les objectifs suivants : augmenter le nombre d'Etats concernés par les itinéraires (octroyer au moins quatre nouvelles certifications ICE), élargir l'Accord Partiel

¹ Programme financière et budgétaire 2014, site de la Commission européenne <ec.europa.eu/budget/figures/2014/2014_fr.cfm> (Mai 2014).

² Programme et Budget 2014-2015 du Conseil de l'Europe, <wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2411485&SecMode=1&DocId=2091238&Usage=2> (Mai 2014).

³ Programme et Budget 2012-2013 du Conseil de l'Europe <www.rtdh.eu/pdf/program&budget2012-2013.pdf> (Mai 2014).

⁴ Berti Eleonora, « Les Itinéraires Culturels Européens, un « produit touristique » culturel ? », Conférence de l'IREST, Paris, 27 novembre 2012 [en ligne] <www.univparis1.fr/fileadmin/IREST/Memoires_Masters_2/3.CR_conf%C3%A9rence_Itin%C3%A9raires_culturels_europ%C3%A9ens_GSVT.pdf> (Octobre 2013).

à quatre nouveaux Etats en 2014, augmenter le nombre de participants au forum consultatif des itinéraires culturels. Il préconise également de permettre à plus d'itinéraires et de nouveaux projets de pouvoir bénéficier d'une assistance technique de la part de l'IEIC (au moins 10 par an) et organiser des séminaires de formation rassemblant le plus de représentants d'itinéraires venus de toute l'Europe (au moins deux par an)¹. Ces objectifs sont dans la continuité du travail réalisé par l'IEIC, néanmoins, ils apparaissent assez ambitieux face à la réalité. En effet, actuellement, l'obtention du label ne semble pas avoir changé la situation des itinéraires en France. Premièrement, la mention ICE est une conclusion et non un départ. L'IEIC attend qu'un réseau fort se constitue avant de décerner l'appellation. Cela semble logique, si une aide était toutefois apportée aux projets d'itinéraires. Or cette aide semble insuffisante. Ainsi, Bernard Hulin, qui tente actuellement de construire un itinéraire carolingien, semble être de cet avis : « [l'Institut européen des itinéraires culturels européens] dit qu'ils peuvent nous accompagner, mais on n'a pas très bien compris en quoi »². De même, les itinéraires déjà labellisés soulignent le manque d'investissement de l'IEIC dans leur travail. Marie-Paule Labéy, à la tête des Chemins de Saint Michel, est catégorique : « ils ne nous donnent aucun moyen financier »³. Le responsable de l'itinéraire Saint Martin de Tours et celui des Chemins de Saint Jacques de Compostelle tiennent le même discours⁴. Il semble donc que l'octroi de la mention n'améliore pas le fonctionnement des réseaux d'itinéraires culturels sur le plan économique, ni sur le plan méthodologique.

3. Le manque de coordination au sein de l'Institut européen des itinéraires culturels

L'IEIC organise annuellement des séminaires de formation afin de donner des conseils aux porteurs de réseaux sur le management des itinéraires. Si ceux-ci peuvent être utiles pour des associations qui se sont créées récemment dans l'objectif de constituer un ICE, en France, les itinéraires labellisés sont portés par des associations qui ont plusieurs années d'expérience derrières elles. Les chemins de Saint Jacques de Compostelle sont balisés depuis les années 1970 et l'association des Chemins de Saint Michel a déjà plus de 15 ans d'existence. Ces acteurs ont plus de connaissance en matière d'itinéraires culturels

¹ Programme et Budget 2014-2015 du Conseil de l'Europe, <wcd.coe.int/com.instranet.InstraServlet?command=com.instranet.CmdBlobGet&InstranetImage=2411485&SecMode=1&DocId=2091238&Usage=2> (Mai 2014).

² Entretien avec Bernard Hulin, 20 décembre 2013.

³ Entretien avec Marie-Paule Labéy, 6 février 2014.

⁴ Entretien avec Martine Queffrinc et M. Selosse.

que les experts présents à l'IEIC, souligne Marie-Paule Labéy. Ainsi, ils n'apprennent rien en se rendant aux séminaires de formation. De plus, lors de ces derniers, le déplacement n'est pas remboursé par le Conseil de l'Europe. Or, les associations françaises sont souvent composées de bénévoles et n'ont pas les moyens nécessaires pour se rendre deux fois par an à ces rendez-vous. Il y a donc un problème dans la relation entre les associations et l'IEIC, d'autant plus que celui-ci semble ne pas avoir pris connaissance de la réalité des itinéraires supervisés. Ainsi, Marie-Paule Labéy explique que, au moment où le retrait du label a été imposé aux Chemins de Saint Michel, aucun représentant de l'IEIC n'est venu sur place afin de s'assurer véritablement que ce retrait était mérité.

Le manque de coordination se perçoit également par d'autres détails révélateurs d'une incohérence. Par exemple, l'itinéraire Héritage de Al-Andalus n'est basé qu'en Espagne. Or, les critères d'octroi de l'ICE précisent la nécessité d'être au moins trois pays pour former un réseau (cette disposition date de 2010), mais l'itinéraire espagnol est toujours signalé comme labellisé sur le site du Conseil de l'Europe. Ce manque de coordination au sein de l'IEIC s'explique principalement, une fois de plus, par un manque de moyens économiques. Ce manque a également des retombées sur la visibilité du programme, qui paraît assez méconnu par les acteurs en France.

B. Le manque de visibilité du programme

1. Le manque de communication autour du label

Comme il a été dit précédemment, la méconnaissance des « Itinéraires Culturels Européens » en Bretagne est frappante. Ce problème de visibilité que connaît le programme à l'heure actuel est le résultat de défauts dans la stratégie de communication du programme. L'étude réalisée en 2010 sur les ICE fait état de cette dernière en insistant sur les points à retravailler¹. La participation de représentants de l'IEIC à plusieurs forums ou colloques sur les thématiques du patrimoine ou du tourisme culturel permet aux professionnels appartenant à ces domaines de connaître les ICE. Ceux-ci restent cependant encore inconnus du grand public.

¹ Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

En 2007, la maison d'édition espagnole Planeta a publié une encyclopédie en 6 volumes sur les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe, retraçant leur histoire¹. Cette documentation apparaît essentielle pour la diffusion d'un tel programme, hélas, les ouvrages ne sont pas disponibles dans une autre langue que l'espagnol. Quant aux sites web, ils ont tendance à mal présenter l'Itinéraire Culturel Européen aux potentiels voyageurs, en délivrant une information désorganisée : certains sites ne donnent que des renseignements académiques sur les ICE en oubliant les renseignements d'ordre pratique (comment se pratiquent les itinéraires). Globalement, les réseaux sociaux sont également mal utilisés. Certaines initiatives sont intéressantes et mettent en valeur les ICE : un groupe de jeunes italiennes a par exemple réalisé un film tout au long de leur voyage sur la Route Transromanica. Sinon, les pages Facebook ou les comptes Twitter semblent peu dynamiques et communiquent mal l'actualité des itinéraires. Sur la page Facebook du réseau des sites casadéens, cela fait par exemple deux ans qu'aucun post n'a été rédigé². La plupart des associations responsables des ICE ont un budget consacré à la communication très limité, déplore l'étude du Conseil de l'Europe³.

Le site même de l'IEIC apparaît très critiquable : les informations y sont mal présentées et apparaissent peu claires pour le visiteur. Il n'y a d'ailleurs presque aucun renseignement sur les manières de voyager sur ces itinéraires. D'après une enquête réalisée sur le site, 45% des internautes qui se rendent sur le site internet de l'IEIC ont une lecture « avancée » du site. Pour l'enquête, ce résultat signifie que les informations les plus utiles aux internautes ne sont pas accessibles assez facilement⁴. Or, désormais, 50% des individus planifient leur voyage par internet : les renseignements en ligne sont donc capitaux.

Sur internet la visibilité du programme est relativement faible. En réalisant une expérience par les moteurs de recherche, l'enquête constate que les « Itinéraires Culturels Européens » ne sont pas assez visibles. Par exemple, sur Google, les sites web contenant les informations sur l'ICE Route de l'olivier n'apparaissent que lorsque l'internaute tape précisément les mots « routes de l'olivier ». Il faut donc connaître les ICE pour trouver des informations en ligne à leur sujet, car aucun site n'apparaît pour des mots-clefs tels que

¹ Site du Conseil de l'Europe, <www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/biblio_fr> (Octobre 2013)

² Page Facebook du Réseau européen des sites casadéens, <www.facebook.com/SitesCasadeens?fref=ts> (Mai 2014).

³ Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

⁴ *Id.*

« olivier », « tourisme en Grèce » ou « activités olivier Grèce ». Si les ICE manquent d'une visibilité virtuelle, c'est également le cas sur le terrain.

2. Le label ICE occulté par les porteurs de réseaux ?

La visibilité des ICE se gagne principalement grâce aux différents itinéraires labellisés sur le continent européen. En effet, ces derniers ont l'obligation de mettre le logo du Conseil de l'Europe sur leur site internet, leurs flyers et autres documents. Mais ceci semble insuffisant. Pour Marie-Paule Labéy, « on ne peut pas les connaître »¹. En effet, l'Institut ne co-organise pas d'événements avec les différents itinéraires et ne les soutient pas non plus financièrement. Cela a pour conséquence une absence totale de l'IEIC lors de manifestations ou d'événements publics importants qui peuvent se dérouler dans le cadre des itinéraires. Il y a également un problème dans le relais des informations par les différents acteurs concernés directement ou indirectement par les ICE. L'étude de 2010 remarque que certains sites web présentaient le logo du Conseil de l'Europe mais sans renseignement supplémentaire sur le programme ou sur les autres ICE existant. De plus, les sites web des partenaires des itinéraires possèdent rarement le logo alors qu'ils peuvent en bénéficier, c'est par exemple le cas pour les restaurants ou les hôtels situés le long de la *Via Francigena*².

Il y reste donc beaucoup à faire pour faire donner de la visibilité aux « Itinéraires Culturels Européens ». Selon les recommandations de l'enquête, le Conseil de l'Europe doit revoir la marque des ICE et construire un site web qui présente au voyageur toutes les possibilités du programme de manière claire. Il faut également multiplier les partenariats, avec des universités ou des instituts de recherche, et développer l'offre touristique. Ces objectifs se heurtent bien évidemment au manque de moyens dont dispose l'IEIC, qui fait qu'à l'heure actuelle la mention ICE manque de valeur.

3. Le manque de valeur du label

Dans l'état actuel où se trouve le programme, la mention Itinéraire Culturel Européen ne répond pas à ses objectifs. L'attribution du label est censée permettre à certains territoires d'être revalorisés. Or, selon Marie-Paule Labéy, c'est le processus contraire qui s'opère : « c'est plutôt nous qui donnons de la visibilité aux ICE que

¹ Entretien avec Marie-Paule Labéy, 6 février 2014.

² Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

l'inverse »¹. Le label manque tellement de visibilité qu'il n'est pas source de bénéfices. Dans la région Normandie, aucune instance de gouvernement local ne connaît le programme. Le label ne permet pas aux Chemins de Saint Michel d'obtenir des subventions supplémentaires auprès du conseil général ou régional. Le même constat est fait par le responsable de l'itinéraire Saint Martin de Tours. Cependant, pour ce dernier, le label n'apporte non seulement aucune reconnaissance régionale ou nationale, mais également aucune reconnaissance européenne. Les porteurs d'itinéraires ne sont pas « prioritaires pour les appels à projet en Union européenne »² auprès de la Commission. Bernard Hulin, responsable du projet d'itinéraire carolingien, résume bien la situation : le label ICE est une appellation valorisante, honorifique mais qui n'a pas un apport autre pour les itinéraires français.

Le programme pose également problème dans la conception plus ou moins économique qu'il fait des ICE.

C. Un programme porteur de contradictions

Les Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe présentent un aspect qui déplaît aux acteurs français : ils doivent être attirer le touriste dans l'objectif de générer du profit, à l'image de du projet d'itinéraire Odyssée.

1. La tension entre les différentes approches du programme

A travers les différents documents qui traitent des ICE, une tension semble se dessiner entre une approche économique ou non du programme. Si les ICE se définissent comme un nouveau produit touristique, il s'agit de s'orienter vers un tourisme culturel basé sur la richesse artistique et des paysages, les villes d'art et les régions à forte densité de patrimoine historique et de traditions locales. Or, le réel besoin de visibilité que nécessite le label pourrait conduire le Conseil de l'Europe à privilégier des stratégies plus consuméristes. Pour rendre les ICE plus attractifs, le Conseil de l'Europe préconise une meilleure coordination entre les entreprises locales et les itinéraires. En effet, si certaines régions possèdent déjà une importante activité économique et touristique, d'autres ne mettent pas en valeur l'itinéraire. Les entreprises doivent développer la vente de biens et de

¹ *Id.*

² Entretien avec M. Selosse, 18 février 2014.

services : des produits locaux tels le vin de Saint Martin, des restaurants de gastronomie typique. Il s'agit également de développer des tours organisés en vélo, en bateau, organiser plus d'activités et utiliser les nouvelles technologies pour aider les voyageurs à pratiquer les routes. Certaines initiatives sont à souligner : l'itinéraire de la Hanse tente par exemple de créer un système d'offres commun à plusieurs entreprises : chaque ville devra envoyer au minimum un représentant de deux entreprises afin de travailler sur le projet. Finalement, le Conseil de l'Europe en vient à utiliser les mots « business » et à vouloir lier ICE et tours opérateurs, ce qui tend plus à rapprocher le programme du tourisme de masse que du tourisme culturel. Dès lors, le Conseil de l'Europe n'est-il pas en train de dénaturer le programme ? Le récent dépôt de la candidature de l'itinéraire Odysseus semble attester de l'inclinaison de l'IEIC vers cette démarche.

2. Odysseus, un projet d'itinéraire culturel à l'encontre de ses principes ?

En septembre 2012, la Groupement Européen de Coopération ODYSSEA a déposé auprès de l'IEIC le projet d'Itinéraire Culturel Européen « Odysseus, Voyages mythiques et initiatiques en Méditerranée ». Il s'agit d'une route maritime qui traverse 33 cités méditerranéennes de France, Espagne, Grèce, Italie et Turquie et qui mène à la découverte des villes-ports et du patrimoine du bassin méditerranéen sur les traces du personnage mythique Ulysse. Odysseus est la deuxième version du projet dont le nom initial était Odyssea et qui se présentait clairement sous la forme d'un opérateur touristique. Odyssea était un itinéraire qui, certes, intégrait la culture, mais portait également une activité touristique et économique forte, liée au tourisme de plaisance en Méditerranée. Différents programmes de croisière ont été établis, sur plusieurs jours, incluant déplacements, hôtels, restaurants et visites dans les régions méditerranéennes¹ : une vraie promenade touristique. Le projet, porté par des français de la région du Languedoc-Roussillon, a été refusé par l'IEIC car ce n'était tout d'abord ni un itinéraire culturel, ni un réseau, et il était trop orienté vers une approche économique. Il a alors été retravaillé pour lui conférer un aspect plus culturel, autour du personnage d'Ulysse, et cherche de nouveau à obtenir le label. Néanmoins, la dynamique économique reste présente au sein de ce projet. L'argument avancé par les concepteurs est qu'il faut toucher le « maximum de population »². Pour les porteurs d'itinéraires français, ce projet semble

¹ Site Odyssea, <odyssea.eu/odysseus/images/carnet-tendance-2014.pdf> (Mai 2014).

² Sans Chagrin Marie-Paule, « Dans le sillage d'Ulysse... », rapport de la conférence du 19 mars 2013 à l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris [en ligne] <<https://www.univ-paris1.fr>> (Mai 2014).

aller à l'encontre du sens des « Itinéraires Culturels Européens », du moins celui qu'ils défendent. Ils posent la question de savoir s'il est normal que le label ICE puisse un jour regrouper à la fois des itinéraires à but non lucratif et des itinéraires à but lucratif.

3. Le refus français d'un itinéraire à but lucratif

La Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens écrit de façon précise dans sa charte de valeurs qu'elle ne peut admettre parmi ses membres un itinéraire à but « lucratif »¹. L'aspect économique du programme des ICE développé de plus en plus par le Conseil de l'Europe rend les porteurs de réseaux français dubitatifs sur l'avenir des itinéraires. Pour Antoine Selosse, l'itinéraire « Odyssée » est un itinéraire à but « commercial »² et n'aurait donc pas sa place dans la FFICE. Pour Marie-Paule Labéy, la démarche du Conseil de l'Europe s'éloigne de la démarche qu'elle conçoit pour ses chemins. Les ICE ont pour objectif la mise en valeur du patrimoine, la découverte de la culture européenne afin de parvenir à une certaine prise de conscience identitaire. A terme, il faut donc que les ICE soient connus et pratiqués par un grand nombre de personnes, en particulier par des européens. Or, les Chemins de Saint Michel répondent à une autre démarche : « la marche, c'est pour réfléchir à la vie » souligne Marie-Paule Labéy, c'est pour « retrouver les idées de dénuement, de contact avec les autres, une réflexion sur la société actuelle ». Il s'agit de retrouver le Mont Saint Michel de façon non touristique, mais symbolique. La déléguée Ile-et-Vilaine de l'Association bretonne des Amis de Saint Jacques de Compostelle, Martine Queffrines, fait la même remarque : « les gens qui se retrouvent sur nos chemins ont une démarche spirituelle et intellectuelle »³. Les personnes qui pratiquent les chemins sont souvent de jeunes retraités qui souhaitent, à l'aide des chemins, faire un point sur leur vie. Il y a très peu de jeunes : à peu près cinq par an, à la fin de leurs études, selon Martine Queffrines. Pour elle, cette démarche est très différente de celle conduite par le programme Itinéraire Culturel Européen. Elle constate d'ailleurs que les Chemins de Saint Jacques de Compostelle sont parfois pratiqués en car, afin de visiter seulement les monuments les plus importants. Ce n'est pas l'approche que l'association jacquaire défend. Il y aurait donc un problème dans la conception du programme par l'IEIC qui n'a pas pris conscience de la réalité des chemins de pèlerinage. Pour Martine Queffrines, le problème se situe aussi dans la vision top-down du programme

¹ Charte de valeurs de la Fédération française des itinéraires culturels européens, <www.compostelle-france.fr/bulletins_pdf/m10g/20130410170113.pdf> (Avril 2014).

² Entretien avec Antoine Selosse, 18 février 2014.

³ Entretien avec Martine Queffrines, 9 avril 2014.

qui ne s'est pas attaché à connaître celle souhaitée par les marcheurs avant de concevoir les ICE.

Si ces obstacles semblent majoritairement provenir de l'organisation interne du Conseil de l'Europe et de l'IEIC, certaines des difficultés du développement des ICE peuvent s'expliquer par des facteurs extérieurs à l'organisation européenne.

II. Les difficultés de mise en œuvre dans les territoires : un blocage politique ?

Les ICE pâtissent d'un manque global de lisibilité de l'action européenne, qu'elle provienne du Conseil de l'Europe ou de l'Union européenne, mais également de l'attitude des acteurs nationaux qui mettent en œuvre le programme.

A. Une difficile lecture de l'action européenne

1. La complexité des exigences européennes

Il est tout d'abord nécessaire de signaler la complexité des procédures européens qui, d'après les responsables d'itinéraires français, est un frein à leur participation. Pour Marie-Paule Labéy, « il faudrait un chargé de mission uniquement pour remplir les dossiers de subvention »¹ européens. Les documents sont si difficiles à remplir que l'association a abandonné l'idée de demander des subventions européennes. Le responsable de l'itinéraire Saint Martin de Tours observe la même chose : « l'Union européenne nous empêche de participer aux appels à projets car ils sont trop compliqués ! »². Les associations n'ont pas encore les connaissances nécessaires pour déchiffrer les codes européens et elles manquent surtout de temps pour les acquérir. Malgré l'attribution du label « Itinéraire Culturel Européen », elles n'ont pas assez été européanisées pour pouvoir interagir facilement avec le niveau européen. Les exigences européennes sont également lourdes à assumer pour des associations bénévoles telles que sont les associations responsables d'itinéraire en France. Lorsque le label a été retiré aux Chemins de Saint Michel, l'IEIC a exigé que le logo soit retiré des documents officiels de l'association. Or, celle-ci n'avait ni le temps ni les moyens pour rééditer l'ensemble des flyers, ou des dépliants concernés. « Si on encadre mon travail de bénévolat avec trop de paperasse, cela devient invivable » ajoute Marie-Paule Labéy pour conclure.

Les ICE pâtissent aussi de la concurrence entre Conseil de l'Europe et Commission européenne.

¹ Entretien avec Marie-Paule Labéy, 6 février 2014.

² Entretien avec Antoine Selosse, 18 février 2014.

2. La concurrence de la Commission européenne

Face aux institutions européennes, le Conseil de l'Europe ne pèse pas lourd : la Commission européenne jouit de pouvoirs exécutifs, d'un financement et d'un nombre d'employés bien supérieurs à l'instance intergouvernementale. Les relations entre les deux institutions remontent aux années 1950. Depuis, une sorte de rivalité s'est installée entre les deux sur certains plans symboliques. L'Union européenne réutilise certains des symboles créés par le Conseil de l'Europe. Le drapeau, adopté en 1983 par l'UE, est un emblème européen depuis 1955 grâce au comité des ministres du Conseil de l'Europe. De même, l'*Ode à la joie* de Beethoven est reprise par l'UE treize ans après qu'elle ait été adoptée par le Conseil de l'Europe. Mais au-delà de la réappropriation de ces symboles, il existe une concurrence parfois très nette entre les institutions. Ainsi, la « Journée de l'Europe » est instituée le 5 mai en 1964 par le Conseil de l'Europe. L'UE, en 1985, décide elle aussi de fêter la « Journée de l'Europe », mais le 9 mai, pour commémorer la déclaration de Robert Schuman. « Le Conseil de l'Europe a vécu avec des sentiments mitigés la tentation de l'Europe des Communautés de représenter à elle seule le projet européen, même si ce n'est pas sans fierté qu'il a vu celle-ci reprendre à son compte les emblèmes qu'il avait inventés pour incarner l'Europe auprès des citoyens »¹ souligne Denis Huber, administrateur au secrétariat du comité des ministres du Conseil de l'Europe en 1996, démontrant la méfiance avec laquelle le Conseil de l'Europe considère les Communauté européenne. L'Union européenne commence également à empiéter sur la domaines traditionnellement travaillés par le Conseil de l'Europe, notamment les droits de l'homme. Ainsi, en 2003, l'Union européenne décide de créer une Agence des droits de l'homme dont le rôle est de promouvoir et de protéger les droits de l'homme. Mais les Etats membres de l'UE sont également membres du Conseil de l'Europe qui met en œuvre les mêmes genres de mécanismes. Ainsi, il semble que l'action du Conseil de l'Europe paraisse de moins en moins visible car elle est supplantée par celle des institutions européennes qui ont la capacité de mobiliser des moyens beaucoup plus importants.

Dans le domaine de la culture et du patrimoine, l'UE concurrence également le programme des Itinéraires Culturels Européens avec le développement du label « Patrimoine européen » élaboré en 2007. Ce label « met en lumière les hauts lieux de l'histoire, de la culture et de l'intégration européenne ». Son objectif est de mettre en

¹ Huber D., Une décennie pour l'histoire. Le Conseil de l'Europe 1989-1999, Conseil de l'Europe, 1999 cité par Courcelle Thibault, « Le Conseil de l'Europe et ses limites », *Hérodote* 3/ 2005 (n° 118), p. 48-67 [en ligne] <www.cairn.info/revue-herodote-2005-3-page-48.htm> (Mai 2014).

valeur « l'héritage européen commun afin de renforcer le sentiment d'appartenance à l'Union chez les citoyens et le dialogue entre les cultures ». Le programme met l'accent sur l'importance du « tourisme culturel », des valeurs symboliques et sur la « dimension pédagogique »¹ qu'il doit avoir. Autrement dit, ce label possède exactement les mêmes objectifs que le programme des « Itinéraires Culturels Européens ». A part le fait que celui de l'UE n'insiste pas sur la notion d'itinéraire, les deux programmes sont presque similaires. Le développement du label est encore timide : seuls quatre sites sont actuellement labellisés « Patrimoine européen » : le Carnuntum Archaeological Park, quartier d'une cité romaine en Autriche, la maison médiévale des guildes de Tallinn en Estonie, le palais centenaire de la paix à la Haye et le Camp Westerbork, un camp de transit nazi de la Deuxième Guerre mondiale situé au Pays-Bas. Toutefois, au contraire des ICE, ce label connaît déjà une reconnaissance de la part du Ministère de la culture français. Grâce aux moyens plus importants dont disposent la Commission européenne, l'appellation pourrait supplanter le programme du Conseil de l'Europe, voire le rendre obsolète.

Cependant, alors que cela peut paraître contradictoire, les associations qui profitent du label ICE, à l'image de la FFICE, en France peuvent aussi constituer un frein à l'établissement du programme.

B. La Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens : avantage ou frein pour le développement des ICE ?

La FFICE est devenue un acteur essentiel sur le territoire français pour le développement des itinéraires culturels. Cependant, elle pourrait aussi être un obstacle au développement des ICE. En effet, elle regroupe toutes les personnes morales françaises légalement constituées « porteuses ou non d'un « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe ». Se faisant, elle tend à créer une confusion dans l'emploi des termes qui s'avère défavorable au programme du Conseil de l'Europe. En effet, les réseaux qui rejoignent la fédération ne sont pas obligatoirement labellisés « Itinéraires Culturels Européens », or, ils apparaissent quand même sous cette appellation une fois intégrés dans la FFICE. Dès lors,

¹ Label du Patrimoine européen, Europa <europa.eu/legislation_summaries/culture/cu0009_fr.htm> (Mars 2014).

cette dernière ne permet pas aux acteurs d'identifier clairement les ICE. Elle symbolise également un abandon du niveau européen : en organisant ses réunions à Paris, uniquement entre responsables d'itinéraires français, elle permet certes une coopération simplifiée mais perd tout aspect transnational. De plus, elle peut encourager les itinéraires français à préférer être reconnu grâce à une intégration dans la FFICE plutôt que d'aller jusqu'à l'obtention du label « Itinéraires Culturels Européens », qui demande un travail plus lourd. La fédération semble donc être un moyen pour la France de contourner le programme officiel des ICE, ce qui risque de lui porter préjudice à terme. Finalement, il apparaît que, malgré la participation à un programme voulu transnational, le niveau national reste l'échelle d'action privilégiée.

C. La préférence pour le niveau national

La difficulté d'entretenir une coopération avec des structures culturelles étrangères et l'absence de reconnaissance des ICE au niveau national sont deux facteurs qui permettent de comprendre pourquoi les acteurs français préfèrent privilégier l'échelle du territoire français pour se développer.

1. La difficulté d'établir une réelle coopération transnationale

L'appellation « Itinéraire Culturel Européen » ne peut être décernée qu'à un réseau dont font partie au moins trois Etats européens. L'intérêt du réseau est d'organiser entre les différentes structures des actions communes qui permettent de mettre en valeur l'ensemble de l'itinéraire, et pas seulement la portion de route concernant un des Etats. D'après les analyses conduites par l'étude des ICE par le Conseil de l'Europe, très peu d'activités organisées sur les itinéraires transcendent les frontières¹. Les ICE développent « peu d'événements partagés [...] qui donnent une forme et un sens à un réseau international ». En effet, suite à la décision du Conseil de l'Europe de surveiller les itinéraires après attribution du label, plusieurs itinéraires ont été déclassés car le réseau transnational n'était pas suffisamment actif. En 2012, six itinéraires ont perdu leur label principalement pour cette raison là : c'est le cas des Chemins du Mont Saint Michel ou de l'Itinéraire culturel du patrimoine des migrations.

¹ Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

Cependant, dans les faits, l'établissement d'une coopération n'est pas aussi simple que le programme le laisse entendre lorsqu'on considère le cas des itinéraires français. « La coopération, c'est très compliquée »¹ affirme Antoine Selosse, responsable de l'itinéraire Saint Martin de Tours. En effet, les associations qui portent les itinéraires manquent souvent de temps, mais également des outils managériaux, pour rendre réel une coopération, d'autant plus qu'ils ne bénéficient d'aucune aide par l'IEIC. Marie-Paule Labéy fait la même observation. Responsable de l'Association des Chemins de Saint Michel qui ont perdu le label ICE il y a peu, elle constate que les Chemins de Saint Michel ont connu un développement important rien qu'à l'échelle de la France et demandent une grande charge de travail. Dès lors, la coopération avec des structures étrangères pourrait apparaître superflue. Elle est tout du moins difficile à mettre en place. Or, si l'IEIC n'apporte pas une plus grande aide pour établir les réseaux transnationaux, le label ICE perd beaucoup en valeur, souligne l'étude commandée par le Conseil de l'Europe de 2010². Cet élément participe à expliquer pourquoi les itinéraires préfèrent se développer à l'échelle nationale.

2. Les réseaux transnationaux sans reconnaissance nationale

Le Conseil de l'Europe n'allouant aucune ressource financière pour ses ICE, la recherche de financement fait partie des priorités des réseaux afin d'assurer leur survie. De plus, les porteurs d'itinéraires français labellisés ICE ont fait le constat qu'il leur était impossible d'obtenir des subventions de la part du gouvernement français³. Le fait est que les projets à dimension transnationale sont relégués derrière les projets « franco-français ». L'Observatoire des politiques culturelles de Grenoble fait le même constat pour tous les réseaux culturels : « il y a encore moins d'intérêt pour les réseaux et moins de possibilités de financement » au niveau national qu'au niveau européen. Beaucoup de gouvernements européens « refusent même de reconnaître leur existence, la plupart du temps en raison du caractère transnational qui est le leur »⁴. De plus, en temps de crise économique, le budget alloué à la culture se resserre et l'Etat est de moins en moins présent dans le domaine culturel. Or, seul le regroupement des itinéraires français en Fédération a permis aux

¹ Entretien avec Antoine Selosse du 18 février 2014.

² ² Impact of European Cultural Routes on SMEs' innovation, Conseil de l'Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).

³ Entretien avec Marie-Paule Labéy, 6 février 2014.

⁴ Flood Mik, « Les réseaux culturels, un abc », l'Observatoire : les réseaux culturels en Europe (dossier coordonné par Jean-Pierre Saez), n°18, 1999.

itinéraires d'obtenir des financements de la part du ministère de la culture. C'est ainsi que l'application iPhone Carré d'Or a pu être lancée en 2011¹. Il y a donc en France une absence de soutien aux programmes européens dont les intérêts dépassent les frontières de l'Etat. Le manque d'investissement de l'Etat français dans les ICE est donc un obstacle majeur à leur développement.

Le programme des ICE est à l'heure d'aujourd'hui très critiquable. Néanmoins, peut-il tout de même faire sens à l'échelle d'une région telle que la Bretagne ? Il convient à présent d'étudier les articulations entre le niveau régional breton et le niveau européen produites par la participation de la région aux programmes culturels européens.

¹ « Le 20 octobre 2011 sera lancée l'application pour « iPhone » des Itinéraires Culturels Européens du Conseil de l'Europe dans le « Carré d'Or » parisien, Patrimoine en blog, 17 octobre 2011, [en ligne] <patrimoine.blog.pelerin.info/2011/10/17/une-application-iphone-sur-les-itineraires-culturels-europeens-a-paris/> (Janvier 2014).

III. Un patrimoine breton en Europe : l'articulation entre la région Bretagne et l'échelle européenne

Les régions ont pris de plus en plus d'importance en Europe et ont bénéficié de nouvelles ressources grâce à leur participation dans les programmes européens. Si la Bretagne apparaît comme une région favorable à l'Europe, elle reste encore en marge de sa dynamique au niveau culturel.

A. Les régions redéfinies par l'Union européenne

1. La montée en puissance des régions en Europe

La question de l'Europe des régions n'est pas nouvelle. Depuis les prémisses de la construction communautaire, la nécessité de réduire les disparités régionales avait été énoncée par les textes européens. Dans *L'avenir est notre affaire*, Denis de Rougemont soutient le concept d'une Europe fédérale des régions, qui dépasserait l'Europe des Etats, qui serait en paix avec tout le monde parce qu'incluse dans une fédération planétaire. Cette idée n'a cependant pas eu de répercussions immédiatement. La création du Fonds européens de développement économique régional, du Fonds social européen et des Fonds de cohésion donne un premier élan à la politique territoriale de l'UE. Il faut cependant attendre les années 1990, lorsque les réformes de la politique de fonds structurels par la Commission Delors sont mises en place, pour commencer à parler d'une Europe des régions. Le traité de Maastricht marque un tournant dans le sens où, au nom du principe de l'action au plus près des citoyens, il se montre favorable aux initiatives locales et reconnaît les instances de gouvernement régionales. Cette « décentralisation du pouvoir par l'Union européenne »¹ repose sur trois facteurs essentiels : la réforme des fonds structurels qui donne aux régions un pouvoir de négociation de ce budget, le Comité des régions qui, instauré en 1992, permet aux pouvoirs locaux et régionaux de faire valoir leurs intérêts sur la législation européenne : la Commission, le Conseil et le Parlement doivent désormais

¹Hooghe, L., and G. Marks. *Multi-level governance and European integration*. Lanham, 2001, Rowman & Littlefield cité par Pasquier Romain, « L'eupéanisation des politiques régionales ne contribue à fabriquer la société européenne », conférence de l'Université du Luxembourg, 29 février 2012 <www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2012/03/conf-pasquier/> (Mars 2014).

consulter le Comité des régions avant toute prise de décision qui peut affecter les régions. Enfin, le dernier facteur est le développement d'une « paradiplomatie à Bruxelles »¹. De plus en plus, les acteurs locaux sont présents à Bruxelles : aujourd'hui, il existe plus de 250 bureaux de régions qui pratiquent un lobbying afin de faire valoir leurs intérêts. Il y a donc une réelle « transnationalisation des régions » qui s'opère grâce à l'Union européenne. Pour 2007-2013, les objectifs de la politique territoriale ont été la convergence, la compétitivité régionale et l'emploi et la coopération territoriale européenne. Pour cela, 12 milliards d'euro ont été déployés, ce qui correspond à 35% du budget de l'UE. Les régions sont donc un niveau d'intervention essentiel pour l'Europe. Cette politique participe également à donner de nouvelles ressources aux territoires.

2. L'acquisition de nouvelles ressources grâce à l'Europe

Pour Romain Pasquier, l'Europe apporte trois types de ressources aux acteurs locaux. Le premier concerne les ressources financières. Grâce aux fonds structurels et fonds de cohésion, les régions vont bénéficier de nouveaux moyens pour réaliser de grands projets. Plus la région concentre des difficultés économiques, plus l'impact de l'UE va être important. L'UE apporte aussi des ressources cognitives : des croyances qui modifient le comportement des acteurs territoriaux et les conduisent à se rendre à Bruxelles pour rassembler plus d'informations autour des réglementations européennes. Enfin, le troisième type concerne les ressources politiques. Certains élus peuvent utiliser l'Europe pour se construire un leadership. L'Europe opère un « changement de focale »² et permet l'émergence d'acteurs locaux et régionaux au détriment des instances nationales. Ces ressources européennes participent à recomposer les identités régionales.

B. Une région bretonne et européenne

1. L'identité bretonne, faiblesses et puissances

Il convient de rappeler la singularité de la région Bretagne et de son identité afin de mieux comprendre sa position en Europe. La Bretagne a longtemps été synonyme d'arriération. Au XIV^e siècle, Guillaume de Saint-André, ecclésiastique et administrateur,

¹ Pasquier Romain, « L'europanisation des politiques régionales ne contribue à fabriquer la société européenne », *art.cit.*

² Pasquier Romain et Weisbein Julien, « L'europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *Politique européenne*, 2004/1 n° 12, p. 5-21. <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2004-1-page-5.htm> (Mars 2014).

comparaît les bretons à des cochons. Cette image a malheureusement perduré au fil des siècles. En 1847, Flaubert décrit le paysan breton comme un porc dans *Voyage en Bretagne, par les champs et par les grèves*¹. Pour Victor Hugo, les bretons sont également sales et grossiers². Quelques décennies plus tard, cette affinité entre les bretons et l'animal semble encore d'actualité, à en juger par les propos de Charles Pasqua³, ancien ministre d'Etat, ou du magazine Charlie Hebdo⁴. Toutes ces raisons ont participé à rendre tabou l'identité bretonne au XXe siècle. De plus, la Bretagne connaît très mal son histoire selon Renan Le Coadic, cette dernière étant très peu enseignée dans les écoles.

La Bretagne a été assimilée à la France républicaine sans avoir opposé de revendications identitaires farouches. Néanmoins, à partir des années 1960, la revalorisation de la langue et de la culture bretonnes a entraîné une levée du tabou. Selon un sondage TMO Ouest de Mars-avril 1997, 96,8% des 15-19 ans estiment qu'il faut « conserver » le breton et qu'il faut continuer à l'enseigner. Grâce à des artistes comme Alan Stivell, la musique bretonne a atteint un niveau d'excellence et s'est répandue partout en France et au-delà. La Bretagne a également gagné en pouvoirs grâce à la régionalisation de l'Europe et aux nouvelles ressources européennes déjà évoquées. Les élus bretons à Bruxelles agissent pour défendre les intérêts de la région, notamment l'agriculture et la pêche, et pour conserver le montant alloué par les fonds structurels⁵. Cependant, le retour en force de cette identité ne s'est pas accompagné d'un mouvement séparatiste : les autonomistes et nationalistes bretons ne sont jamais parvenus, jusqu'à présent, à obtenir plus de 4% des suffrages exprimés lors des élections législatives⁶. Au contraire, la Bretagne s'est montrée particulièrement ouverte à l'Europe.

¹ Flaubert Gustave, *Voyage en Bretagne, par les champs et par les grèves*, Paris, Éd. Complexe, 1989, p. 197-198 cité par Le Coadic Ronan, « Le fruit défendu : force de l'identité culturelle Bretonne et faiblesse de son expression politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2001/2 n° 111, p. 319-339. <www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2001-2-page-319.htm> (Mars 2014).

² Hugo Victor, *En voyage, Œuvres complètes*, t. 2, p. 52, cité in Pierre Corbel, *la Figure du Gallo*, thèse pour le doctorat de 3^e cycle de sociologie, Université de Paris X- Nanterre, 1984, t. 3, p. 39 cité par Le Coadic Ronan, « Le fruit défendu : force de l'identité culturelle Bretonne et faiblesse de son expression politique », *art.cit.*

³ Cojean Annick, Un « oui » breton et massif, *le Monde*, 1er octobre 1992, p. 1 et 10 cité par Le Coadic Ronan, « Le fruit défendu : force de l'identité culturelle Bretonne et faiblesse de son expression politique », *art.cit.*

⁴ « Déficit de communication chez les langues régionales », *Charlie Hebdo*, 7 octobre 1998 cité par Le Coadic Ronan, « Le fruit défendu : force de l'identité culturelle Bretonne et faiblesse de son expression politique », *art.cit.*

⁵ Violette Christophe, « A Bruxelles, les élus bretons sont aux aguets », Ouest-France, 7 octobre 2010 [en ligne] <www.ouest-france.fr/bruxelles-les-elus-bretons-sont-aux-aguets-565573> (Mai 2014)

⁶ Le Coadic Ronan, « Le fruit défendu : force de l'identité culturelle Bretonne et faiblesse de son expression politique », *art.cit.*

2. L'identité bretonne recomposée par l'Europe

Pour Romain Pasquier et Julien Weisbein, l'identité européenne ne se résume pas aux résultats produits par les Eurobaromètres. Les premières manifestations de cette identité peuvent être exprimées « au microscope du local », telles le « vote des résidents communautaires aux élections municipales, les mobilisations locales autour d'un enjeu européen »¹. L'identité européenne vient « s'arrimer à des structures identitaires préexistantes », qui peuvent alors entrer en conflit. Dans le cas de la Bretagne, cependant, identité européenne et régionale semblent très bien s'accorder. Tout au long du XXe siècle, les personnalités politiques d'origine bretonne, telles que René Pleven ou plus récemment Jean-Yves Le Drian, ont tout fait pour intégrer l'identité bretonne à l'Europe². L'Europe, en offrant de nouvelles possibilités au niveau local et redonnant sens aux revendications régionales, est révélatrice des « identités civiques régionales »³. Elle donne aussi un poids aux revendications de type culturel. Ainsi, la Bretagne peut faire pression sur la France qui est, à ce jour, l'un des rares pays à ne pas avoir signé la Charte européenne des langues régionales ou minoritaires du Conseil de l'Europe.

L'Europe a donc participé à faire ressurgir une identité bretonne qui a su composer avec sa dimension européenne. La Bretagne a voté à 59,85% « oui » au traité de Maastricht, contre une moyenne française de 51,01%. De même, la Bretagne était une des rares régions à dire « oui » au traité établissant une Constitution pour l'Europe en 2005 avec 51% de votes favorables. De plus, l'enquête réalisée cette année par Thomas Adam et Claire Duval autour de la thématique de « la Bretagne et l'Europe » dans le cadre du séminaire *Projet Bretagne* est assez significative : 64% des personnes interrogées (sur un échantillon de 672 personnes) se sentent concernées par les élections européennes et 45% d'entre eux désirent à l'avenir « plus d'Europe », contre 37% favorables à « moins d'Europe », 7% souhaitant « ne rien changer » et 11% « sans opinion »⁴. La Bretagne semble donc être une région européiste, au sein de laquelle il est possible de se sentir breton et européen sans ressentir de conflit. Néanmoins, des efforts restent à fournir pour intégrer la Bretagne au sein de la dynamique européenne.

¹ Pasquier Romain et Weisbein Julien, « L'Europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire », *art.cit.*

² Entretien avec Romain Pasquier le 8 avril 2014.

³ Demeuré-Vallée Christian et Fournis Yann « De la citoyenneté européenne à la citoyenneté régionales. A la recherche d'une identité bretonne européenne » dans Dubrulle Mark et Fragnière Gabriel, *Identités culturelles et citoyenneté européenne*, Paris, 2009, Peter Lang.

⁴ Claire Duval et Thomas Adam, *La Bretagne et l'Europe*, IEP RENNES 2014

C. La Bretagne, mal intégrée dans le réseau culturel européen ?

En Bretagne, les « Itinéraires Culturels Européens » sont absents. Or, la Bretagne a bien un patrimoine culturel à défendre qui rejoint des thématiques partagées par l'ensemble du continent européen : le Mont Saint Michel, les monuments mégalithiques, ou encore les grands ports. La région est soucieuse d'apporter une aide financière aux projets de valorisation des territoires locaux. Les deux axes mis à l'honneur cette année sont notamment les « héritages littoraux », c'est-à-dire la mise en valeur du patrimoine archéologique sous-marin, des phares et la conservation des littoraux, ainsi que « l'attractivité et le rayonnement de la Bretagne à l'international au travers de son patrimoine »¹. Pour cela, la région va tenter de donner au patrimoine breton une reconnaissance internationale en obtenant des labels de type UNESCO pour le patrimoine mégalithique, ou en déposant des candidatures auprès d'Europa Nostra, association qui défend l'héritage culturel en Europe. Néanmoins, ces actions ne sont pas suffisantes pour intégrer la Bretagne dans un véritable réseau européen.. « L'eupéanisation des politiques régionales ne contribue pas à fabriquer de la société européenne »² souligne Romain Pasquier, montrant que « l'Union européenne n'a pas produit de changement institutionnel avéré » dans les régions. Si les moyens d'action européens ont permis l'introduction de nouvelles ressources et l'eupéanisation de certaines politiques, les territoires fonctionnent encore principalement grâce aux échelles régionales et nationales.

Ainsi, les itinéraires culturels existent dans la région Bretagne mais ne parviennent pas à constituer le réseau culturel européen imaginé par le Conseil de l'Europe. Les ICE s'organisent au niveau national, grâce à la FFICE. Les associations de chemins historiques et de pèlerinage de l'Ouest de la France ont constitué, elles, une coopération entre régions grâce au portail de l'Arc Atlantique : il réunit les Chemins de Saint Jacques de Compostelle, de Saint Michel et Saint Martin de Tours³. Isabelle Andreen, responsable du pôle Europe et International à Spectacle Vivant en Bretagne, parvient à la même conclusion. Pour elle, la Bretagne est mal intégrée dans un réseau culturel européen. Les acteurs culturels ont une bonne implantation locale, mais leur action

¹ Site de la région Bretagne, <www.bretagne.fr/internet/jcms/c_13065/valoriser-le-patrimoine-culturel> (Mai 2014).

² Pasquier Romain, « L'eupéanisation des politiques régionales ne contribue à fabriquer la société européenne », conférence de l'Université du Luxembourg, 29 février 2012 <www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2012/03/conf-pasquier/> (Mars 2014).

³ Portail de l'Arc Atlantique <portail.arc.atlantic.free.fr/>.

n'est pas assez structurante pour avoir une dimension européenne. En effet, pour le moment, les initiatives culturelles bretonnes ne correspondent pas aux exigences des programmes européens et inversement¹. La Bretagne a été peu inscrite sur les programmes culturels européens depuis 2000 et Isabelle Andreen ne pense pas que « Europe Créative » 2014-2020 le permettra davantage.

L'opportunité présentée par les « Itinéraires Culturels Européens » n'a donc pas été saisie par la région Bretagne. Les obstacles politiques et économiques analysés précédemment peuvent expliquer cette absence. Néanmoins, il existe une incapacité à intégrer à une échelle européenne les activités culturelles de la région.

¹ Entretien avec Isabelle Andreen, 20 mars 2014.

Conclusion

Les itinéraires culturels constituent incontestablement un concept intéressant pour penser l'action culturelle européenne. Ils permettent d'éveiller des thèmes qui mettent en valeur les éléments constitutifs de la culture européenne et ils conduisent les structures à coopérer entre elles. Or, les programmes culturels des institutions européennes ne contribuent pas à faire vivre cette identité culturelle européenne, car leurs actions se dispersent trop parmi les Etats-membres. Cette dernière ne peut surgir qu'en créant des réseaux culturels : une coopération entre différentes structures nationales qui tentent de construire un projet commun, par-delà les frontières et clivages.

Le patrimoine européen existe bien. Les différents thèmes retenus par le Conseil de l'Europe pour être labellisés montrent que des éléments de culture sont partagés et font sens dans plusieurs pays européens. Néanmoins, plusieurs obstacles s'opposent encore à mettre en « narration » ce patrimoine et faire en sorte que le programme connaisse un réel succès. Le Conseil de l'Europe manque cruellement de moyens pour que le label ICE soit plus qu'une simple appellation honorifique. Il s'agit également pour les Etats-membres d'abandonner l'égoïsme national et d'accepter de soutenir les projets transnationaux qui renforcent le projet européen. En ce sens, les régions pourraient être la clef du programme, en se saisissant des opportunités européennes qui leur confèrent de nouvelles ressources afin de contourner l'Etat central. Mais le cas de la Bretagne est décevant : le programme est trop peu connu par les instances de gouvernement locales pour avoir de la pertinence. De plus, même si la région se montre effectivement plutôt européiste par rapport à la moyenne française, elle n'est pas encore incluse dans un réseau culturel européen « structurant », pour reprendre le mot de Isabelle Andreen, responsable Europe et international à Spectacle Vivant en Bretagne.

Toutefois, les ICE sont encore au début de leur évolution, rappelle Antoine Selosse, porteur de l'itinéraire Saint Martin de Tours. En effet, le programme est dynamique et de nombreux itinéraires souhaitent aujourd'hui recevoir le label en France : c'est le cas du projet de la route carolingienne initiée à Landevennec, de la route culturelle « Sur les traces des Habsbourg », ou de la route européenne de Charlemagne, projet déposé à l'IEIC en 2013 en attente de recevoir le label, ou encore la route européenne du chocolat, thème proposée par la Belgique qui devrait être labellisé aux alentours de 2016. Le projet

d'un itinéraire impressionniste va peut-être changer la donne : soutenu par le département de la Seine-et-Marne et de la Seine-Maritime, il va peut-être contribuer à rendre le programme plus connu en France et à le renforcer. Il faut donc souligner que les ICE sont une initiative intéressante, qui portera peut-être ses fruits dans 10 ou 20 ans. De plus, malgré les obstacles et les limites rencontrés, elle peut tout de même être à l'origine de nouveaux réseaux de coopération culturelle européens. Il serait notamment intéressant d'étudier plus précisément les effets du programme dans l'Est de l'Europe. Contribue-t-il à intégrer dans la dynamique européenne des pays qui en ont été longtemps exclus à cause du Rideau de Fer ?

Cette question renvoie aussi à la place que la France occupe dans le programme des « Itinéraires Culturels Européens ». Les obstacles rencontrés au développement des ICE sont-ils spécifiques à notre pays ? En Italie, il est observé que les instances de gouvernement locales et nationale participent au soutien des itinéraires. De même, l'Espagne semble plus impliquée. De février à avril 2014, le Ministère de l'éducation, de la culture et du sport en collaboration avec l'Université madrilène Juan Carlos ont organisé un séminaire intensif de formation aux itinéraires culturels du Conseil de l'Europe. Ce programme, constitué de 200 heures de cours théoriques et pratiques, a pour objectif de former des futurs agents spécialistes dans le développement des itinéraires culturels, notamment en matière de patrimoine culturel, d'éducation et de tourisme. Il semble donc que la France soit réellement moins investie que ses voisins dans le programme.

Néanmoins, si les « Itinéraires Culturels Européens » sont critiquables, l'Union européenne l'est aussi. Tant qu'elle ne parlera pas d'une seule voix et ne se donnera pas les moyens de mettre en œuvre une politique ferme et claire, les programmes qu'elle conçoit ne pourront pas être tout à fait aboutis. Les « Itinéraires Culturels Européens » viennent apporter une petite pierre à l'édifice qui donnera peut-être envie aux européens de construire cette union forte et solidaire.

Annexes

Annexes 1 : Liste des Itinéraires Culturels Européens labellisés au 1^{er} janvier 2014

Annexes 2 : Grille des entretiens réalisés avec les porteurs d'Itinéraires Culturels Européens

Annexe I : Liste des Itinéraires Culturels Européens labellisés au 1^{er} janvier 2014.

Liste des thèmes élus (français)

Les 26 Itinéraires Culturels du Conseil de l'Europe et leur date de labellisation au 1^{er} janvier 2014.

PERSONNAGES EUROPÉENS

- 1- Saint Martin de Tours, Personnage européen, symbole du partage (2005)
- 2- Les voies de Mozart (2002)
- 3- L'itinéraire Schickhardt (1992)
- 4- Les routes des Phéniciens (2003)
- 5- La Via Regia (2005)

LES CHEMINS DE PÈLERINAGE

- 6- Les chemins de Saint-Jacques (1987)
- 7- La Via Francigena (1994)
- 8- Les routes de saint Olav (2010)

L'INFLUENCE MONASTIQUE

- 9- Sites, routes et monuments hanséatiques (1991)
- 10- Vikings et Normands – Patrimoine européen (1993)
- 11- Le réseau des sites clunisiens (2005)
- 12- Route européenne des abbayes cisterciennes (2010)
- 13- Les sites casadéens (2012)

PATRIMOINE INDUSTRIEL EN EUROPE

- 14- La Route du fer dans les Pyrénées (2004)
- 15- Les architectures militaires fortifiées en Europe : Itinéraire Wenzel et l'Itinéraire Vauban (2004)
- 16- La route européenne de la céramique (2012)

ARTS ET MONUMENTS

- 17- Transromanica – Itinéraires de l'art roman en Europe (2007)
- 18- Chemins d'art rupestre préhistorique (2010)
- 19- La Route Européenne des Cimetières (2010)
- 20- La Route Européenne du patrimoine thermique et des villes thermales (2010)

AUTRES

21- L'héritage Al-Andalus (1997)

22- Itinéraires européens du patrimoine juif (2010-2011)

23- Les Routes de l'olivier (2005)

24- Iter Vitis – Les chemins de la vigne en Europe (2009)

25- La route européenne de la culture mégalithique (2013)

26- Sur les pas des Huguenots et des Vaudois (2013)

Annexe II : Grille des entretiens réalisés avec les porteurs d'Itinéraires Culturels Européens

- Historique de l'association et de la labellisation par le Conseil de l'Europe.
- Pourquoi avoir cherché à obtenir le label « Itinéraire Culturel Européen » ?
- Quelles évolutions constatez-vous depuis l'obtention du label ? Disposez-vous de plus de moyens financiers ? De plus de visibilité ? D'une reconnaissance accrue auprès des autres organisations régionales et instances de gouvernement régionales ?
- Le label est-il connu et reconnu autour de vous ?
- Constatez-vous une évolution au niveau de la pratique des chemins par les voyageurs ?

- Quel est l'état du réseau de coopération entretenu avec les autres structures européennes qui participent à l'itinéraire ? Des activités communes sont-elles organisées ?
- Quel sont les objectifs de l'itinéraire dont vous avez la charge ? Quelles activités organisez-vous autour de celui-ci ?
- En quoi votre itinéraire répond-il aux exigences du Conseil de l'Europe ? (thématique transnationale, organisations d'activités pédagogiques, liens avec le développement du tourisme soutenable...)

- Quelle est pour vous l'importance de donner une dimension européenne à la thématique défendue par votre itinéraire ? Cette dimension est-elle, selon vous, assurée grâce au label ICE ?
- Quels sont vos liens avec l'Institut européens des itinéraires culturels : les prises de contact sont-elles fréquentes ou rares ? Vous rendez-vous aux séminaires organisés par l'IEIC ?

- Quels sont pour vous les forces et les faiblesses du programme des ICE ?

- Appartenez-vous à la Fédération française des itinéraires culturels ? Quels sont les avantages de cette organisation ? Pensez-vous que l'existence de cette fédération nationale puisse dénaturer le projet des ICE ?

Corpus

Sources

Sources imprimées

Rapports et études

- Berti Eleonora, « Les Itinéraires Culturels Européens, un ‘produit touristique culturel ?’ », Conférence de l’IREST, Paris, 27 novembre 2012 [en ligne] <www.univparis1.fr/fileadmin/IREST/Memoires_Masters_2/3.CR_conf%C3%A9rence_Itin%C3%A9raires_culturels_europ%C3%A9ens_GSVT.pdf> (Octobre 2013).
- Blin Maurice, « Rapport d’information au nom de la délégation du Sénat pour l’Union européenne sur l’Europe et la culture », 1^{er} février 2001 [en ligne] <www.senat.fr/rap/r00-213/r00-2131.pdf> (Octobre 2013).
- « Etude Culture 2020 » par Relais Culture Europe, 2012, disponible sur <documents.relais-culture-europe.eu/etude-rce-culture-2020-pdf.pdf> (Décembre 2013).
- European competitiveness report 2010, Commission européenne, 2010 [en ligne] <www.eurosfair.prdd.fr/7pc/doc/1289204975_sec_2010_1276_en.pdf> (Avril 2014).
- « Impact of European Cultural Routes on SMEs’ innovation », Conseil de l’Europe, 2010 [en ligne] <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/culture/routes/StudyCR_en.pdf> (Novembre 2013).
- Palmer/Rae Associates, International Cultural Advisors, «European Cities and Capitals of Culture», étude préparée pour la Commission européenne, août 2004.
- Thomas-Penette Michel, « Personnages en quête d’auteurs », Etude réalisée dans le cadre du projet SOURCE, absence de date [en ligne] <www.sources-of-culture.com/download/363/personnages-en-quete-d-auteurs-i-itineraires-europeens--storytelling-et-transmedia-pdf.pdf> (Mai 2014).
- Sans Chagrin Marie-Paule, « Dans le sillage d’Ulysse... », rapport de la conférence du 19 mars 2013 à l’Office du Tourisme et des Congrès de Paris [en ligne] <<https://www.univ-paris1.fr>> (Mai 2014).

Textes officiels

Traités et conventions

- Convention européenne du paysage, Conseil de l’Europe, 2000, disponible sur <conventions.coe.int/Treaty/fr/Treaties/Html/176.htm> (Avril 2014).
- Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, UNESCO, 2003 disponible sur <www.unesco.org/culture/ich/index.php?lg=fr&pg=00006> (Avril 2014).
- Déclaration solennelle sur l’Union européenne (Stuttgart, 19 juin 1983), *Bulletin des Communautés européennes*. Juin 1983, n°6. Luxembourg: Office des publications officielles des Communautés européennes.

- Traité de Rome, 1957, disponible sur www.constitutioneu.eu/cariboost_files/trait_c3_a9_20de_20rome.pdf

Documents de l'Union européenne et du Conseil de l'Europe

- Avis du CESE sur le thème « Tourisme et culture : deux facteurs de croissance », Journal officiel de l'Union européenne du 9 mai 2006, [en ligne] eescopinions.eesc.europa.eu/EESCopinionDocument.aspx?identifieur=ces%5Cint%5Cint279%5Cces400-2006_ac.doc&language=FR (Février 2014).
- Journal Officiel de l'Union européenne, de 2010 à 2013 autour des mots clefs « culture », « tourisme » et « économie ».
- L'Europe, première destination touristique au monde - un nouveau cadre politique pour le tourisme européen, Communiqué de la Commission européenne, 2010, [en ligne] <http://eur-lex.europa.eu/LexUriServ/LexUriServ.do?uri=COM:2010:0352:FIN:fr:PDF> (Avril 2014).
- Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2014-2015, site du Conseil de l'Europe wcd.coe.int/com.intranet.InstraServlet?command=com.intranet.CmdBlobGet&IntranetImage=2411485&SecMode=1&DocId=2091238&Usage=2 (Mai 2014).
- Programme et Budget du Conseil de l'Europe 2012-2013, site du Conseil de l'Europe www.rtdh.eu/pdf/program&budget2012-2013.pdf (Mai 2014).
- Programme financier et budgétaire 2014 de l'Union européenne, site de la Commission européenne ec.europa.eu/budget/figures/2014/2014_fr.cfm (Mai 2014).

Législations relatives au programme des « Itinéraires Culturels Européens »

- Résolution CM/Res(2013)67 révisant les règles d'octroi de la mention « Itinéraire culturel du Conseil de l'Europe », Conseil de l'Europe, 20 décembre 2013 [en ligne] [wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM\(2013\)148&Language=lanFrench&Ver=addfinal&Site=COE&BackColorInterne=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864](http://wcd.coe.int/ViewDoc.jsp?Ref=CM(2013)148&Language=lanFrench&Ver=addfinal&Site=COE&BackColorInterne=DBDCF2&BackColorIntranet=FDC864&BackColorLogged=FDC864) (Janvier 2013).
- Statut révisé de l'accord partiel élargi sur les Itinéraires culturels, Annexe à la résolution CM/Res(2013)66 adoptée par le Conseil de l'Europe le 18 décembre 2013 [en ligne] conventions.coe.int/Treaty/FR/PartialAgr/Html/CulturalRoutesStatuteRev.htm (Janvier 2013).

Documents du gouvernement français

- Deroin Valérie, Synthèse des travaux européens ESSnet-Culture 2009-2011, 2011, [en ligne] www.Culturecommunication.gouv.fr/deps (Avril 2014).
- « Les défis culturels de la présidence française de l'Union européenne », Lettre du ministère de la Culture et de la communication, Juin 2008 [en ligne] www.culture.gouv.fr/culture/actualites/lettre/lettre160.pdf (Avril 2014).

Documents de la Région Bretagne

- Avis du Conseil culturel de Bretagne « Bretagne, l'ambition culturelle », Région Bretagne, Mai 2011 [en ligne] www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2011-05/politique_culturelle_regionale-reecrit.pdf (Février 2014).

- « Programmes et projets de coopération territoriale européenne en Bretagne », Région Bretagne, mai 2012, <www.bretagne.fr/internet/upload/docs/application/pdf/2012-06/compendium_cte_mai_avec_couv.pdf> (Avril 2014).

Document de la Fédération Française des itinéraires culturels européens

- Charte des valeurs de la Fédération française des itinéraires culturels européens <www.compostelle-france.fr/bulletins_pdf/m10g/20130410170113.pdf> (Avril 2014).
- Statut de la Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens, 8 janvier 2013 disponible sur <www.compostelle-france.fr/bulletins_pdf/m10g/20130410170215.pdf> (Février 2014).

Presse

- Debouté Alexandre, « La France se pose en chef de file de la culture », Le Figaro, 6 avril 2014 <www.lefigaro.fr/medias/2014/04/06/20004-20140406ARTFIG00163-la-france-se-pose-en-chef-de-file-de-l-europe-de-la-culture.php> (Avril 2014).
- « Le 20 octobre 2011 sera lancée l'application pour « Iphone » des Itinéraires Culturels Européens du Conseil de l'Europe dans le « Carré d'Or » parisien, Patrimoine en blog, 17 octobre 2011, [en ligne] <patrimoine.blog.pelerin.info/2011/10/17/une-application-iphone-sur-les-itineraires-culturels-europeens-a-paris/> (Janvier 2014).
- « Presentada la 9ª edición de las rutas culturales para 30000 mayores », El Mundo, 28 mai 2013, [en ligne] <www.elmundo.es/elmundo/2013/05/28/madrid/1369742260.html> (Janvier 2014)
- Violette Christophe, « A Bruxelles, les élus bretons sont aux aguets », Ouest-France, 7 octobre 2010 [en ligne] <www.ouest-france.fr/bruxelles-les-elus-bretons-sont-aux-aguets-565573> (Mai 2014).

Ressources universitaires

- Durocher Lucie, *Le Théâtre National de Bretagne, un Prospero européen ? Les acteurs culturels face à l'opportunité européenne*, mémoire réalisé sous la direction de Jean-François POLO, IEP de Rennes, 2011.
- Duval Claire et Adam Thomas, *La Bretagne et l'Europe*, IEP Rennes 2014.
- Maliesky Dominique, *Europe : de la civilisation à la construction politique*, cours à l'IEP de Rennes, 2012.
- Parisotto Laura, « Culture, identité, Europe : un noeud borroméen ? », mémoire sous la direction de Maximos Aligisakis, Institut européen de l'université de Genève, 2012.
- Pasquier Romain, *Sociologie des territoires*, cours à l'IEP de Rennes, 2013.
- Toupin-Guyot Claire, *L'Europe et la culture*, La Fabrique Culturelle, IEP de Rennes, 2014.
- Toupin-Guyot Claire, *Histoire culturelle de la France*, cours à l'IEP de Rennes, 2013.

Supports promotionnels et dossiers de presse

- Flyer Europe Créative, 2013, disponible sur <ec.europa.eu/dgs/education_culture/promo/creative-europe/pub/print/creative-europe-leaflet_no-identifiers_fr.pdf> (Novembre 2013).

- « Itinéraire Culturel Européen sur le thème de l'impressionnisme », Dossier de presse, Département de l'Eure et de la Seine-Maritime, 9 janvier 2014 [en ligne] <pierrettecanu.hautetfort.com/media/02/02/457140009.pdf> (Janvier 2014).

Sources numériques

- Centre de ressource de l'Institut européen des itinéraires culturels <www.culture-routes.lu/php/fo_index.php?> (consulté de septembre 2013 à mai 2014)
- Europa Compostela, Site des Chemins de Saint Jacques de Compostelle <www.chemin-compostelle.eu/ec2010.html> (Avril 2014).
- « Itinéraire Culturel du Conseil de l'Europe, 3 ans déjà », Site officiel de la Charte européenne des Abbayes et des sites cisterciennes, <www.cister.net/itineraire-culturel-du-conseil-de-leurope-3-ans-deja/#more-2923> (Avril 2014).
- Label du Patrimoine européen, site d'Europa <europa.eu/legislation_summaries/culture/cu0009_fr.htm> (Mars 2014).
- Portail de l'Arc Atlantique <portail.arc.atlantic.free.fr/>.
- « Programmes européens en Bretagne », Site de la Région Bretagne, <www.bretagne.fr/internet/jcms/c_13545/programmes-europeens-en-bretagne> (consulté de septembre 2013 à mai 2014).
- Site de Spectacle Vivant en Bretagne, <www.spectacle-vivant-bretagne.fr/ressources/pole-culture-europe> (Février 2014).
- Site du Théâtre National de Bretagne, <www.t-n-b.fr/fr/prospero/projet/presentation.php> (Avril 2014).
- Site de la Route européenne du patrimoine mégalithique, <www.megalithicroutes.eu/projektet/> (Mai 2014).
- Site de Rennes, ville et Métropole, <metropole.rennes.fr/politiques-publiques/cooperation-rayonnement/les-cooperations-europeennes/> (consulté de septembre 2013 à mai 2014).
- Site Odysee, projet d'itinéraire au travers des cités méditerranéennes <odysee.eu/odysee/images/carnet-tendance-2014.pdf> (Mai 2014).
- Site officiel des Routes de l'Olivier, <www.olivetreeroute.gr/> (Avril 2014).
- Site officiel de la *Via Regia*, <www.via-regia.org/fr/viaregia/index.htm> (Avril 2014).
- Stanislas Anne-Laure, « Rencontre avec les Itinéraires Culturels Européens », Site du Réseau européen des sites casadéens [en ligne] <www.reseaucasadeen.eu/index.php?p=3&r=ice> (Avril 2014).
- Thomas-Penette Michel et Berti Eleonora, « Les itinéraires culturels du Conseil de l'Europe », document de présentation du programme, absence de date, disponible sur <www.google.com/url?sa=t&rct=j&q=&esrc=s&source=web&cd=1&cad=rja&uact=8&ved=0CCwQFjAA&url=http%3A%2F%2Fwww.culture-routes.lu%2Fphp%2Ffo_index.php%3Fref%3D00005847%2F00005847.pdf%26saveas%3DLe%2520itin%25C3%25A9raires%2520culturels%2520du%2520Conseil%2520de%2520l%27Europe%2520Astra.pdf&ei=YKtzU8K4CMmx0QWhqYDgBQ&usg=AFQjCNHEiJrIAhhB27VLtL5cNnlj1D2Dg&sig2=snAx1Uh-cEg9KHfn6FpVnA&bvm=bv.66699033,d.d2k> (Octobre 2013).
- Toute l'Europe, portail d'information en ligne sur les questions européennes <www.touteleurope.eu/les-politiques-europeennes/culture/synthese/le-programme-europe-creative-2014-2020.html> (Mai 2014).

Sources orales

- Andreen Isabelle, responsable Europe et International à Spectacle Vivant en Bretagne, 20 mars 2014, 20 minutes [par téléphone].

- Hulin Bernard, directeur du musée de l'Abbaye de Landevennec, porteur du projet d'itinéraire culturel carolingien, 20 décembre 2013, 45 minutes.
- Labéy Marie-Paule, présidente de l'Association des Chemins de Saint Michel, 6 février 2014, 1 heure 30.
- Lesobre Benjamin, Chargé de mission à la Direction de la culture et du patrimoine au Département Seine-Maritime, 18 février 2014, 30 minutes [par téléphone].
- Pasquier Romain, directeur de recherche au Centre national de recherche scientifique, 8 avril 2014, 20 minutes.
- Queffrines Martine, déléguée Ille-et-Vilaine de l'Association bretonne des Amis de Saint Jacques de Compostelle, 9 avril 2014, 20 minutes [par téléphone].
- Selosse Antoine, directeur du Centre culturel Saint Martin de Tours, 18 février 2014, 45 minutes [par téléphone].

Personnes contactées n'ayant jamais répondu

- Mathieu Elise, Chargée de mission au Réseau européen des sites casadéens.
- Musée de Normandie à Caen, théoriquement en charge de la route européenne des Vikings en France.
- Lubrano Mari, Conseil culturel de Bretagne.
- Red española de itinerarios culturales, association promouvant les ICE en Espagne.

Bibliographie

Ouvrages généraux :

- Barnavi Elie et Pomian Krzysztof, *La Révolution Européenne*, Paris, Perrin, 2008.
- Ory Pascal, *L'Histoire culturelle*, Paris, Presses universitaires de France, 2004.
- Wolton Dominique, *La dernière Utopie, naissance de l'Europe démocratique*, Flammarion, Paris, 1993.

Ouvrages spécifiques

Europe et culture

- Autissier Anne-Marie, *L'Europe de la culture : Histoire(s) et enjeux*, Internationale de l'imaginaire, Nouvelle série, Numéro 19, 2005.
- Dubrulle Mark et Fragnière Gabriel, *Identités culturelles et citoyenneté européenne*, Paris, 2009, Peter Lang.

Europe et identité

- Frank Robert et Greenstein Rosalind, *Gouvernance et identités en Europe*, Paris, Bruylant, 2005
- Neumayer Laure et Mink Georges, *L'Europe et ses passés douloureux*, Paris, La Découverte, 2007.
- Obaton Viviane, *La promotion de l'identité culturelle depuis 1946*, Institut Européen du l'Université de Genève, 1997.

Articles scientifiques

Europe, culture, identité, itinéraires

- Calligaro Oriane, Foret François, « La mémoire européenne en action », *Politique européenne* 2/ 2012 (n° 37), p. 18-43 [en ligne] <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2012-2-page-18.htm> (Avril 2014).
- Courcelle Thibault, « Le Conseil de l'Europe et ses limites », *Hérodote* 3/ 2005 (n° 118), p. 48-67 [en ligne] <www.cairn.info/revue-herodote-2005-3-page-48.htm> (Mai 2014)
- Delbaere R., « Développements récents des itinéraires textiles du Conseil de l'Europe, ou le tourisme dans la voie de la mémoire ouvrière ». In: *Méditerranée*, Tome 84, 3-1996. Tourisme et loisirs. [en ligne] <www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/medit_00258296_1996_num_84_3_2926> (Novembre 2013).
- Droit Emmanuel, « Le Goulag contre la Shoah », *Vingtième Siècle. Revue d'histoire* 2/ 2007 (n° 94), p. 101-120 [en ligne] <www.cairn.info/revue-vingtieme-siecle-revue-d-histoire-2007-2-page-101.htm> (Novembre 2013).
- Kretev Todor, « Itinéraire Culturel, Synthèse des valeurs matérielles et immatérielles, le cas de l'Europe du Sud-est », ICOMOS, 2003 [en ligne] <www.international.icomos.org/victoriafalls2003/papers/C2-6%20-%20Kretev.pdf> (Novembre 2013).
- Lê Tri Anne-Kim, *Le concept de patrimoine européen : méthodes et principes de validation*, dans *Représentations du passé : patrimoine, musées, problématiques identitaires et culturelles en Europe*, sous la direction de Renaud Zuppinger, Paris, Le fil d'Ariane, 1997.
- Petric Boris, « Une « Europe frigide ? Entretien avec Elie Barnavi », in Jean-François Gossiaux et Boris Petric, *Europa mon amour Autrement « Frontières »*, 2009 p. 238-245 [en ligne] <www.cairn.info/europa-mon-amour---page-238.htm> (Avril 2014).

Construction régionale et identité bretonne

- Le Coadic Ronan, « Le fruit défendu : force de l'identité culturelle Bretonne et faiblesse de son expression politique », *Cahiers internationaux de sociologie*, 2001/2 n° 111, p. 319-339. <www.cairn.info/revue-cahiers-internationaux-de-sociologie-2001-2-page-319.htm> (Mars 2014).
- Pasquier Romain et Weisbein Julien, « L'europe au microscope du local. Manifeste pour une sociologie politique de l'intégration communautaire. », *Politique européenne*, 2004/1 n° 12, p. 5-21. <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2004-1-page-5.htm> (Mars 2014).
- Pasquier Romain, « L'européanisation des politiques régionales ne contribue à fabriquer la société européenne », conférence de l'Université du Luxembourg, 29 février 2012 <www.europaforum.public.lu/fr/actualites/2012/03/conf-pasquier/> (Mars 2014).
- Pasquier Romain, « Quand l'Europe frappe à la porte des régions » Européanisation et mobilisations régionales en France et en Espagne, *Politique européenne*, 2002/3 n° 7, p. 159-177. <www.cairn.info/revue-politique-europeenne-2002-3-page-159.htm> (Janvier 2014).

INDEX

Responsables d'itinéraires et personnalités importantes

Andreen, Isabelle	11, 67, 89, 90, 91
Albanel, Christine	51
Hollande, François	50
Hulin, Bernard	10, 66, 65, 71, 75
Labéy, Marie-Paule	10, 58, 60, 69, 71, 72, 74, 77, 79, 83
Lesobre, Benjamin	11, 56
Queffrines, Martine	11, 56
Selosse, Antoine	10, 77, 83, 91

Programmes, institutions et thèmes d'itinéraires

Accord partiel élargi	33, 34, 37, 39, 44, 70
Al-andalus (Itinéraire de)	32, 46, 72
Casadéens (Réseau des sites)	32, 46, 72
Céramique (Route européenne de la)	55
Clunisiens (Réseau des sites)	40, 54, 55, 57
Cisterciennes (Route des abbayes)	34, 40, 54, 55, 56
« Culture 2000 »	29, 52
« Culture 2007-2013 »	30, 31, 52, 64
« Europe Créative »	30, 31, 51, 90
Fédération Française des itinéraires culturels européens (FFICE) ...	40, 52, 57, 77, 81, 82, 89
Impressionniste (Itinéraire)	11, 56, 92
Institut européen des itinéraires culturels (IEIC) ...	33, 34, 35, 38, 45, 46, 57-60, 66, 69-74, 76-79, 83
Mozart (Voies européennes de)	34, 53
Mégalithique (patrimoine)	34, 68, 89
Olivier (Route de l')	44, 45, 46, 54, 73
Odysseus (Itinéraire)	75, 76, 77
Saint Jacques de Compostelle (Chemins de) ...	11, 32, 34, 37, 40, 53, 55, 57, 59, 66, 67, 68, 71, 77, 89
Saint Martin de Tours (Itinéraire de)	11, 53, 56, 57, 71, 75, 79, 83, 89, 91
Saint Michel (Chemins de)	10, 38, 55-59, 66, 67, 71, 72, 75, 77, 79, 82, 83, 89
Théâtre National de Bretagne (TNB)	47, 51, 61, 63, 64, 65
Transromanica	47, 54, 73
Via Francigena	32, 34, 39, 40, 46, 47, 48, 49, 53, 57, 74
Via Regia	42, 43, 44, 54
Vigne (Chemins de la)	54

Table des matières

TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	4
LISTE DES SIGLES ET DES ABREVIATIONS.....	5
INTRODUCTION.....	6
CHAPITRE 1 . LE CONTEXTE DE CREATION DES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS »	12
I. LE PROJET EUROPEEN EN QUETE DE RENOUVEAU	12
A. L'Europe, source de désaccord	12
1. La construction européenne en débat depuis son origine	12
2. Des conflits mémoriels.....	14
3. Un projet européen qui s'essouffle.....	15
B. Des éléments qui font sens dans toute l'Europe : à la recherche d'une identité européenne	16
1. Une Europe diverse issue d'une histoire complexe.....	16
2. Les valeurs de l'Europe.....	17
C. Repenser l'unité de l'Europe : la mise en valeur des éléments communs par les institutions.....	18
1. La prise de conscience de l'identité européenne : l'Europe des esprits	18
2. La médiation identitaire par les institutions européennes	19
3. La médiation identitaire par les pratiques culturelles et le patrimoine.....	20
II. LA NAISSANCE D'UNE ACTION CULTURELLE EUROPEENNE	22
A. L'importance intrinsèque de la culture.....	22
1. La culture absente des programmes européens ?	22
2. La place de la culture dans les textes européens	23
3. Une nouvelle vision de la culture au service de l'économie	24
B. Les nouveaux défis de l'Europe.....	25
1. Sauvegarder un patrimoine commun.....	25
2. Promouvoir la destination Europe.....	26
3. Promouvoir un tourisme soutenable et culturel pour un meilleur dialogue interculturel	27
C. Vers une politique culturelle européenne.....	28
1. Le rôle du Conseil de l'Europe, précurseur des programmes de coopération européenne	28
2. Les programmes « Culture » de l'Union européenne.....	29
3. Le programme « Europe créative 2014-2020 ».....	30
III. LE PROGRAMME DES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS » : UNE REPONSE AUX DEFIS EUROPEENS.....	32
A. Le processus de création d'un programme innovant.....	32
1. La naissance du programme	32
2. L'Institut Européen des Itinéraires Culturels	33
3. L'Accord Partiel Elargi (APE) : l'essor des itinéraires culturels	33
B. La définition d'un Itinéraire Culturel Européen : un bien culturel, un réseau et un produit touristique.....	34
C. La conception juridique de l'Itinéraire Culturel Européen	36

1. Critères d'octroi de la mention ICE	36
2. Les priorités d'action du programme	37
3. La mention Itinéraire Culturel.....	37
CHAPITRE 2 . L'IMPLANTATION DES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS » DANS LES TERRITOIRES, DU PROJET A LA REALISATION CONCRETE	39
I. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME DANS LES TERRITOIRES, DES IMPACTS A PRENDRE EN COMPTE	39
A. L'implantation du programme en Europe	39
1. Un choix de thème pertinent	40
2. L'ouverture du programme à l'Est de l'Europe	42
3. L'ouverture du programme hors de l'Europe.....	44
B. Les impacts des itinéraires sur les territoires	45
1. Quelle gouvernance économique pour les itinéraires ?.....	45
2. Les ICE, sources d'innovation pour les entreprises locales	46
C. L'exemple de la Via Francigena, Itinéraire Culturel Européen modèle ?.....	47
1. Historique de création de l'itinéraire.....	47
2. Un itinéraire au centre des préoccupations régionales	48
II. LE PATRIMOINE FRANÇAIS ET LE PROGRAMME DES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS » : UNE RELATION PRIVILEGIEE ?	50
A. La place de la France dans les programmes culturels européens	50
1. L'action européenne promue.....	50
2. Une difficulté à se saisir de la dimension européenne ?.....	51
B. La France, leader dans le programme des Itinéraires Culturels ?	52
1. La France, bénéficiaire du label Itinéraire Culturel Européen	52
2. La valeur ajoutée du label au patrimoine français.....	56
3. La Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens (FFICE), nouvel acteur de poids.....	57
C. L'exemple d'un itinéraire culturel français : les chemins du Mont Saint Michel	58
1. L'inscription du Mont Saint Michel dans sa dimension européenne grâce à la mention ICE 58	
2. Des directions contraires entre les Chemins de Saint Michel et l'IEIC	60
III. LES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS » EN BRETAGNE : UNE PRESENCE TROMPEUSE	61
A. La Bretagne, territoire européanisé	61
B. L'action culturelle européenne en Bretagne.....	63
1. L'enjeu culturel européen identifié	63
2. L'exemple du Théâtre National de Bretagne, « Prospero européen ».....	64
C. L'absence du programme Itinéraire Culturel Européen en Bretagne ?	65
1. Des itinéraires en projet	65
2. La présence fictive des ICE en Bretagne	66
CHAPITRE 3 . LES « ITINERAIRES CULTURELS EUROPEENS », ENTRE CAPACITE ET IMPUISSANCE POUR METTRE EN VALEUR LE PATRIMOINE COMMUN EUROPEEN	69
I. LES AMBIVALENCES ET CONTRADICTIONS DU PROGRAMME : UN BLOCAGE ECONOMIQUE ?	69
A. Un programme faiblement doté	69
1. Le manque de moyen du Conseil de l'Europe	70
2. Des itinéraires délaissés ?.....	70
3. Le manque de coordination au sein de l'Institut européen des itinéraires culturels.....	71

B.	Le manque de visibilité du programme.....	72
1.	Le manque de communication autour du label	72
2.	Le label ICE occulté par les porteurs de réseaux ?.....	74
3.	Le manque de valeur du label	74
C.	Un programme porteur de contradictions.....	75
1.	La tension entre les différentes approches du programme	75
2.	Odysseus, un projet d'itinéraire culturel à l'encontre de ses principes ?	76
3.	Le refus français d'un itinéraire à but lucratif.....	77
II.	LES DIFFICULTES DE MISE EN ŒUVRE DANS LES TERRITOIRES : UN BLOCAGE POLITIQUE ?	79
A.	Une difficile lecture de l'action européenne	79
1.	La complexité des exigences européennes.....	79
2.	La concurrence de la Commission européenne.....	80
B.	La Fédération Française des Itinéraires Culturels Européens : avantage ou frein pour le développement des ICE ?.....	81
C.	La préférence pour le niveau national.....	82
1.	La difficulté d'établir une réelle coopération transnationale.....	82
2.	Les réseaux transnationaux sans reconnaissance nationale.....	83
III.	UN PATRIMOINE BRETON EN EUROPE : L'ARTICULATION ENTRE LA REGION BRETAGNE ET L'ECHELLE EUROPEENNE.....	85
A.	Les régions redéfinies par l'Union européenne.....	85
1.	La montée en puissance des régions en Europe	85
2.	L'acquisition de nouvelles ressources grâce à l'Europe	86
B.	Une région bretonne et européenne.....	86
1.	L'identité bretonne, faiblesses et puissances.....	86
2.	L'identité bretonne recomposée par l'Europe.....	88
C.	La Bretagne, mal intégrée dans le réseau culturel européen ?	89
	CONCLUSION.....	91
	ANNEXES.....	93
	CORPUS	97
	INDEX.....	103
	TABLE DES MATIERES	104